



**Municipalité
d'Ormont-Dessus**

**RAPPORT DE GESTION
ET DES COMPTES**

2025



2025



**Municipalité
d'Ormont-Dessus**

**RAPPORT DE GESTION
ET DES COMPTES**



LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS

***La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal***

Préavis municipal n° 03-2026, Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi sur les Communes du 28 février 1956 (art. 93c) ;
(modifiée au 1^{er} janvier 2022)
- du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979 (art. 34) ;
(modifié au 1^{er} juillet 2006) ;
- du règlement pour le Conseil communal du 21 février 2014 (art. 93) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son **rapport de gestion pour l'année 2025** et de soumettre à votre approbation, **les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025**.



Municipalité d'Ormont-Dessus

RAPPORT DE GESTION

Introduction	5	Aménagement du territoire	33
Situation financière	6	<i>Révision PAcom</i>	33
Conseil Communal	8	<i>PA d'Isenau et PA remontée à câble d'Isenau</i>	34
<i>Liste</i>	8	<i>PA du Drutzay</i>	34
<i>Bureau</i>	8	Urbanisme	35
<i>Commissions</i>	9	Service de la voirie	37
<i>Activités</i>	10	Service des eaux	39
<i>Droits d'initiative</i>	12	Epuration des eaux	41
Municipalité	13	Gestion des déchets	42
<i>Composition</i>	13	Tourisme	44
<i>Délégations municipales</i>	14	<i>Cartes « Bienvenue » & « Fidélité »</i>	44
<i>Séances</i>	16	<i>Taxe de séjour</i>	45
<i>Visite préfectorale</i>	16	Événements et culture	46
<i>Attentions de la Municipalité</i>	17	<i>Manifestations</i>	46
<i>Réceptions</i>	17	<i>Culture</i>	48
Droits politiques	18	Subv. Commission culturelle & sportive	49
<i>Votations</i>	18	Sports et jeunesse	50
<i>Initiatives et référendums</i>	19	Mobilité et développement durable	52
Administration générale	20	<i>Mobilité</i>	52
<i>Ressources humaines</i>	20	<i>Développement durable</i>	53
<i>Cadre réglementaire</i>	20	Ecoles	54
<i>Formation initiale et continue</i>	20	<i>AISOL</i>	54
<i>Informatique</i>	21	Œuvres sociales	55
<i>Naturalisations</i>	21	<i>ARASAPE</i>	55
Contrôle des habitants	22	<i>AJE</i>	56
<i>Registre du cimetière</i>	23	Cultes et cimetière	57
<i>Registre des détenteurs de chien(s)</i>	23	Sécurité publique	58
<i>Objets perdus / Objets trouvés</i>	23	<i>Gendarmerie</i>	58
<i>Autres prestations</i>	23	<i>Police administrative</i>	58
Domaines et bâtiments	24	<i>Gestion des gardes-parcs</i>	58
<i>Entretien et rénovation</i>	24	<i>Commission avalanches</i>	59
<i>Gérance</i>	25	<i>SDIS Alpin</i>	60
<i>Service des réservations</i>	25	<i>Protection civile</i>	61
Forêts	27	Conclusion	62
<i>GFLO</i>	27	Comptes 2025	63
Alpages	30		
Service technique et police des constructions	31		

INTRODUCTION

2025 – Une année qui s’est terminée de façon tragique avec le drame de Crans-Montana. La Commune s’est associée au jour de deuil national. Elle a mis ses étendards en berne et a observé, avec ses collaboratrices et collaborateurs, la minute de silence en respect pour les victimes et leurs familles. Bien que ce terrible événement se soit déroulé principalement en 2026, la Municipalité tenait à exprimer ces quelques mots dans ce rapport annuel 2025.

La mise à l’enquête du projet du Parc des Sports a suscité une seule opposition de l’AVACAH, dont l’objectif est la promotion de la construction adaptée aux besoins des personnes atteintes de handicaps physiques et sensoriels. Un détail fondait l’opposition, celui-ci a été modifié et l’opposition a été immédiatement levée.

La circulation du dossier auprès de la CAMAC a soulevé beaucoup plus d’interrogations de la part de certains services, comme la DIREN s’agissant de l’étude sur la production d’énergie. La Municipalité s’est battue entre autres pour ne pas se voir imposer des panneaux solaires sur le pan Nord de la future patinoire ... Il a tout de même fallu commander une étude pour prouver que nous avions raison.

La DGE-Eau et l’ECA se sont aussi beaucoup interrogés sur le risque d’inondation du site. Là encore, il a fallu rappeler les importants travaux de protection sur la Grande Eau effectués après les événements de 2005, dont nous avons l’impression qu’ils n’avaient pas été pris en compte.

De nombreuses séances en présentiel ou en visioconférence se sont déroulées, tant sur place que dans les services du Canton. En fin d’année le projet du Parc des Sports se présentait bien pour être déposé auprès du Conseil d’Etat s’agissant du financement.

Dans un autre registre, de nombreuses séances, encore et toujours, se sont tenues concernant les différents plans d’affectation et le traitement des oppositions.

Les procédures judiciaires liées à ces dossiers sont complexes et prennent beaucoup de temps. La Municipalité profite de ce rapport pour remercier les prestataires, ingénieurs et avocats.

Au début du mois de novembre 2025, la Commune, en partenariat avec la Coopérative Isenau 360, a conclu un accord « historique » avec les ONG Pro Natura et WWF dans le cadre du PA d’Isenau. Cet accord résulte de la séance de conciliation menée par la Municipalité dans un esprit respectueux, fondé sur l’échange et l’écoute des uns et des autres, pour trouver des solutions favorables à la protection de la nature et au développement d’un tourisme durable.

La Municipalité garde à l’esprit qu’il faut mener tous les projets avec conviction et détermination, même si certains sont parfois combattus de façon véhémence. Le succès, c’est aussi savoir essayer, à un moment donné, un échec dans la procédure. Malgré tout, il ne faut jamais perdre son enthousiasme. Car, qu’importe une défaite sur un acte de procédure, la victoire se trouve souvent au bout du chemin...

Concernant les demandes de permis de construire, elles sont toujours conséquentes. Par exemple, s’agissant des transformations nécessitant un permis, la suppression de la valeur locative et ses effets fiscaux constituent une des conséquences de la hausse des demandes de permis.

Pour rappel, tous les services communaux sont parfaitement organisés avec des responsables compétents, des collaboratrices et des collaborateurs très bien formés. Les résultats et la dynamique dans la gestion générale de la Commune sont aussi le fruit de leur travail.

La Commune réitère sa fierté d’être formatrice d’apprenti-e-s. En 2025, trois jeunes effectuaient leur apprentissage. Un auprès de la voirie, un au service de la conciergerie et une à l’administration. Tous donnent entière satisfaction.

Christian REBER, Syndic

SITUATION FINANCIÈRE

L'exercice se solde par un **bénéfice opérationnel de CHF 701'359.10** contre un bénéfice de CHF 25'559.30 prévu au budget. Après une attribution complémentaire de CHF 500'000.00 aux fonds de réserve, il en résulte un **bénéfice net de CHF 201'359.10**.

La marge d'autofinancement est de CHF 1'650'159.79 contre CHF 1'399'686.30 prévue au budget.

Cet écart est justifié par des recettes fiscales supérieures aux prévisions budgétaires, notamment sur les prélèvements conjoncturels tels que les impôts sur les droits de mutation, successions et gains immobiliers.

Les charges de participations et les subventions aux collectivités publiques (charges de transferts) sont supérieures aux prévisions budgétaires, notamment

en raison du transfert au Canton de Vaud des taxes de contributions d'abri PCi. Cette charge de contribution a été neutralisée comptablement par un prélèvement au fonds de réserve. Toutefois, la trésorerie a été impactée car ce fonds n'était pas alimenté par du disponible bancaire.

Les charges courantes sont maîtrisées.

La marge d'autofinancement nous a permis de financer, sans recourir à l'emprunt, les investissements nets de CHF 1'188'333.93.

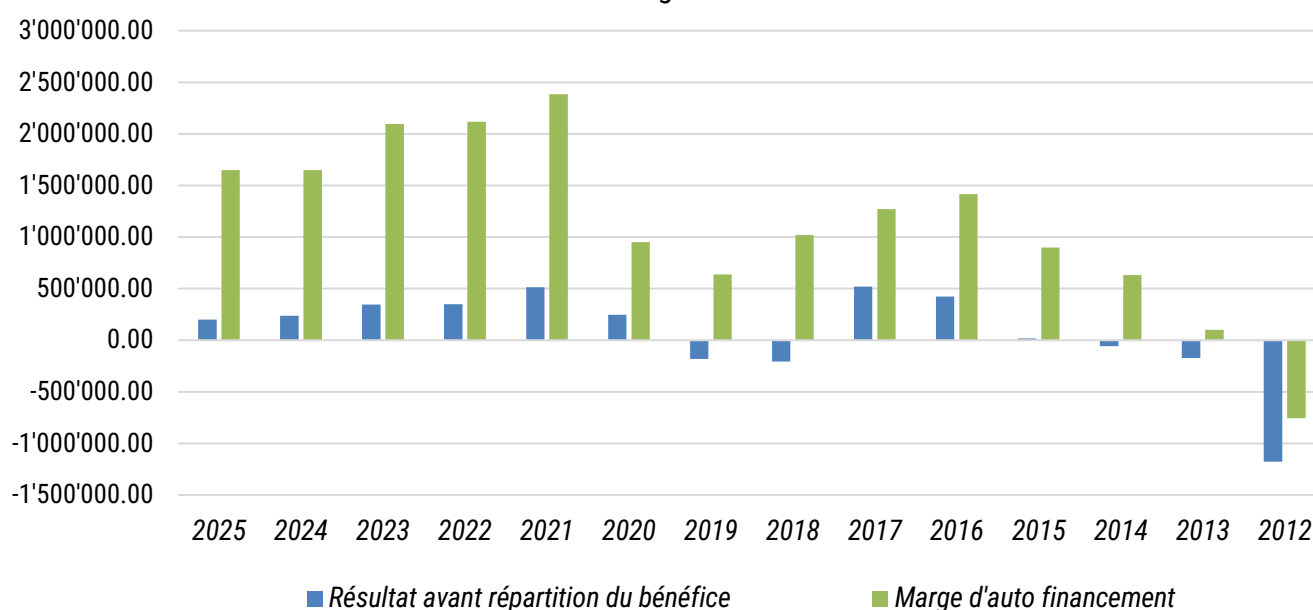
L'endettement, après déduction des actifs réalisables à court terme, est ainsi diminué de CHF 438'267.09 par rapport à l'année précédente.

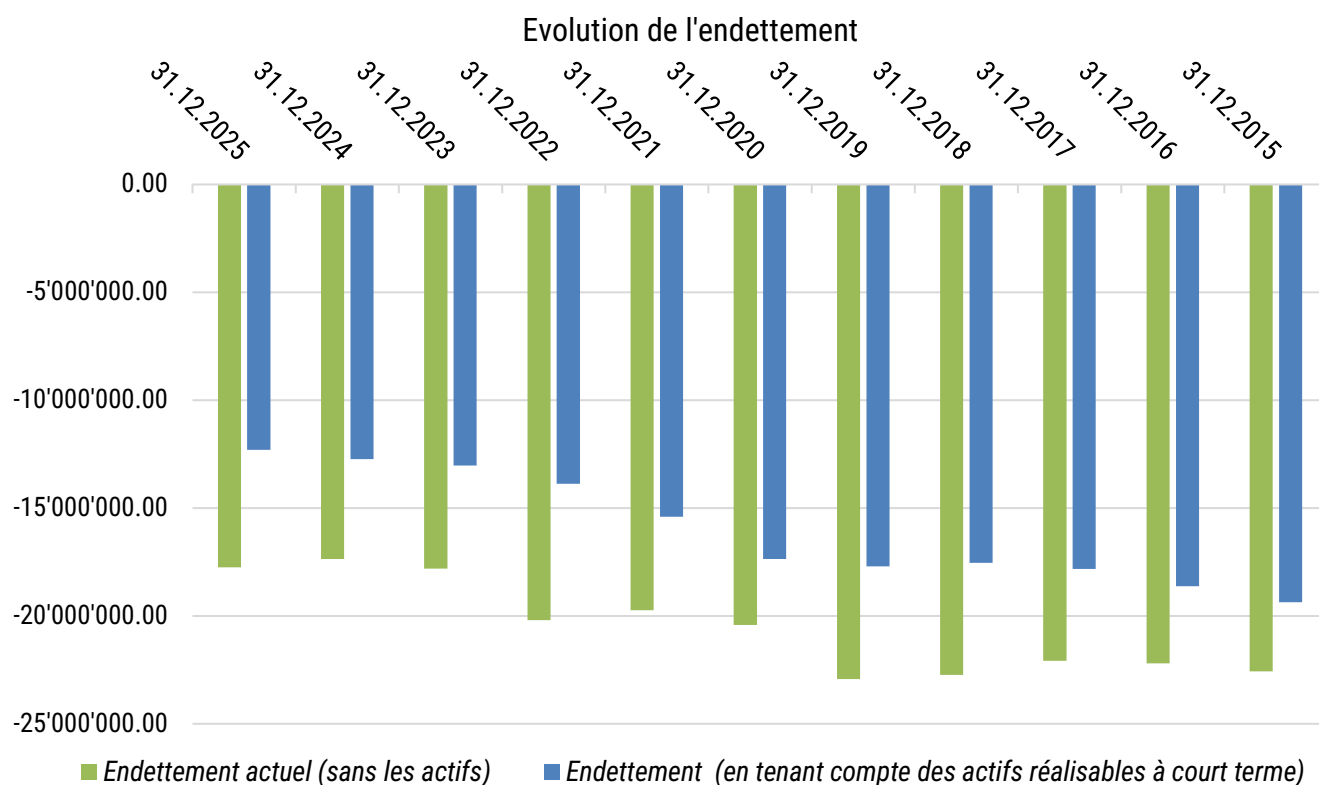
Nous détaillons ci-après les principaux chiffres clés :

	Comptes 2025 en k/CHF		Budget 2025 en k/CHF		Comptes 2024 en k/CHF	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges et revenus maîtrisables	6'718	13'066	6'709	12'388	7'809	13'422
Amortissements, attributions et dissolutions fonds/financements spéciaux	2'194	837	1'434	67	1'606	195
Charges de transferts *	6'829	2'039	5'989	1'702	4'813	848
Total charges et revenus	15'741	15'942	14'132	14'157	14'228	14'465
Excédent des revenus	201		25		237	

* Canton, péréquation intercommunale, AISOL, l'ORPCi, ARASAPE, SDIS, CITAV, FEM.

Evolution de la marge d'autofinancement





	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Habitants au 31.12	1440	1435	1427
Engagement courants (Créanciers)	-2'123'173.20	-1'263'081.37	-894'346.46
Dettes à court terme	-	-	-
Dettes à long terme	-15'196'000.00	-15'431'500.00	-16'253'210.00
Passifs transitoires	429'000.30	-661'003.39	-652'802.23
Endettement actuel (sans les actifs)	-17'748'173.50	-17'355'584.76	-17'800'358.69
Endettement par habitant	-12'325.12	-12'094.48	-12'473.97
Disponible	2'932'979.77	1'989'956.05	2'530'705.67
Débiteurs et comptes courants	2'294'153.50	2'374'816.03	2'092'694.78
Réserve sur débiteurs	-315'453.00	-240'000.00	-263'000.00
Actifs transitoires	537'519.94	493'572.30	417'832.83
Endettement (en tenant compte des actifs réalisables à court terme)	-12'298'973.29	-12'737'240.38	-13'022'125.41
Endettement par habitant (incl. Actifs)	-8'540.95	-8'876.13	-9'125.53

CONSEIL COMMUNAL

LISTE

au 31 décembre 2025

Liste alphabétique des membres du Conseil communal en fonction (législature 2021-2026) :

ADER Arnaud	GENILLARD-ROULIN Philippe	PICHARD Marc
ANDRÉ Martin	GROBÉTY Patrick	PITTET Nicolas
ANKER Lionel	HÄHNI Bernard	RAPIN Nathalie
ARENA Nadine	HEFTI Jean-Claude	RAYNAUD Cédric
BONZON Frédéric	ISOZ Lohan	ROUÈCHE Loyse
BORGHI Alexandre	JATON Michel	SCHLAUBITZ Anatole
BUSSET Jonathan	JATON Vincent	SCHMIDT Yvan
CARVALHO Jean	KOHLER Mary-Laure	TRACHSEL Joan
CHALUS Anne	LACROIX Christelle	VILLEMEN Lionel
CHASSOT Mathieu	LHUISSIER Julie	XIAO Eric
CROISIER Bertrand	LOUP Isabelle	Huissière
CROISIER Yann	MANZONI Laurent	COSSY Anne-Marie
DAVAILLE Romain	MOREROD Julien	Démission
DÉTRAZ Laure	MOREX Jérémy	20.03.2025 ELLIOT Albert
DOS SANTOS André	NAUER Mathieu	26.06.2025 LUMINATI Jan
FREI Marino	NEUKOMM Raphaël	Assermentation
GASSER David	OBERHÖLLER Luca	20.03.2025 GENILLARD Dylan
GENILLARD Dylan	PENEVEYRE Luc	26.06.2025 TRACHSEL Joan
GENILLARD Marc	PICHARD Florian	
GENILLARD Nicolas	PICHARD Francine	

BUREAU

de janvier à juin 2025

Président :	BUSSET Jonathan
Secrétaire :	DÉTRAZ Laure
1^{ère} Vice-Président :	LUMINATI Jan
2^{ème} Vice-Président :	NAUER Mathieu
Scrutateurs :	KOHLER Mary-Laure ISOZ Lohan
Suppléants :	GASSER David ARENA Nadine

En 2025, le Bureau du Conseil a siégé à 6 reprises dans le cadre de l'organisation des séances du Conseil Communal, soit les 19 février, 2 juin, 4 septembre, 6 octobre, 4 et 18 novembre.

de juillet à décembre 2025

Président :	BUSSET Jonathan
Secrétaire :	DÉTRAZ Laure
1^{ère} Vice-Président :	NAUER Mathieu
2^{ème} Vice-Président :	OBERHÖLLER Luca
Scrutateurs :	GASSER David ARENA Nadine
Suppléants :	KOHLER Mary-Laure ISOZ Lohan

Le Bureau électoral s'est réuni, quant à lui, pour le dépouillement des votations cantonales et fédérales des 9 février, 28 septembre et 30 novembre.

COMMISSIONS

Les commissions du Conseil communal participent au bon fonctionnement des institutions communales par l'examen des préavis et des différents dossiers qui leur sont soumis.

La Municipalité remercie les membres des commissions pour le temps consacré à ces travaux et pour leur implication dans le cadre de leur mandat durant l'année 2025.

COMMISSIONS PERMANENTES

Commission de Gestion

*de janvier à juin 2025***Membres**

CHALUS Anne
LACROIX Christelle
JATON Vincent
PICHARD Marc
PITTET Nicolas

Suppléants

LHUISSIER Julie
HEFTI Jean-Claude

*de juillet à décembre 2025***Membres**

CHALUS Anne
LHUISSIER Julie
JATON Vincent
PICHARD Marc
PITTET Nicolas

Suppléants

LACROIX Christelle
HEFTI Jean-Claude

Commission des Finances

*au 31 décembre 2025***Membres**

MOREROD Julien
NEUKOMM Raphaël
RAPIN Nathalie
RAYNAUD Cédric
VILLEMIN Lionel

Suppléants

ANDRÉ Martin
CROISIER Yann

Commission recours impôts et taxes

*au 31 décembre 2025***Membres**

FREI Marino
GENILLARD-ROULIN Philippe
NAUER Mathieu
PENEVEYRE Luc
XIAO Eric

Commission de Naturalisation

*au 31 décembre 2025***Président**

GENILLARD François, Municipal

Membres

KOHLER Mary-Laure
SCHMIDT Yvan

Commission Pâturages et Alpes

*au 31 décembre 2025***Membres**

CARVALHO Jean
NEUKOMM Raphaël
OBERHÖLLER Luca

COMMISSIONS LÉGISLATURE 2021 – 2026

Commission Touristique

*au 31 décembre 2025***Membres**

CHASSOT Mathieu
HEFTI Jean-Claude
LHUISSIER Julie
ROUECHE Loyse
SCHLAUBITZ Anatole

Commission Energie

*au 31 décembre 2025***Membres**

CROISIER Bertrand
GASSER David
HÄHNI Bernard
MOREROD Julien
PICHARD Florian

Commission Prolongation ligne ASD

*au 31 décembre 2025***Membres**

CROISIER Bertrand
FREI Marino
LHUISSIER Julie
NAUER Mathieu
XIAO Eric

Commission Parc des Sports

*au 31 décembre 2025***Membres**

CHALUS Anne
CROISIER Yann
DOS SANTOS André
ROUECHE Loyse
SCHLAUBITZ Anatole
VILLEMIN Lionel

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil Communal a tenu quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire. A ces occasions, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 20 mars 2025

Préavis municipal n° 01-2025, relatif à la demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour la réfection du revêtement et la remise en état de routes communales

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.

Préavis municipal n° 02-2025, relatif à la demande d'un crédit de CHF 337'000.00 pour des travaux de remplacement de canalisations souterraines

- D'accorder la Municipalité un crédit de CHF 337'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.

Préavis municipal n° 03-2025, relatif à la révision des Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires, ainsi que de leurs dispositions d'application

- D'accepter l'amendement « Airbnb » de la Commission Ad'hoc, s'agissant de la modification de l'alinéa c et l'ajout de l'alinéa d de l'article 1 des dispositions d'application du règlement communal relatif à la perception de la Taxe de séjour, comme suit :
 - c) Accord entre l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et Airbnb
Pour les hôtes sous contrat Airbnb, le montant de la taxe de séjour est de CHF 3.00 par personne et par nuitée, tant pour les adultes que pour les enfants. Airbnb encaisse directement la taxe de séjour au moment de la transaction puis verse ce montant à l'UCV, qui se charge ensuite du versement à la Commune.
 - d) Accord de type « Airbnb »
Pour les locations via des plateformes de type « Airbnb », le loueur devra transmettre chaque fin de mois, à l'organe de perception, le relevé des locations transmis par la plateforme de réservation, comprenant la mention de la taxe de séjour prélevée.
- D'approuver, tels que rédigés, les Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires ;
- D'approuver, avec l'amendement « Airbnb », les dispositions d'application des Règlements communaux relatifs à la perception de la Taxe de séjour et de la Taxe sur les résidences secondaires;
- De charger la Municipalité de soumettre les règlements et les dispositions d'application à l'approbation de la Cheffe du Département des Institutions, du Territoire et du Sport.

Séance du 26 juin 2025

Préavis municipal n° 04-2025, relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du Chablais Vaudois

- D'adopter le volet stratégique du Plan directeur régional des zones d'activités Chablais vaudois.

Préavis municipal n° 05-2025, relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2024

- D'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2024.

Préavis municipal n° 06-2025, relatif au Règlement du personnel communal

- D'adopter le règlement sur le personnel communal tel que présenté, ainsi que l'échelle des salaires, avec effet au 1er juin 2025 ;
- De charger la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation cantonale.

Préavis municipal n° 07-2025, relatif à la demande d'un crédit de CHF 259'000.00 pour le réaménagement de la Place du Village, devant le bâtiment de l'Office du Tourisme

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 259'000.00 à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, à contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.

Séance du 25 septembre 2025

Préavis municipal n° 08-2025, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, selon le projet présenté par la Municipalité, avec un taux d'impôt communal de 76% par rapport à l'impôt cantonal de base sur, soit :
 - a) L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers ;
 - b) L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
 - c) L'impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées ;
 ainsi que le maintien du statu quo sur l'ensemble des autres impôts et taxes.
- D'autoriser cette dernière à le soumettre à la ratification par le Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Préavis municipal n°09-2025, relatif au renouvellement du DDP n° 5470 – Restaurant Les Mazots, sis sur la parcelle RF n° 3600 de la Commune d'Ormont-Dessus, laquelle est grevée d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de Diablerets Immobilier SA, échéant le 25 octobre 2025

- D'autoriser la Municipalité à renouveler le DDP N° 5470 – Restaurant Les Mazots, sis sur la parcelle RF n° 3600 de la Commune d'Ormont-Dessus, où sont érigés les bâtiments ECA n°2586a, ECA 2586b et ECA 2586c, dès le 25.10.2025 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 24 octobre 2055, renouvelable, en faveur de TVGD SA, aux conditions nouvelles décrites dans le présent préavis, notamment en fixant la rente annuelle forfaitaire de CHF 10'000.00 (dix mille francs) (au lieu de CHF 2'000.00 jusqu'à l'échéance du 25.10.2025). La rente sera exigible chaque 31 décembre, la première fois, depuis la prolongation, le 31 décembre 2025. Elle sera indexée une fois l'an sur l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de référence étant celui du 30 novembre 2025, et en traitant le sort des frais de réfection et d'entretien du chemin d'accès.
- D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette convention.

Séance extraordinaire du 5 novembre 2025

Préavis municipal n° 10-2025, relatif au plan d'affectation d'Isenau et au plan d'affectation de la remontée câble d'Isenau

- D'adopter le plan d'affectation d'Isenau, modifié suite à l'enquête publique, et son règlement ;
- D'adopter la délimitation des lisières forestières ;
- D'adopter le projet routier lié au plan d'affectation (servitudes ski et VTT) ;
- D'adopter le plan d'affectation de la remontée à câble d'Isenau et son règlement ;
- D'adopter les réponses aux oppositions.

Préavis municipal n° 11-2025, relatif au plan d'affectation Diablerets centre

- D'adopter le plan d'affectation Diablerets centre et son règlement ;
- D'adopter des lisières forestières statiques ;
- D'adopter les limites de constructions ;
- D'adopter les réponses aux oppositions.

Préavis municipal n° 12-2025, relatif au plan d'affectation Le Droutzay

- D'adopter le plan d'affectation Le Droutzay et son règlement ;
- D'adopter les lisières forestières statiques.

Séance 11 décembre 2025

Préavis municipal n° 13-2025, relatif au projet de budget de la Commune pour 2026

- D'accepter l'amendement de la Commission des Finances corrigeant l'imputation de l'amortissement de CHF 7'000.00 initialement inscrit par erreur au compte 34300 3300.1 (amort. Pont suspendu Léderrey)
- D'accepter l'amendement Croisier demandant d'ajouter au budget 2026 de la Commune d'Ormont-Dessus une position spécifique concernant l'entretien des sentiers pédestres, pouvant englober aussi les itinéraires VTT, et dotée de CHF 30'000.00, montant pris pour CHF 20'000.00 sur les positions 34200.3140.1 et .2 et complété par un montant de CHF 10'000.00 rajouté au budget, les prestations du personnel communal consacrées aux sentiers étant quant à elles englobées, sans changement pour cette année comptable 2026, dans les positions 34200.30XX telles que présentées.
- D'approuver le projet de budget de la Commune pour 2026, prévoyant un excédent de revenus de CHF 391.14 après acceptation des amendements de la Commission des Finances et du Conseiller Croisier.

Préavis municipal n°14-2025, relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 160'000.00 pour la seconde phase d'étude du projet de rénovation du Parc des Sports des Diablerets

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.00, à prélever sur les liquidités de la caisse communale, subsides et aides non déduits ;
- De l'autoriser à imputer ce montant en déduction du fonds d'équipement touristique prévu pour un tel investissement.

Préavis municipal n°15-2025, relatif à une demande d'autorisation pour l'aliénation de deux appartements dans le cadre de la liquidation de la succession de feu Monsieur Sergio Duroni

- D'autoriser la Municipalité à procéder à la vente des appartements de feu Monsieur Sergio Duroni au chemin du Collège 10 (lots de PPE 3682 et 3683, sis sur parcelle RF n° 2148 de la Commune d'Ormont-Dessus).

DROITS D'INITIATIVE

Au cours de l'exercice 2025, deux interpellations ont été déposées :

INTERPELLATION « RAPIN » POUR UN PLAN DE FINANCEMENT COMMUNAL DES DÉPENSES FUTURES À COURT, MOYEN ET LONG TERME (25.09.2025)

Mme la Conseillère communale Nathalie Rapin a déposé une interpellation demandant des précisions sur la planification financière de la Commune et, en particulier, sur la prise en compte des investissements futurs non encore inscrits au budget ni couverts par des fonds de réserve. Elle s'interrogeait également sur la manière dont la Municipalité planifie les dépenses importantes hors budget et sur les raisons pour lesquelles ces éléments ne seraient pas communiqués au Conseil communal ou à la Commission des finances.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a répondu, par écrit, à cette interpellation le 11 décembre 2025. Elle a ainsi indiqué que chaque préavis d'investissement fait l'objet d'une analyse financière préalable, notamment quant à la capacité d'autofinancement de la Commune. Elle a souligné la gestion prudente des finances communales et a précisé que les futurs investissements seront financés par les fonds disponibles et la marge d'autofinancement. L'Exécutif a reconnu toutefois que la transmission de certaines informations à la Commission des finances pouvait être améliorée et s'est engagé à renforcer la collaboration avec celle-ci.

INTERPELLATION « MOREROD & CONSORTS » POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VTT (11.12.2025)

Un groupe de 7 Conseillers communaux, menés par M. Julien Morerod, a déposé une interpellation portant sur le développement d'une offre de VTT sur le territoire communal. Les signataires relèvent l'intérêt stratégique du VTT dans le cadre de la diversification touristique et s'interrogent sur l'état d'avancement des réflexions menées avec les partenaires concernés. Ils demandent à la Municipalité de préciser sa volonté de développer une telle offre ainsi que les moyens, notamment budgétaires et humains, qu'elle entend engager pour la concrétisation du développement du VTT.

Déposé lors de la dernière séance ordinaire du Conseil Communal du 11 décembre 2025, **cette initiative est en cours de traitement par la Municipalité.**

MUNICIPALITÉ

COMPOSITION

au 31 décembre 2025

M. Christian **REBER**,

Syndic

- Administration générale / Communication / Relations publiques
- Ressources humaines
- Economie & Finances
- Urbanisme
- Police des constructions

M. François **GENILLARD**,

Municipal et 1^{er} Vice-Syndic

- Sécurité
- Gestion des déchets
- Aménagement du territoire
- Alpages
- Police des constructions

M. Dario **PERNET**,

Municipal

- Domaines & Bâtiments
- Service de la Voirie, des travaux et des eaux
- Forêts

Mme Nicole **TOUGNE-GENILLARD**,

Municipale

- Instruction publique
- Cultes et cimetières
- Œuvres sociales
- Ressources humaines

M. Jean-Marie **SCHLAUBITZ**,

Municipal et 2^{ème} Vice-Syndic

- Tourisme
- Développement durable
- Mobilité
- Culture & Evénements
- Sports et Jeunesse



DÉLÉGATIONS MUNICIPALES

LISTE AU 31 DÉCEMBRE 2025

La Municipalité a désigné les personnes suivantes pour la représenter :

Commission intercommunale et consultative du feu (SDIS Alpin)

François GENILLARD	<i>Président</i>
Laurence HABEGGER	<i>Vice-présidente</i>
Clément DUPERTUIS	
Louis Philippe OGUEY	
Cédric MERMOD	<i>Commandant SDIS Alpin</i>
Philippe GENILLARD	
Laura BELKACEM	<i>Secrétaire</i>
Frédéric MOREROD	<i>Caissier</i>

Commission de police

François **GENILLARD**

Commission de naturalisation

François GENILLARD	<i>Président</i>
Mary-Laure KOHLER	
Yvan SCHMIDT	

Association de l'ORPCi d'Aigle

Comité Directeur (représentant communes d'Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Leysin et Gryon)

François **GENILLARD**

Association de l'ORPCi d'Aigle

Conseil intercommunal

Jean-Marie **SCHLAUBITZ**
Lionel **ANKER**

Commission de sécurité avalanches

Christian **REBER**
Remplaçant : François GENILLARD

Commission de salubrité

Nicole TOUGNE-GENILLARD	<i>Présidente</i>
Dr Benoît BARD	<i>Médecin</i>
Patrick FRUTIG	<i>ASP</i>

Commission de surveillance Hôpital du Chablais

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**

Fédération de soins du Chablais

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**

CSU-CAVD (centre de secours et d'urgences)

Comité

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**

Fondation des Maisons de retraite

Comité de direction

Dario **PERNET**

Fondation des Maisons de retraite

Conseil de surveillance

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**

ARASAPE

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**

EIAP

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**

Aigle Région

Christian **REBER**

ARCAD

Jean-Marie **SCHLAUBITZ**

Groupement Forestier Leysin – Les Ormonts

Christian REBER	<i>Président de l'AG</i>
Dario PERNET	<i>Président du CoDir</i>

Société de développement de Vers-l'Eglise

Jean-Marie **SCHLAUBITZ**

Syndicat AF Chersaulaz

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**
Philippe **GROBETY**

Syndicat d'entretien de la route de Perche

Dario **PERNET**

Commission d'estimation fiscale

Dario **PERNET**

Commission des eaux

Dario **PERNET**
Didier **DUPERTUIS**

Commission nature

Dario PERNET	<i>Président</i>
Christian REBER	

Commission culturelle et sportive

Jean-Marie SCHLAUBITZ	<i>Président</i>
Christian REBER	

Caisse intercommunale de pension

Nicole **TOUGNE-GENILLARD**
François **GENILLARD**

Salon des Alpagnes

François **GENILLARD**

Fourniture de chevaux

François GENILLARD

Préposé à l'approvisionnement économique du pays

Patrick FRUTIG

Didier DUPERTUIS *suppléant***Préposé agricole (nommé par le canton)**

Jean-Michel MARCHON

Diablerets Tourisme

Jean-Marie SCHLAUBITZ

Commission taxe séjour et taxe résidences secondairesJean-Marie SCHLAUBITZ *Président*Patrick GROBETY *Diablerets Tourisme*Gabriel GRANGER *APCADO*Jean-Marc KUMMER *logements de groupe*Stéphane WARTNER *hôtels***CITAV**

Jean-Marie SCHLAUBITZ

SCOOP Isenau 360°

Christian REBER

Festival International du Film Alpin des Diablerets (FIFAD)

François GENILLARD

Moving Mountains

Jean-Marie SCHLAUBITZ

Parc des Sports**Conseil d'administration**

Christian REBER

Dario PERNET

Jean-Marie SCHLAUBITZ

Dimitri COSSETTO *élu par l'Assemblée générale***Télé Villars Gryon Diablerets SA****Conseil d'administration**

Christian REBER

Commission scolaire AISOL**Comité Direction**

Nicole TOUGNE-GENILLARD

Laure DÉTRAZ

Commission scolaire AISOL**Conseil intercommunal**

Christian REBER

Nadine ARENA

Isabelle LOUP

Arnaud ADER

Ecole de Musique Leysin – Les Ormonts

Nicole TOUGNE-GENILLARD

Fondation Avenir

Nicole TOUGNE-GENILLARD

Journal LE COTTERGFrançois GENILLARD *délégué municipal*Christian REBER *Commission éthique***Musée des Ormonts**

Jean-Marie SCHLAUBITZ

Association Ailyos Culture

Dario PERNET

Association du Jardin Alpin des Diablerets (Les Tussilages)

Christian REBER

SÉANCES DE MUNICIPALITÉS

SÉANCES ORDINAIRES

En 2025, la Municipalité s'est réunie à 49 reprises dans le cadre des séances hebdomadaires organisées le mardi matin, en salle de Municipalité de la Maison de Commune.

SÉANCES INTERMUNICIPALES

L'Exécutif a pris part à **trois rencontres intermunicipales** réunissant les communes voisines afin d'échanger sur différents dossiers régionaux et de coordination.



Les Municipalités d'Ormont-Dessus, d'Ormont-Dessous et de Leysin se sont ainsi réunies en séances plénières les 8 mai et 10 novembre 2025.

Ces rencontres ont permis d'aborder de nombreuses thématiques communes touchant aussi bien **aux prestations à la population qu'aux collaborations intercommunales et aux enjeux régionaux**.

Les discussions ont notamment porté sur les dispositifs de secours et de sécurité, en particulier sur la mise en place du **concept de Premiers répondants 144 (PR144)**, lequel permet de mobiliser rapidement des intervenants formés aux gestes de premiers secours avant l'arrivée des ambulances ou des secours professionnels. **Ce dispositif revêt une importance particulière dans un contexte de région de montagne** et de forte fréquentation touristique, où les délais d'intervention peuvent être influencés par les distances, les conditions météorologiques ou l'affluence saisonnière. Les autorités ont également échangé sur les activités et besoins du **SDIS Alpin**.

Les dossiers scolaires et parascolaires ont également occupé une place importante dans les échanges, notamment en lien avec l'AISOL, le financement des promotions scolaires, le renouvellement des infrastructures wifi des établissements ainsi que les questions relatives à l'organisation et aux besoins des structures scolaires.

Les Municipalités ont par ailleurs poursuivi leurs réflexions communes concernant l'organisation de **la réception des jeunes citoyens**, les collaborations culturelles régionales et plusieurs projets liés à la vie associative et communautaire.

Les échanges ont également porté sur **l'avenir du tourisme dans les Alpes vaudoises**, les problématiques de mobilité et de stationnement – **notamment concernant les camping-cars durant la saison hivernale**.



Par ailleurs, **les Municipalités d'Ormont-Dessus, d'Ollon et de Gryon** se sont réunies le 30 octobre 2025 dans le cadre d'une séance intercommunale volontairement informelle, sans ordre du jour prédéfini, favorisant **des échanges libres autour de différents dossiers d'actualité et problématiques communes aux stations de montagne**.

VISITE PRÉFECTORALE

Conformément à l'article 141 de la Loi sur les communes (LC), **Monsieur Nicolas Croci Torti, Préfet du district d'Aigle**, a procédé à l'examen annuel de l'administration communale le vendredi 14 novembre 2025.

Cette visite revêtait un caractère particulier puisqu'il s'agissait du premier contrôle préfectoral effectué par Monsieur le Préfet depuis son entrée en fonction le 1er juillet 2025, à la suite de la période de vacance du poste ayant suivi la destitution de son prédécesseur, M. Régis Joly, le 4 octobre 2024. **Durant cet intervalle, la préfecture avait été assurée par les préfets du district Riviera-Pays-d'Enhaut.**

Dans le cadre de cette visite officielle, Monsieur le Préfet s'est entretenu avec le Président et la Secrétaire du Conseil communal, a procédé à la vérification des registres et documents officiels, visité les services communaux puis échangé avec la Municipalité sur la situation générale de la Commune ainsi que sur différents dossiers d'actualité.

Au terme de son contrôle, **Monsieur le Préfet s'est déclaré pleinement satisfait du fonctionnement de l'administration communale et n'a formulé aucune remarque particulière.**

ATTENTIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Comme chaque année, la Municipalité a témoigné son attention à différentes catégories de la population, notamment :

- 16 jeunes gens à l'occasion de leur **18ème anniversaire** ;
- 19 personnes à l'occasion de leur **80ème anniversaire** ;
- 10 personnes à l'occasion de leur **90ème anniversaire ou davantage**.

La Municipalité a également eu le plaisir de célébrer **le 100ème anniversaire d'une habitante de la Commune**.

Par ailleurs, **les personnes âgées de plus de 85 ans vivant à domicile ainsi que les parents des nouveau-nés** ont bénéficié de la traditionnelle attention communale consistant en la remise, respectivement, de cinq et huit rouleaux de sacs poubelles taxés de 35 litres.

Dans le but de soutenir les familles et de favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs régionales, la Commune participe également au financement des abonnements MagicPass des enfants scolarisés à l'AISOL et domiciliés sur le territoire communal, par le biais d'une participation communale de CHF 100.00 sur présentation de l'abonnement auprès de l'administration communale.

La Municipalité encourage également les modes de mobilité douce et durable par **l'octroi d'une subvention destinée à l'acquisition d'un vélo électrique**. Cette aide correspond à 20 % du prix d'achat, jusqu'à concurrence de CHF 300.00 par personne. La subvention est accordée une seule fois par habitant et n'est pas cumulable avec d'autres aides similaires.

RÉCEPTIONS

RÉCEPTION DES PERSONNES AU BÉNÉFICE D'UNE RÉPARTITION D'IMPÔTS (RI) ET DES NOUVEAUX HABITANTS

La Municipalité a eu le plaisir d'accueillir, le 17 janvier 2025 à la Maison des Congrès, **les contribuables vaudois résidents secondaires de la Commune bénéficiant d'une répartition d'impôts (RI)**, dans le cadre d'un apéritif dînatoire organisé en leur honneur.

Au total, **164 personnes ont été conviées à cette réception, organisée afin de remercier ces contribuables de l'attachement qu'ils témoignent à la Commune** en répartissant une partie de leurs impôts entre leur domicile principal et Ormont-Dessus.

À cette occasion, **86 nouveaux habitants** ont également été invités, permettant ainsi à la Municipalité de leur souhaiter officiellement la bienvenue et de favoriser un moment d'échange et de convivialité entre les autorités communales et les nouveaux résidents de la Commune.

RÉCEPTION DES JEUNES CITOYENS

Comme le veut désormais la tradition, les Communes de Leysin, d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus poursuivent leur collaboration afin d'organiser, à tour de rôle, **une soirée destinée aux jeunes atteignant leur majorité civique**.

L'édition 2025 s'est déroulée à Leysin et a permis de réunir les jeunes citoyens des trois communes dans un cadre convivial et festif, favorisant les échanges avec les autorités communales ainsi qu'une sensibilisation à la vie civique et institutionnelle.



Traditionnel karaoké

La soirée a notamment été agrémentée de différents modules interactifs et ludiques consacrés **au fonctionnement des communes, des institutions politiques et à l'exercice des droits civiques**. Les participants ont ainsi pu démontrer leur intérêt pour la chose publique ainsi que leurs connaissances lors de divers quiz et animations organisés à cette occasion.

Dans une ambiance particulièrement détendue et conviviale, la soirée s'est poursuivie autour d'un moment festif durant lequel le traditionnel karaoké a notamment permis aux participants de tester leurs connaissances... jusque sur l'hymne vaudois.

La Municipalité remercie chaleureusement la Commune de Leysin pour l'organisation de cette édition 2025 et se réjouit d'ores et déjà de l'édition 2026 qui se déroulera à Ormont-Dessous.

DROITS POLITIQUES

VOTATIONS 2025

Les membres du corps électoral ont été convoqués à 3 reprises pour se prononcer sur les objets suivants :

9 février 2025

Votation fédérale

Initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires » (initiative pour la responsabilité environnementale)

L'objet est refusé

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	22.67 %	77.33 %	43.77 %
Vaud	38.34 %	61.66 %	37.88 %
Suisse	30.25 %	69.75 %	38.05 %

28 septembre 2025

Votations fédérales

Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

L'objet est accepté

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	38.41 %	61.59 %	50.93 %
Vaud	36.25 %	63.75 %	45.27 %
Suisse	57.73 %	42.27 %	49.50 %

Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

L'objet est accepté

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	51.75 %	48.25 %	50.93 %
Vaud	57.19 %	42.81 %	45.26 %
Suisse	50.39 %	49.61 %	49.55 %

Votations cantonales

Initiative populaire « Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « Initiative Sauvons le Mormont »

L'objet est refusé

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	21.37 %	72.85 %	49.29 %
Vaud	38.26 %	54.89 %	46.25 %

Contre-projet du Grand Conseil qui propose d'introduire un nouvel article 56a dans la Constitution du Canton de Vaud intitulé « Économie circulaire »

L'objet est accepté

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	62.01 %	30.34 %	49.29 %
Vaud	67.62 %	24.65 %	46.25 %

Questions subsidiaire : Initiative ou contre-projet

Le contre-projet est accepté

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	06.07 %	71.50 %	49.29 %
Vaud	18.50 %	66.83 %	46.25 %

Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales

L'objet est accepté

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	36.02 %	55.70 %	48.85 %
Vaud	47.43 %	42.56 %	46.17 %

La modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers

L'objet est refusé

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	34.89 %	62.00 %	49.29 %
Vaud	42.29 %	54.15 %	46.24 %

30 novembre 2025

Votations fédérales

Initiative populaire « Pour une suisse qui s'engage » (initiative service citoyen)

L'objet est refusé

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	11.30 %	88.70 %	45.96 %
Vaud	12.97 %	87.03 %	41.35 %
Suisse	15.85 %	84.15 %	42.94 %

Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » (initiative pour l'avenir)

L'objet est refusé

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	17.39 %	82.61 %	45.96 %
Vaud	29.35 %	70.65 %	41.34 %
Suisse	21.72 %	78.28 %	42.95 %

Votations cantonales

La modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que toutes les Vaudoises et Vaudois, y compris ceux de l'étranger, puissent élire les conseillères et les conseillers aux États

L'objet est accepté

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	58.64 %	39.25 %	46.72 %
Vaud	63.91 %	34.43 %	42.46 %

La modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à octroyer les droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement

L'objet est refusé

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	16.27 %	81.82 %	45.63 %
Vaud	25.25 %	71.35 %	42.46 %

Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

L'objet est refusé

	Oui	Non	Participation
O-Dessus	25.36 %	72.01 %	45.63 %
Vaud	34.53 %	63.62 %	42.46 %

INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS 2025

Le bureau du Greffe municipal a procédé au contrôle des signatures pour les objets suivants :

Initiatives populaires fédérales

	Signatures valides	Délai récolte
« Une société et une économie fortes grâce au congé parental. (initiative pour un congé familial) »	5	01.10.2026
« Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement »	25	07.07.2026
« Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière) »	8	26.05.2026
« Pour la démocratie directe et la compétitivité de notre pays – Contre une Suisse membre passif de l'UE (initiative boussole) »	3	01.04.2026
« Pour des aliments sans organismes génétiquement modifiés (initiative pour la protection des aliments) »	22	03.03.2026
« Pour l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (initiative pour l'interdiction des armes nucléaires) »	14	02.01.2026
« Pour la protection de la démocratie directe par rapport aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes) »	7	30.07.2025
« Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts) »	4	30.07.2025

Initiative constitutionnelle cantonale

« Pour la protection des sites bâtis hors zone - Valoriser plutôt que démolir ! »	8	09.09.2025
---	---	------------

Référendums Fédéraux

Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)	3	21.04.2025
Loi fédérale sur l'imposition individuelle « NON à la fraude fiscale »	2	09.10.2025
Loi sur le service civil (LSC) « Sauver le service civil ! »	3	15.01.2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des nombreux travaux administratifs, techniques et organisationnels nécessaires au bon fonctionnement des services communaux ainsi qu'au suivi des nombreux dossiers traités par la Municipalité.

Au 31 décembre 2025, l'administration communale et les différents services de la Commune représentaient un effectif total de 28 collaborateurs, apprentis et auxiliaires, correspondant à environ 20 équivalents plein temps (EPT), répartis entre les secteurs administratifs, techniques, de sécurité publique, de voirie, de conciergerie ainsi que les différents mandats et prestations spécifiques liés aux activités communales.

Les services administratifs ont poursuivi leurs missions dans un contexte marqué par une augmentation constante des tâches administratives, réglementaires et techniques, **nécessitant une forte polyvalence des collaborateurs ainsi qu'une adaptation continue des méthodes de travail et des outils** utilisés par les services communaux.

Le service de la voirie a, une nouvelle fois, assuré **un rôle central dans le fonctionnement communal**, tant pour l'entretien des infrastructures et des espaces publics que pour les interventions hivernales, la gestion des manifestations, les travaux techniques, les sentiers pédestres, les installations communales et le soutien logistique apporté aux nombreux événements organisés sur le territoire communal.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'année 2025 a été marquée par un important travail de modernisation du cadre réglementaire applicable au personnel communal avec l'élaboration puis l'adoption du **nouveau règlement du personnel communal**, destiné à remplacer l'ancien statut datant de 1986 devenu inadapté aux réalités actuelles du monde professionnel.

Dans ce cadre, la Municipalité s'est appuyée sur l'expertise de la société MoveUp SA ainsi que sur différentes analyses comparatives menées auprès de communes vaudoises de taille similaire. Le projet a également été soumis à un examen préalable des autorités cantonales compétentes avant d'être présenté aux collaborateurs communaux.

Une commission du personnel, composée de représentants des différents services communaux, a été associée aux travaux d'élaboration du règlement. **Les échanges et réflexions menés dans ce cadre se sont déroulés dans un esprit constructif et une ambiance positive, permettant d'aboutir à un projet équilibré** tenant compte à la fois des besoins de l'administration et des attentes du personnel communal.

Le nouveau règlement vise notamment à **renforcer l'attractivité de la Commune comme employeur**, à favoriser la stabilité des équipes et à offrir un cadre moderne et cohérent en matière de gestion des ressources humaines. Il prévoit notamment :

- une nouvelle classification des fonctions et une échelle salariale structurée ;
- l'augmentation progressive du droit aux vacances ;
- ainsi qu'une réduction du temps de travail hebdomadaire de 42h30 à 41h30.

Le Conseil communal a adopté le préavis municipal relatif à ce nouveau règlement du personnel, lequel est entré en vigueur après approbation cantonale du 7 août 2025.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

La Commune a poursuivi son engagement en faveur de la formation professionnelle et de la transmission des savoir-faire en accueillant des apprentis dans les filières du commerce et de l'exploitation, tant en section voirie que conciergerie.

Plusieurs stagiaires ont également été accueillis tout au long de l'année au sein des différents services communaux, tant dans l'administration que dans les services de la voirie, permettant à de jeunes personnes de découvrir le fonctionnement d'une administration publique et les différents métiers techniques communaux.

Plusieurs collaborateurs ont également participé à différentes formations continues durant l'année 2025, notamment dans les domaines administratifs, techniques, de la sécurité, de la voirie, du service des eaux et de l'épuration.

INFORMATIQUE

Les services communaux ont poursuivi durant l'année 2025 **les démarches de modernisation et de sécurisation des infrastructures informatiques** ainsi que le développement des outils numériques utilisés quotidiennement par l'administration.

Dans un contexte où les procédures administratives sont de plus en plus dématérialisées, la Municipalité a poursuivi ses réflexions relatives à l'évolution des outils informatiques communaux, à la gestion électronique des données, à la sécurité informatique ainsi qu'à la continuité des services numériques.

Les échanges avec les partenaires informatiques de la Commune, notamment la société T2i, se sont poursuivis autour des enjeux liés à **la transformation digitale des administrations publiques**, à l'évolution des plateformes métiers ainsi qu'à l'amélioration des solutions collaboratives utilisées par les services communaux.



L'année 2025 a également vu la poursuite du **développement de plusieurs prestations numériques à destination de la population**, notamment dans le domaine du contrôle des habitants et des démarches administratives en ligne. Les réflexions relatives à l'intégration et à l'évolution des outils cantonaux et fédéraux de cyberadministration se sont poursuivies, notamment en lien avec les prestations de type eDéménagement.

Une attention particulière a également été portée à **la sauvegarde des données, à la sécurité des systèmes informatiques**, au renouvellement progressif de certains équipements ainsi qu'à l'adaptation des outils numériques aux besoins des collaborateurs et des services communaux.

Enfin, l'année 2025 a confirmé **l'importance croissante des outils numériques et des plateformes collaboratives dans le fonctionnement quotidien de l'administration communale**, tant pour la gestion interne des dossiers que pour les échanges avec les autorités cantonales, les partenaires régionaux et la population.

NATURALISATIONS

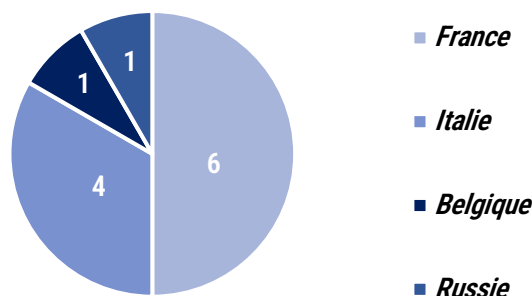


En 2025, **deux nouvelles demandes de naturalisation suisse et vaudoise ont été déposées auprès du Service cantonal de la population (SPOP)**, lequel constitue la porte d'entrée de la procédure d'octroi de la nationalité helvétique.

Au cours de l'année, **six procédures de naturalisation ordinaires, concernant douze personnes, ont été traitées par l'administration communale**. Ces procédures impliquent plusieurs étapes, parmi lesquelles figurent notamment la rédaction, par l'Assistant de sécurité publique, d'un rapport d'enquête établi à la suite de différents contrôles et d'un entretien avec les requérants, le passage d'un test de connaissances élémentaires ainsi que l'audition des candidats par la Commission de naturalisation.

La Commission de naturalisation s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année afin d'examiner les dossiers soumis à son appréciation et de préavisier les demandes à l'attention de la Municipalité.

Procédures en cours 2025 (origine des requérants)



CONTRÔLE DES HABITANTS

Dans un contexte marqué par le développement constant de la cyberadministration, le renforcement des exigences en matière de protection des données ainsi que l'interconnexion croissante des bases de données administratives, le Contrôle des habitants (CdH) poursuit son rôle central au sein de l'administration communale.

Le service assure l'accueil et l'accompagnement de la population pour l'ensemble des démarches liées à la vie administrative courante, tout en garantissant la tenue rigoureuse et la mise à jour du registre communal des habitants. Le guichet demeure ouvert au public du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

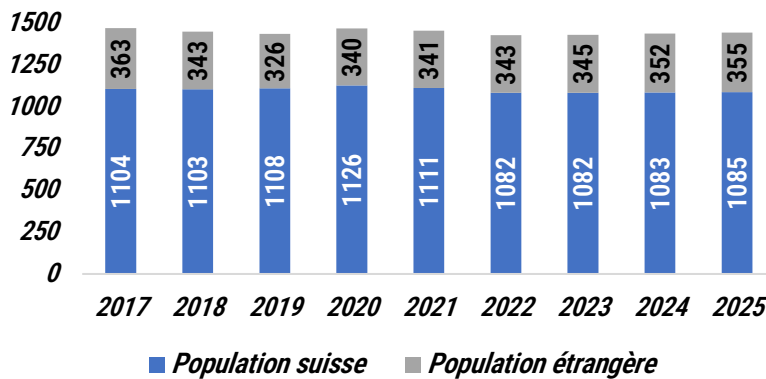
Au-delà de l'accueil physique des administrés, le service traite quotidiennement un volume important de communications électroniques et d'échanges automatisés avec les différentes plateformes cantonales et fédérales. Le développement progressif des prestations numériques, notamment dans le domaine de la cyberadministration et des démarches en ligne, modifie en profondeur le fonctionnement du service et les méthodes de travail des collaborateurs.

Le Contrôle des habitants demeure ainsi un acteur essentiel de la vie administrative communale, confronté à des situations personnelles et administratives toujours plus variées et complexes nécessitant rigueur, discrétion et réactivité.

Le registre des habitants doit constituer une image aussi fidèle que possible de la population effectivement domiciliée sur le territoire communal. À ce titre, le recensement arrêté au 31 décembre 2025 fait état d'une population de 1'440 habitants, soit une augmentation de 5 personnes par rapport à l'année précédente.

La population suisse s'établit à 1'085 habitants, tandis que la population étrangère atteint 355 personnes, soit une légère augmentation par rapport à 2024.

Evolution du nombre d'habitants



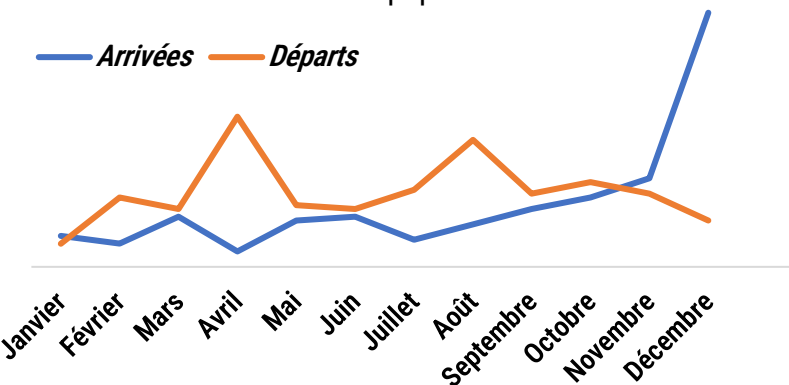
Carnet Rose / Carnet Noir

	2023	2024	2025
Naissances	12	8	11
Décès	14	16	20

Nombre de permis de séjour en 2025
(par type de permis de séjour)

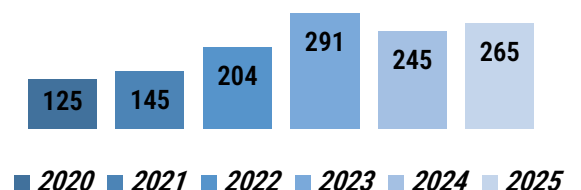
Permis G (frontaliers)	gérés par le canton
Permis L	81
Permis B	173
Permis S et F	1
Permis C	174
En attente d'autorisation	17
Total	446

Mouvement de la population en 2025



Total des départs de la Commune en 2025 : 219
 Total des arrivées dans la Commune en 2025 : 196

Demandes de permis de séjour traités



REGISTRE DU CIMETIÈRE

Dans le canton de Vaud, les communes assument un rôle essentiel dans **la gestion administrative des inhumations et la tenue du registre des décès et des sépultures**. Assuré par la préposée aux inhumations, ce suivi permet de garantir la traçabilité des sépultures ainsi que le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en matière funéraire.

Le registre des inhumations recense notamment les informations relatives aux personnes décédées, aux concessions, aux emplacements des tombes ainsi qu'aux opérations effectuées dans les cimetières communaux. La commune assure également la coordination avec les familles, les entreprises funéraires et les différents intervenants communaux concernés lors de l'organisation des cérémonies et des inhumations.

REGISTRE DES DÉTENTEURS DE CHIEN(S)

Dans le canton de Vaud, les communes jouent un rôle central dans **la gestion administrative des détenteurs de chiens et dans la tenue du registre canin communal, en collaboration avec la banque de données nationale AMICUS**.

Concrètement, les communes sont chargées d'enregistrer les détenteurs de chiens dans le système AMICUS, tandis que les vétérinaires assurent l'identification des animaux au moyen d'une puce électronique et leur enregistrement technique dans la base de données nationale.

Les administrations communales assurent également le suivi des annonces obligatoires liées à la détention d'un chien, notamment :

- les acquisitions ou arrivées de chiens sur le territoire communal ;
- les changements d'adresse ;
- les décès, disparitions, ventes ou cessions.

Au-delà de l'aspect purement administratif, les communes participent également à l'application **de la législation cantonale sur la police des chiens, notamment par la perception de l'impôt communal sur les chiens**, le suivi des obligations des détenteurs et la collaboration avec les autorités vétérinaires cantonales et les services de police.

OBJETS PERDUS – OBJETS TROUVÉS

Le service du Contrôle des habitants assure également **la gestion des objets perdus et trouvés** sur le territoire communal.

En 2025, 115 objets trouvés ainsi que 91 annonces d'objets perdus ont été enregistrés par le service. Grâce aux démarches entreprises et aux recherches effectuées, **24 objets ont pu être restitués à leurs propriétaires respectifs**.

Cette activité représente une prestation de proximité appréciée de la population et des visiteurs, particulièrement dans une commune touristique connaissant une forte fréquentation tout au long de l'année.

AUTRES PRESTATIONS

Parmi les autres prestations proposées par le Contrôle des habitants figure **notamment la vente de drapeaux aux couleurs de la Commune**, disponibles en différentes dimensions et formats.



Le service assure également la vente des **cartes journalières dégriffées CFF**, accessibles tant aux habitants de la Commune qu'aux personnes domiciliées à l'extérieur du territoire communal.

En 2025, 23 cartes journalières CFF ont été vendues, dont 7 à des habitants de la Commune et 11 à des personnes externes. Cette prestation continue de répondre à un besoin apprécié permettant de favoriser l'utilisation des transports publics à tarif préférentiel.

DOMAINES ET BÂTIMENTS

ENTRETIEN / RÉNOVATION

MAISON DES CONGRÈS

La Maison des Congrès a fait l'objet des travaux d'entretien usuels nécessaires au maintien en bon état de ce bâtiment qui présente désormais certains signes de vieillissement.

Dans ce cadre, plusieurs interventions techniques ont été réalisées sur les installations de chauffage, notamment le remplacement de collecteurs et de pompes. Les installations de ventilation ont également fait l'objet d'un entretien complet.

Une étude a par ailleurs été lancée en vue du remplacement du parc de chaises. Enfin, **un mandat a été confié à un architecte afin d'évaluer les travaux nécessaires à une rénovation globale du bâtiment.**

MAISON DE COMMUNE

Dans l'appartement du 2^{ème} étage, côté Est, la cuisine a été entièrement rénovée avec le remplacement des meubles et des appareils électroménagers. Le plafond a également été refait et le carrelage du sol remplacé.

Au rez-de-chaussée, les stores des **bureaux de l'administration communale** ont été remplacés.

BÂTIMENT DE LA VOIRIE

Dans l'appartement du 1^{er} étage, côté Ouest, la salle de bain a été entièrement rénovée avec le remplacement des appareils sanitaires ainsi que du carrelage.

Dans les locaux de la voirie, les moteurs des portes séquentielles ont été remplacés afin de garantir le bon fonctionnement des installations.

AUBERGE DE L'OURS

Les sols de la cuisine ont été rénovés au moyen d'un revêtement en résine. L'ensemble des siphons des salles de bain des chambres a également été remplacé.

DOMAINE DES SOURCES

Plusieurs travaux d'entretien et d'amélioration ont été réalisés au Domaine des Sources durant l'année écoulée.

Le bassin extérieur en bois a été remplacé, tandis que le toit en tavillons du mazot des toilettes a été entièrement refait. De nouveaux luminaires ont également été installés dans le chalet du Téléthon.

MAISON DU TOURISME

Les portes d'entrée des trois logements ont été remplacées par des portes coupe-feu répondant aux normes de sécurité actuelles.

Dans l'appartement du premier étage, la salle de bain a été rénovée et le carrelage du balcon partiellement remplacé.

Dans les locaux de l'Office du tourisme, une nouvelle porte a été posée afin de créer un espace supplémentaire et de mieux séparer les différents locaux.

TEMPLE DE VERS-L'ÉGLISE



La cloche après sa chute
le 30 juillet 2025

L'année 2025 a été marquée par un événement exceptionnel au Temple de Vers-l'Église avec la chute de la grande cloche de la sonnerie, datée de 1564, survenue le 30 juillet 2025. Cet incident a entraîné d'importants dégâts au niveau du clocher, du plancher ainsi que du système de transmission de l'horloge historique. Grâce à la réactivité des services communaux et de l'entreprise spécialisée mandatée, la cloche a pu être sécurisée rapidement.

Au vu de la grande valeur patrimoniale du Temple et de ses cloches classées aux Monuments historiques, la Municipalité a mandaté Mme Fabienne Hoffmann, historienne-campanologue, afin d'établir un rapport de recommandations pour les travaux à entreprendre. Celui-ci met notamment en évidence la valeur historique exceptionnelle de la cloche de 1564 ainsi que la nécessité d'une restauration particulièrement respectueuse du patrimoine.

Le rapport préconise notamment la réalisation d'analyses techniques et acoustiques des cloches, la remise en état de l'horloge historique de 1899, la restauration du plancher et des accès du clocher ainsi qu'une réflexion globale sur le système de suspension des cloches et les effets des vibrations sur la maçonnerie du bâtiment.

La Municipalité poursuivra en 2026 les démarches nécessaires en coordination avec les spécialistes concernés et les services cantonaux compétents afin d'assurer la conservation et la mise en valeur de cet important patrimoine communal.



L'horloge de Lois Crot, datée de 1899,
photographie du 22 août 2025

GÉRANCE

Le parc immobilier de la Commune est composé, entre autres, de divers objets mis en location, dont notamment 22 logements loués à l'année, 1 auberge communale, 1 poste de Gendarmerie et 1 hangar à plaquettes loué au GFLO.

Au cours de l'année 2025, deux changements de locataires sont intervenus au sein des logements communaux. L'ensemble des objets a toutefois pu être reloué sans difficulté.

AUBERGE DE L'OURS



L'Auberge de l'Ours poursuit son remarquable développement sous l'impulsion de Monsieur et Madame Figuet, dont le professionnalisme, la créativité culinaire ainsi que la qualité de l'accueil continuent de contribuer activement au rayonnement de l'établissement et de la Commune.

Après l'obtention de 13 points au guide gastronomique Gault & Millau en 2024, leur travail a été une nouvelle fois récompensé en 2025 par l'attribution d'un 14e point, confirmant ainsi la place de l'établissement parmi les adresses gastronomiques reconnues du Canton.

La Municipalité adresse ses sincères félicitations à Monsieur et Madame Figuet pour cette distinction particulièrement valorisante et les remercie pour leur engagement en faveur de la mise en valeur de cette auberge communale emblématique.

SERVICE DES RÉSERVATIONS

Les infrastructures communales mises à disposition pour l'organisation de manifestations, conférences, congrès ou événements privés et publics continuent de répondre à une forte demande.

La Maison des Congrès (MdC), le Domaine des Sources (DDS) ainsi que le terrain de football constituent des équipements importants pour la vie locale, associative, culturelle et touristique de la Commune.

Le service des réservations assure également la gestion de la salle de conférence de Vers-l'Église, laquelle est fréquemment utilisée tant par les sociétés locales que par les Autorités et l'administration communales. Grâce à ses équipements modernes et modulables (connexion wifi, beamer, écrans et tableaux de projection, mobilier adaptable, etc.), cette salle offre des conditions de qualité adaptées aux différents besoins des utilisateurs.

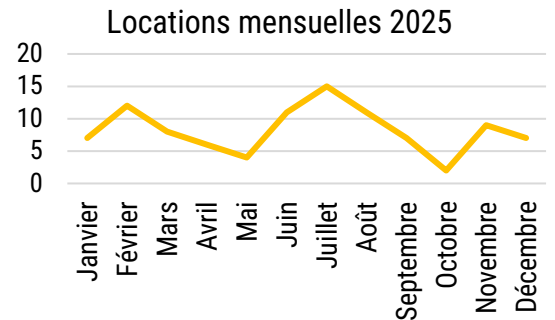
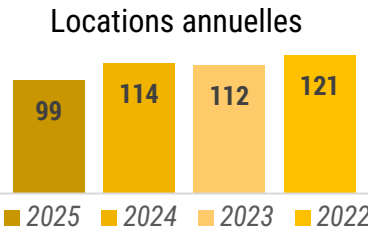
DOMAINE DES SOURCES



Vue aérienne du Domaine des Sources

En 2025, le Domaine des Sources a accueilli 99 réservations, concentrées principalement entre les mois d'avril et d'octobre, en particulier pour des manifestations privées telles que mariages, anniversaires et réunions de famille.

Outre l'entretien courant du domaine, les collaborateurs de la voirie ont procédé à la rénovation de la toiture du petit chalet abritant les sanitaires.



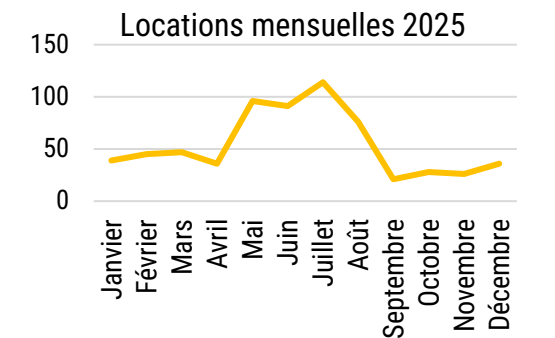
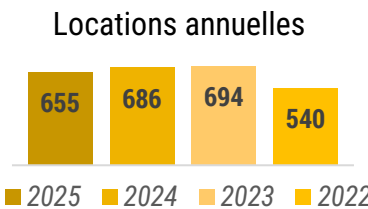
MAISON DES CONGRÈS



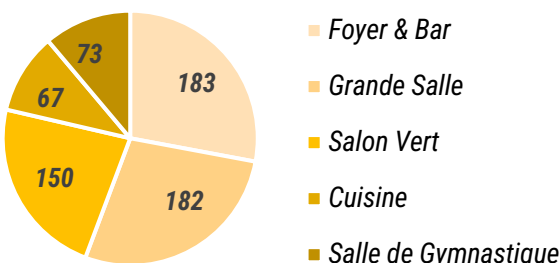
Grande Salle

En 2025, la Maison des Congrès a totalisé 655 réservations réparties entre ses différentes infrastructures, soit le Bar & Foyer, la Grande Salle, le Salon Vert, la cuisine ainsi que la salle de gymnastique. Ces locaux sont principalement sollicités pour l'organisation de séminaires et de manifestations d'envergure.

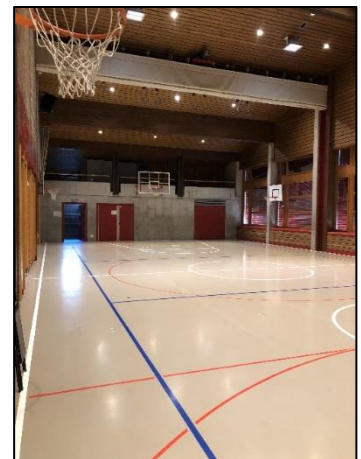
Une légère diminution du nombre de locations, de l'ordre de 5%, est constatée par rapport à l'année 2024.



Répartition des locations des salles



Foyer & Bar



Salle de gymnastique

FORÊTS

GROUPEMENT FORESTIER LEYSIN – LES ORMONTS



Mise en lumière du rajeunissement au Bois de l'Essert

BILAN CLIMATIQUE

Malgré un mois de juin particulièrement chaud, **peu d'attaques de bostryches ont été constatées durant l'été**. Les mois de juillet et de septembre ont été bien arrosés, **sans toutefois provoquer de problèmes majeurs de glissements de terrain ou d'érosion**.

PLANTATIONS

Dans le cadre du Plan climat vaudois, des plantations composées d'essences adaptées aux futures conditions climatiques et stationnelles bénéficient de subventions.

Un premier essai a été réalisé à la Joux de Brison, dans un secteur très ouvert depuis une vingtaine d'années et qui peine à se régénérer naturellement en raison de l'importante végétation herbacée. Les épilobes, fougères et framboisiers y deviennent, durant l'été, particulièrement hauts et denses, empêchant ainsi la lumière d'atteindre le sol.

Dans un premier temps, six groupes de tilleuls à petites feuilles, de sapins blancs et d'érables ont été plantés et protégés du gibier au moyen de clôtures barbelées. Les treillis à moutons résistent difficilement sur ce type de pente, à cette altitude et sur des versants nord, en raison de l'importante quantité de neige.

Un état de la situation sera réalisé au printemps 2026 afin de déterminer s'il convient d'adapter les clôtures et, le cas échéant, de poursuivre les plantations dans le reste du secteur.



Petits enclos protégeant une cellule de plants à la Joux de Brison

SOINS AUX JEUNES PEUPELEMENTS

Le Fond de Pillon 214 ares

Une importante parcelle située sous la route du Pillon a fait l'objet de travaux sylvicoles. Il s'agissait d'un deuxième passage après celui réalisé en 2013.

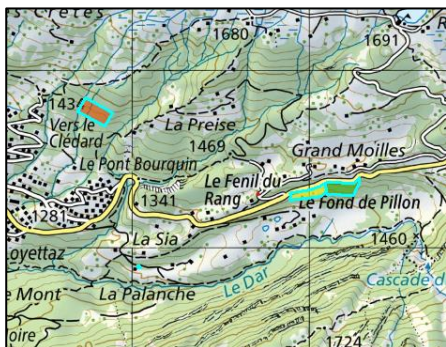
COUPE DE BOIS

Exploitation des chablis

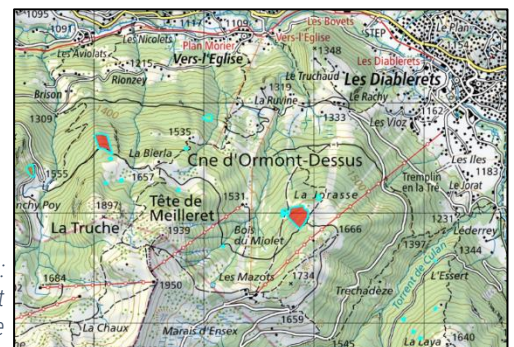
Chablis Diablerets (bois laissé sur place)	93 m ³
Bostrychés Joux Noire et divers	92.23 m ³
Total	185.23 m³

Coupes normales

Coupe Pont Bourquin	251.22 m ³
Coupe Joux de Brison	164.93 m ³
Coupe Lavanchy Poy	173.72 m ³
Coupe Bois du Miolet	460.71 m ³
Total	1'050.58 m³



A gauche : Coupes normales en rouge et orange, chablis bostrychés épars pour le reste



A droite : Coupe normale en orange et soins culturels en vert et jaune

BILAN DE GESTION

Description	Unité	Qté annuelle selon les baux	Qté effectuée en 2025	Résultats
Soins aux plantations	are	0	0	0
Soins aux jeunes peuplements	are	170	214	+44
Coupes (m ³ -st)	m ³	1'000	1'050.58	+50.58
Chablis débardés	m ³	0	92.23	+92.23
Chablis laissé sur place	m ³	0	93	+93
Vente des bois	m ³	900	1'142.81	+242.81

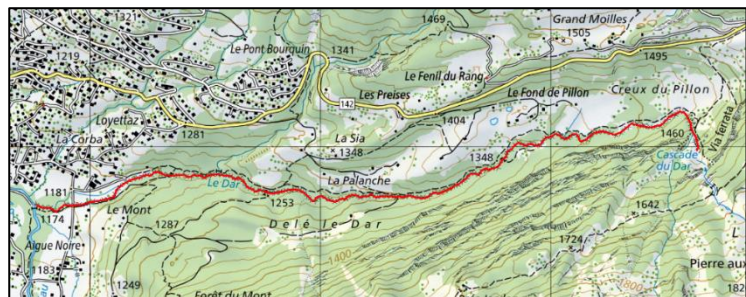
ENTRETIEN DE RUISSEAU



Bois retiré du lit du torrent afin de prévenir les risques d'embâcles

Le torrent du Dar a été entretenu sur l'ensemble de son tracé durant le mois de septembre. Les petits bois ont été retirés manuellement puis entreposés suffisamment loin afin d'éviter qu'ils ne retombent dans le lit du cours d'eau.

Les bois de plus grande dimension ont été extraits du gabarit hydraulique à l'aide d'un petit hélicoptère. Cette intervention a permis de retirer environ 20 m³ de bois constituant un risque potentiel d'embâcles à moyen terme.



A droite :
Tracé du torrent du Dar

INFORMATIONS DIVERSES

Le volume de plaquettes vendu en 2025 au DIACAD s'élève à 4'364 m³ de plaquettes provenant des hangars des Diablerets et du Sépey. Cela représente environ 1'745 m³ de bois brut.

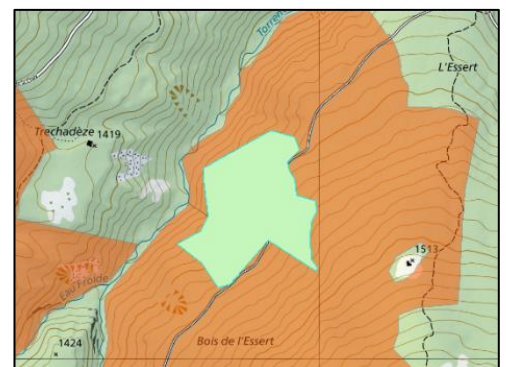
Le prix du bois est demeuré stable et la demande des scieries suisses reste soutenue, contrairement à la situation observée sur les marchés internationaux.

Sur l'impulsion de M. Dario Pernet, Municipal, la Commission de gestion du Conseil communal d'Ormont-Dessus a été invitée au martelage de la coupe du « Bois du Miolet » le 28 mai 2025. Les participants ont ainsi pu découvrir les réflexions et les critères nécessaires au marquage des arbres. Un grand merci leur est adressé pour les nombreuses questions posées ainsi que pour leur engagement lors de cet exercice de terrain.

Une nouvelle étape du défrichement de la décharge du Léderrey a été réalisée au mois de septembre afin d'éviter que des arbres ne soient recouverts par des matériaux.

Une partie du « Bois de l'Essert » a été sélectionnée par le Canton en tant que peuplement semencier de sapins blancs et d'épicéas. Selon les besoins des pépinières, le Canton peut mandater des récolteurs afin de prélever directement les graines sur les arbres.

Cette démarche n'engendre aucun coût ni restriction pour le propriétaire. Afin de répondre aux futurs besoins en plants forestiers, il est en effet important de diversifier et de régionaliser la provenance des graines cultivées en pépinière.



En vert : surface comprenant les arbres semenciers.
En orange : propriétés communales

Après une année d'attente, le Raup-Trac 65 est enfin arrivé.

Ce treuil télécommandé peut tirer jusqu'à 5.5 tonnes et accéder à des secteurs inatteignables pour un tracteur conventionnel. Son poids de 2'400 kg ainsi que la possibilité d'être équipé de chenilles lui permettent d'évoluer sur des sols à faible portance sans provoquer de dégâts.

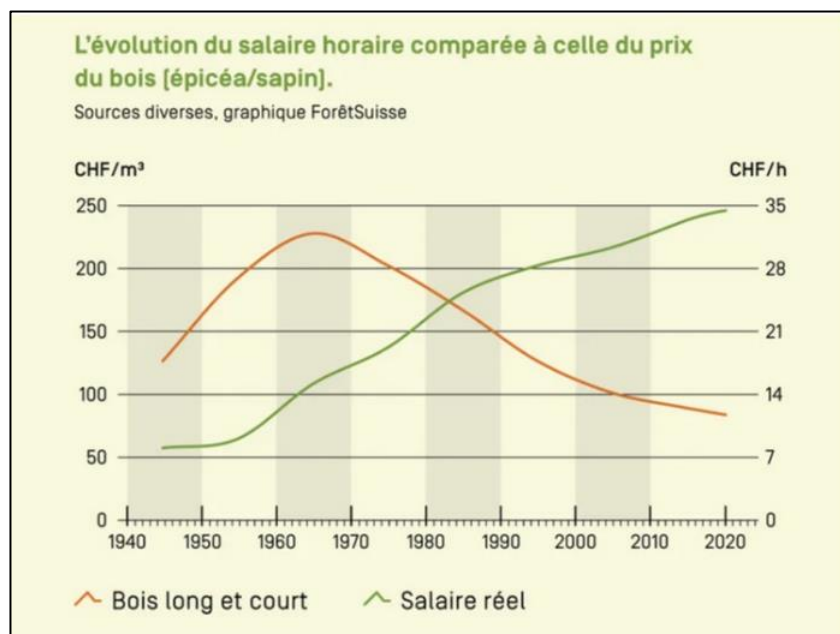
Cet engin sera utilisé tant pour sécuriser l'abattage d'arbres dangereux que pour le débusquage des bois, soit leur extraction de la forêt jusqu'à un endroit accessible par tracteur.



Raup-Trac 65

LE GFLO EN CHIFFRES

Surface totale de forêts (8'000 terrains de foot)	5'625 ha	
Pourcentage de forêts protectrices	62%	
Pourcentage de forêt sur l'ensemble du territoire communal	39%	
Budget de fonctionnement	3'400'000.00	
Montant des mandats donnés aux entreprises d'hélicoptage	650'000.00	
Montant des mandats donnés aux entreprises forestières privées	950'000.00	
Volume de bois exploité (370 camions-remorques)	10'000 m ³	
	<i>Fait par l'équipe du GFLO</i>	30%
	<i>Fait par des entreprises privées</i>	70%
Longueur des arbres coupés mis bout à bout	distance entre le Sépey et Genève	
Nombre de chantiers toutes activités confondues	120	
Nombre de préavis LPrPNP	60	
Coût moyen d'un chantier débardé à l'hélicoptère	190.00/m ³	
Coût moyen d'un chantier débardé avec une ligne de câble	110.00/m ³	
Prix de vente moyen des bois, toutes qualités confondues	60.00/m ³	



Le prix du bois correspond au bois de construction (bonne qualité)

ALPAGES

L'année 2025 a été marquée par la poursuite **des travaux d'entretien, d'amélioration et de remise en état des infrastructures alpestres communales**, réalisés en collaboration avec les amodiataires ainsi qu'avec les différents partenaires techniques concernés.

Les visites d'alpages organisées annuellement avec Monsieur le Préfet n'ont, cette année, pas concerné d'alpages appartenant à la Commune.

Sur l'alpage de la Grande Arpille, le béliet hydraulique a fait l'objet d'une révision complète avant sa remise en fonction. En collaboration avec l'amodiataire, l'installation a été partiellement enfouie et sécurisée au moyen d'un dispositif de protection permettant d'en améliorer la durabilité et la résistance aux conditions climatiques. Les travaux ont également porté sur la réfection du captage.

Au Fond des Joux, l'introduction d'eau a été entièrement refaite afin d'assurer une alimentation plus fiable des installations. Le chemin d'accès a parallèlement bénéficié d'un rechargement réalisé conjointement avec l'amodiataire, permettant d'améliorer les conditions d'exploitation et l'accessibilité du site.



Remplacement du bassin de la Marnèche

Le bassin de **la Marnèche** a été remplacé afin de garantir le bon fonctionnement de l'approvisionnement en eau.

À Arpille, la cheminée du chalet a été mise en conformité et un nouveau potager installé.

Sur **l'alpage de Coufin**, un nouveau réservoir-tampon a été mis en place afin de sécuriser l'adduction d'eau. Le toit de l'écurie a également été entièrement refait, contribuant ainsi au maintien et à la pérennisation du patrimoine bâti alpestre communal.

Enfin, **les travaux d'entretien courant ainsi que les contrôles annuels se sont poursuivis sur les différents alpages communaux, en particulier les contrôles OIBT**, les inspections du ramoneur ainsi que le suivi des équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement des exploitations alpestres.

SERVICE TECHNIQUE & POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le bureau technique communal a, comme les années précédentes, été fortement sollicité tout au long de l'année, comme en témoignent les chiffres ci-dessous.

En 2025, le bureau technique a traité **51 demandes préalables**, **56 demandes de permis de construire**, **19 demandes d'abattage d'arbres** ainsi que **10 demandes d'autorisation diverses**.

Au total, **57 permis de construire ont été délivrés** durant l'année écoulée, dont **25 relevaient de la compétence municipale** et **32 ont nécessité des autorisations spéciales cantonales** au sens de l'art. 120 LATC via la CAMAC (*Centrale des Autorisations en Matière de Construction*).

Une légère diminution du nombre de procédures traitées est toutefois constatée. Celle-ci s'explique probablement par la nécessité d'assurer la **double conformité des projets**, tant au regard du règlement actuellement en vigueur que du futur PACom en cours d'approbation.

Cependant, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, **la Municipalité doit faire face aux exigences croissantes de certains services cantonaux**, pour lesquels les demandes systématiques de compléments sont devenues fréquentes. Cette situation suscite l'incompréhension des propriétaires et de leurs mandataires et contribue à alourdir ainsi qu'à rallonger les procédures d'enquête publique.



Plan de la façade Sud du projet de rénovation du Refuge d'Isenau



Projet de réhabilitation du Parc des Sports – illustration de la future halle

À titre d'exemple, dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc des Sports, la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) a considéré qu'une installation de panneaux solaires en toiture pouvait être réalisée aux Diablerets dans des conditions identiques à celles d'une région urbaine située en bord de lac, alors même que ces toitures sont recouvertes durant plusieurs mois d'une importante couche de neige.

Il apparaît pourtant évident que **les dispositions prévues par la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEnE) et son règlement d'application (RLVLEnE) devraient pouvoir être adaptées aux réalités locales et ne pas être soumises à une approche administrative uniforme**.

L'octroi des dérogations, que seuls les services cantonaux sont habilités à délivrer, **implique souvent la mise en œuvre de mesures compensatoires particulièrement coûteuses pour les propriétaires**.

Il convient également de relever que les propriétaires ou leurs mandataires peinent fréquemment à comprendre la lourdeur administrative des dossiers liés à la police des constructions, certaines demandes communales découlant directement des exigences légales ou des requêtes formulées par l'administration cantonale. La tragédie de Crans-Montana a par ailleurs mis en évidence les importantes responsabilités que pourraient avoir à assumer la Municipalité et ses services dans ce domaine.



Pompe à chaleur air-eau

Durant l'année écoulée, le bureau technique a également procédé aux visites nécessaires à la délivrance des permis d'utiliser et des permis d'habiter.

Ainsi, **30 permis d'utiliser et 12 permis d'habiter ont été délivrés.**

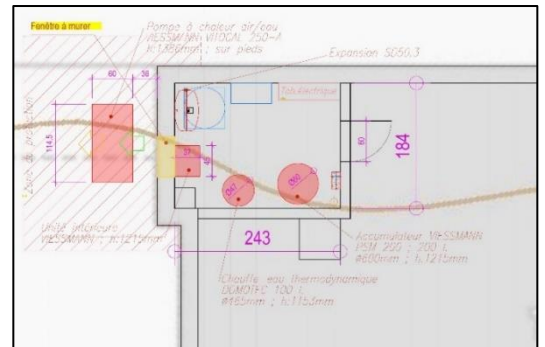
Depuis janvier 2024, l'installation d'une pompe à chaleur air-eau ou air-air dans un bâtiment existant n'est plus soumise à autorisation. Un simple formulaire d'annonce a été élaboré et mis à disposition des propriétaires souhaitant remplacer leur installation de chauffage.

La nouvelle Loi sur l'énergie, adoptée par le Grand Conseil vaudois en 2025, impose aux propriétaires concernés le remplacement des chauffages électriques fixes (directs ou centraux) ainsi que des chauffe-eau électriques d'ici au 1er janvier 2033.

Les installations fonctionnant aux énergies fossiles devront, quant à elles, être remplacées à l'horizon 2047 par des systèmes utilisant des énergies renouvelables.

Un assouplissement des conditions permettant le recours aux pompes à chaleur est annoncé pour le début de l'année 2026 afin d'anticiper et de faciliter le remplacement de ces anciennes installations.

En 2025, une annonce simplifiée d'installation de pompe à chaleur a été déposée auprès du bureau technique.



Plan d'installation d'une pompe à chaleur air-eau

Les annonces d'installations de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques soumises à la Municipalité par le biais de la procédure d'annonce simplifiée sont demeurées stables par rapport à l'année précédente. **Ainsi, 17 annonces d'installation ont été enregistrées.**



A gauche :
Installation de panneaux solaires photovoltaïques

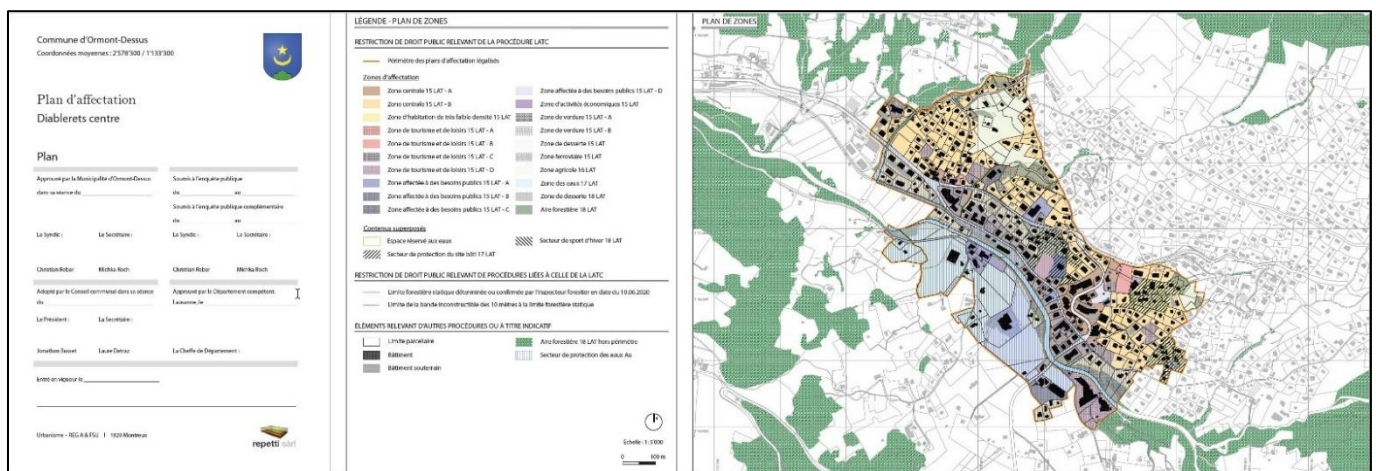
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉVISION DU PACOM

Le Plan d'affectation « Diablerets centre » a été soumis à une **enquête publique complémentaire du 14 juin au 13 juillet 2025**, après approbation des services cantonaux, à la suite de légères modifications apportées au projet en lien avec les oppositions déposées lors de l'enquête principale.

Quatre oppositions ont été reformulées et trois d'entre elles ont donné lieu à des séances de conciliation au sens de l'art. 40 LATC.

Le projet définitif a été soumis à l'approbation du Conseil communal lors d'une séance extraordinaire tenue le 5 novembre 2025. Celui-ci a approuvé le projet et levé les oppositions.



Plan du PACom Diablerets centre

À la suite de l'examen préalable du **Plan d'affectation « Hors-centre »** par les services cantonaux, la Municipalité a sollicité, déjà au mois de juin, **une entrevue avec la DGTL afin d'évoquer les nombreuses corrections à apporter au projet** avant sa mise à l'enquête publique.

Faute de réponse de la DGTL, une relance du secrétariat municipal a été nécessaire afin que **cette séance puisse finalement se tenir le 31 août 2025**.

À cette occasion, les Autorités communales ont fait part de leur **exaspération face aux nombreux dézonnages supplémentaires et modifications exigés par les services cantonaux**, notamment en lien avec les nombreux cours d'eau présents sur le territoire communal et avec les espaces réservés aux eaux (ERE). Bien que ces derniers aient pourtant été coordonnés avec la DGE-EAU, ils seraient, selon le mandataire privé chargé d'analyser le dossier pour la DGE, non conformes aux standards appliqués.

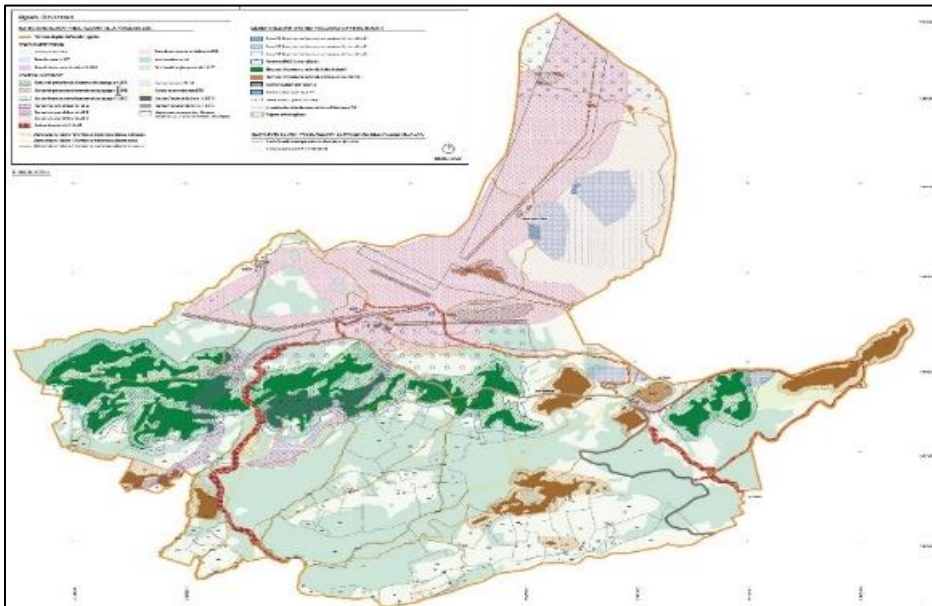
Le Directeur général de la DGTL a indiqué qu'une réponse circonstanciée serait apportée aux demandes de la Municipalité. À ce jour, celle-ci se fait toutefois toujours attendre.

PA D'ISENAU ET PA DE LA REMONTÉE À CÂBLE D'ISENAU (TÉLÉCABINE)

Les Plans d'affectation d'Isenau et de la remontée à câble d'Isenau ont été mis simultanément à l'enquête publique du 11 janvier au 10 février 2025. Ils ont fait l'objet respectivement de six et quatre oppositions, à la suite desquelles des séances de conciliation ont été organisées.

Ces séances ont permis à une délégation de la Municipalité de présenter ces importants projets touristiques. À leur issue, plusieurs oppositions ont été retirées, notamment grâce à la signature d'une convention relative à l'exploitation du domaine touristique d'Isenau avec les organisations Pro Natura et WWF.

Le Conseil communal a approuvé ces deux projets et procédé à la levée des oppositions restantes lors d'une séance extraordinaire tenue le 5 novembre 2025.

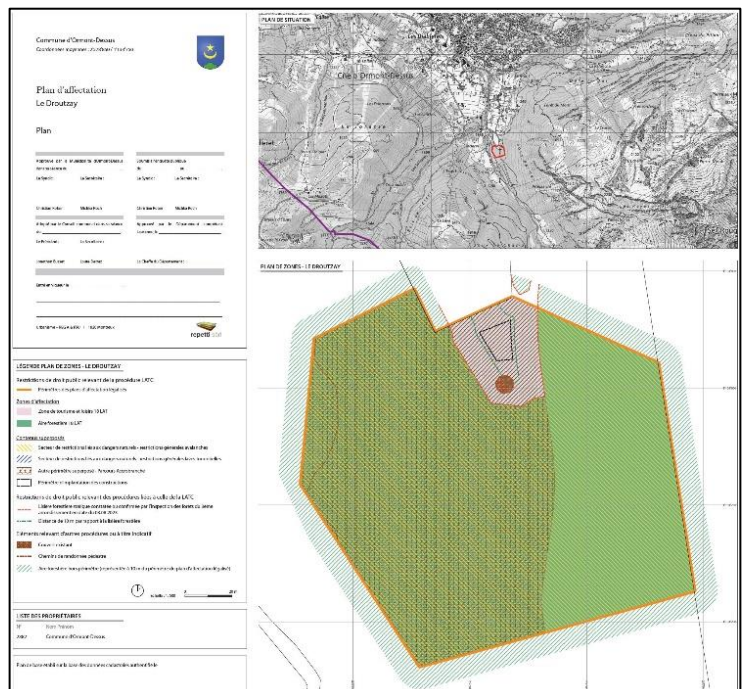


A gauche :
Plan d'affectation d'Isenau

PA DU DROUTZAY

Le projet de Plan d'affectation du Droutzay (accrobranche) a été mis à l'enquête publique du 14 juin au 13 juillet 2025. Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque ni opposition.

Le Conseil communal a adopté ce projet lors de sa séance extraordinaire du 5 novembre 2025. Le dossier a ensuite été transmis au Département pour approbation.



A droite :
Plan d'affectation du Droutzay

URBANISME

Comme à son habitude au printemps, la voirie a procédé à l'ensemble des nettoyages liés à cette saison, notamment le nettoyage des bords de route, des parcs et jardins, ainsi que des chemins piétons. L'ensemble des espaces a été ratissé et remis en ordre en prévision de la

saison estivale. La mise en place du mobilier urbain a également été effectuée, de même que les plantations florales dans les plates-bandes, sur les bâtiments communaux ainsi que dans les différents bacs répartis sur le territoire communal.



A gauche : bassin en bois au Domaine des Sources / au centre : nouvelle barrière en bois à la place de jeux / à droite : installation d'un jeu sur ressort

Deux bassins en bois ont été installés ce printemps, l'un au Domaine des Sources et l'autre sur l'alpage de la Marnèche.

D'importants travaux ont été réalisés à la place de jeux, notamment la pose d'une magnifique barrière en bois faisant le tour de l'espace afin de sécuriser les enfants.

Deux arbres ont également été plantés afin de remplacer celui tombé lors d'un violent coup de vent au printemps précédent.

Enfin, cinq nouveaux jeux sur ressort en forme d'animaux ont été installés pour le plaisir des plus petits.



Rénovation de l'étanchéité du bassin de la marmotte

Au bassin de la marmotte, l'étanchéité de l'ouvrage a été rénovée et celui-ci a été entièrement repeint en bleu. Cet espace constitue une belle carte de visite pour les voyageurs arrivant en train et fréquentant l'ASD. L'ensemble de ces travaux a été réalisé par le personnel communal.

Durant toute la saison estivale, le service de la voirie a assuré avec régularité et professionnalisme l'arrosage, le nettoyage ainsi que la tonte des différents espaces verts communaux, notamment le terrain de football, le bassin de la marmotte et le secteur de la Faverge.

Tout au long de l'année, une attention particulière est portée à l'état des drapeaux et oriflammes qui ornent la Commune. Des remplacements sont effectués lorsque ceux-ci sont endommagés par le vent ou par les effets des rayons UV.

Au cimetière de Vers-l'Eglise, la voirie est intervenue régulièrement afin d'assurer le désherbage des allées, sans recours à des produits nocifs pour l'environnement.

Une tonte régulière du gazon est également assurée afin que ce lieu de recueillement conserve en tout temps une présentation soignée.

Une partie de la barrière située côté sud-ouest a par ailleurs été remplacée, celle-ci ayant également été fabriquée par les équipes de la voirie.

Le soin minutieux apporté à ces lieux participe à la mise en valeur du village de Vers-l'Eglise et de son riche patrimoine historique.



Le cimetière de Vers-l'Eglise est régulièrement entretenu par le service de la voirie



Au début du mois de décembre, les collaborateurs de la voirie ont procédé à la mise en place des **décorations de Noël** ainsi qu'à la remise en état de la décoration installée sur le clocher de l'église catholique.

Le traditionnel grand sapin a pris place devant l'Office du tourisme, arborant une belle décoration pour le plaisir de tous.

De nombreux petits sapins issus des forêts communales ont également été distribués aux commerçants afin de décorer leurs devantures.

A gauche :
Pose du traditionnel grand sapin
devant l'Office du Tourisme

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE, DEVANT L'OFFICE DU TOURISME

L'année 2025 a marqué une étape importante dans l'avancement du projet de réaménagement de la place du village des Diablerets, située devant le bâtiment de l'Office du Tourisme. Ce projet vise à renforcer l'attractivité et la convivialité du centre de la station tout en offrant un espace davantage adapté aux manifestations et animations organisées tout au long de l'année.

Le projet prévoit notamment la création d'une nouvelle tonnelle fixe bordée d'escaliers en gradins, la mise en valeur des fontaines en pierre naturelle offertes à la Commune, ainsi que la réorganisation des cheminements piétonniers et des espaces publics aux abords de l'Office du Tourisme.

Pensé dans une optique de durabilité et de fonctionnalité, le futur aménagement intégrera également des installations électriques et un éclairage adaptés à l'organisation de manifestations. Les travaux prévus comprennent par ailleurs l'adaptation de plusieurs conduites souterraines ainsi que la réfection complète des aménagements de surface.

Le coût total du projet a été devisé à CHF 295'000.00 TTC, comprenant les travaux préparatoires, les ouvrages de génie civil et de construction, les aménagements extérieurs, les honoraires techniques ainsi qu'une réserve pour imprévus.



Projet de réaménagement de la Place du village



Le préavis municipal n° 07-2025 relatif à cette demande de crédit a été adopté par le Conseil communal au cours de l'année 2025.

En parallèle à la procédure politique, les études techniques et architecturales se sont poursuivies durant l'année afin de finaliser les variantes retenues et préparer la future mise à l'enquête publique du projet.

A gauche :
Photo de la maquette du projet de réaménagement de la Place du village
(réalisation : bureau eido architectes sàrl)

SERVICE DE LA VOIRIE

Le présent rapport met en évidence **les principaux travaux réalisés** par le service de la voirie **durant l'année 2025**, ainsi que la diversité des tâches assumées.

Comme à l'accoutumée **en période hivernale**, le service de la voirie a assuré les opérations liées à la viabilité du réseau routier, notamment **le salage, le gravillonnage, le déneigement ainsi que l'entretien des chemins**.

À cet effet, **une nouvelle chargeuse a été acquise** en début d'année afin de remplacer un engin arrivé en fin de vie. Cet équipement a été complété par une brosse et une lame triaxiale équipée de couteaux en caoutchouc, permettant de préserver davantage les revêtements routiers.



Nouvelle chargeuse du service de la voirie



*Les dameurs de la piste de ski de fond
(de g. à dr. : MM. Nauer, André et Moillen)*

L'entretien de la piste de ski de fond a également constitué une activité importante durant l'hiver, avec un damage effectué régulièrement en fin de journée selon un tournus interne. Dans ce cadre, deux collaborateurs ont suivi une formation spécifique et obtenu le permis de conducteur d'engins de damage, renforçant ainsi les compétences du service dans ce domaine.

L'évolution des heures de damage et des jours d'exploitation est la suivante :

<i>Hiver</i>	<i>Heures effectuées</i>	<i>Jours d'exploitation</i>
2022 - 2023	231	90
2023 - 2024	236	95
2024 - 2025	388	104

Ces chiffres illustrent **l'augmentation significative de l'activité liée au ski de fond**, en lien notamment avec l'organisation croissante d'événements sur le territoire communal.

En février, **le service a procédé à la fabrication d'environ 250 plots en béton** destinés à la pose de nouvelles balises routières, en remplacement des anciens éléments en bois devenus obsolètes.

Dès la fonte des neiges, le service de la voirie est intervenu pour achever le dernier tronçon de la barrière du cimetière.

Parallèlement, **les travaux saisonniers de remise en état ont été entrepris**, comprenant notamment le ratissage et la mise en propreté des bords de routes et de chemins. Les interventions ponctuelles de réfection de revêtements ont également repris, tandis que l'entretien des espaces verts, des places de jeux et des aires de pique-nique s'est échelonné durant la période estivale.

Plusieurs tronçons de route ont par ailleurs été rénovés par des entreprises tierces au cours de l'année :

<i>Localisation</i>	<i>longueur</i>	<i>Localisation</i>	<i>longueur</i>
Chemin des Bovets	310 m.	Chemin des Doux	300 m.
Chemin du Planet	420 m.	Chemin de Métreille	40 m.

Les travaux de fauchage des bords de route se sont poursuivis durant la saison, en parallèle de plusieurs chantiers de moindre envergure.

Ceux-ci ont notamment porté sur la **fabrication de nouvelles tables destinées à la location par les sociétés locales, la rénovation d'un mur en pierres aux Fornaches, le démontage et la reconstruction d'une passerelle en bois au chemin des Grangettes, ainsi que la pose des plots en béton** réalisés durant l'hiver et de leurs balises.

L'entretien des arbustes a également été assuré, de même que le remplacement de la barrière en bois au chalet de la Gottrausaz.



Travaux de maçonnerie à l'atelier des Aviolsats



A gauche :réfection de la passerelle au chemin des Grangettes
Ci-dessus à gauche : rénovation du mur en pierres aux Fornaches
Ci-dessus à droite : remplacement de la barrière en bois au chalet Gottrausaz

De plus, une campagne d'intervention a été menée en vue de **lutter contre les plantes invasives**, notamment la berce du Caucase.

L'**entretien des sentiers pédestres** a représenté une part importante des activités, avec un appui externe ponctuel en fonction des besoins saisonniers.

Le service de la voirie a procédé à **des travaux de rénovation du bâtiment de l'Office du tourisme**.

Les têtes de balcon ont été piquées puis remaçonnées, et un carrelage a été en partie rénové sur le balcon du 1^{er} étage, tant pour des raisons esthétiques que pour prévenir les infiltrations d'eau ayant dégradé le béton.

La **couverture du porche**, côté nord-ouest, a été démontée puis refaite en anseilles. Enfin, **les marches en granit** ont été remises en état et leurs joints entièrement rénovés.



Réfection du porche côté Nord-Ouest du bâtiment de l'Office du Tourisme



Rénovation de la toiture des sanitaires

Au Domaine des Sources, la **toiture des sanitaires** ainsi que certaines passerelles ont été démontées puis reconstruites, notamment à l'aide d'anseilles produites en interne par le service de la voirie.

Les passerelles ont été refaites en mélèze brut afin de limiter les risques de glissance.



Passerelles refaites en mélèze brut



Manutention d'un mât d'éclairage

En fin de saison, le service de la voirie a **procédé aux opérations préparatoires à la période hivernale**, comprenant la pose des perches à neige, le retrait du mobilier urbain, la préparation des machines, ainsi que l'installation des mâts lumineux pour la piste de ski de fond. Des claies en bois ont également été mises en place afin de permettre le stationnement des véhicules durant l'hiver.

Par ailleurs, **plusieurs collaborateurs ont suivi une formation de machiniste** (permis M1), leur permettant de conduire des engins de chantier jusqu'à 5 tonnes.

Enfin, **le service de la voirie a apporté son soutien tout au long de l'année à l'organisation de diverses manifestations locales** (FIFAD, Diabes en Fêtes, 3D, etc.), en assurant les prestations logistiques nécessaires.

SERVICE DES EAUX

En 2025, le service des eaux a assuré un large éventail de tâches, comprenant notamment :

- l'autocontrôle du réseau ;
- les analyses de l'eau potable ;
- la réparation de fuites ;
- le renouvellement de conduites ;
- l'entretien des infrastructures ;
- le remplacement de compteurs ;
- la révision des bornes hydrantes.

Par ailleurs, **un collaborateur du service a suivi avec succès une formation spécialisée en soudure sur polyéthylène (PE)** et obtenu le certificat correspondant, valable pour une durée de cinq ans.

Trois conduites ont été renouvelées totalement ou partiellement au cours de l'année.



Travaux de réfection au chemin du Creux

La première, réalisée à la fin du mois de mai, concerne le tronçon situé entre le Plan-Fromentin et la Corbaz, dans la continuité des travaux entrepris à l'automne 2024. Les travaux de génie civil ont été confiés à l'entreprise Michel SA (JPF), tandis que les travaux sanitaires ont été exécutés par l'entreprise spécialisée TSC Sanitaire.

La seconde intervention a eu lieu au chemin du Creux, où les travaux liés au chauffage à distance ont permis de coordonner la rénovation de la conduite d'eau. Les travaux de génie civil ont été réalisés par l'entreprise Atra SA, tandis que la pose du réseau a été effectuée en interne par le service des eaux.

Enfin, au Rosex, à proximité de la laiterie, plusieurs fuites rapprochées et difficiles à réparer ont été constatées. Cette situation a conduit au remplacement d'un tronçon d'environ 70 mètres au mois de septembre.



Fuite sur la conduite du Rosex

En raison de sa vétusté, cette conduite fera également l'objet d'un projet de renouvellement en 2026, en coordination avec les travaux prévus sur la route des Aviolats.

Les principaux travaux réalisés en 2025 se résument comme suit :

Localisation	Génie civil / Appareillage	longueur
Plan-Fromentin, la Corbaz	Michel SA (groupe JPF) / TSC Sanitaire Sàrl	230 m.
Chemin du Creux	ATRA SA / Service communal des eaux	100 m.
Le Rosex	Martin Terrassements SA / Service communal des eaux	70 m.

Soit un total de 400 mètres de conduites renouvelées.

Dans le cadre de ces chantiers, le bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann a accompagné la Commune, notamment pour les démarches administratives auprès des services cantonaux et de l'ECA, ainsi que pour les demandes de subventions.

Durant la période estivale, plusieurs interventions ont été nécessaires pour remédier à des fuites d'ampleur variable.

Une première fuite, localisée entre la route cantonale du Pillon et le parking d'Isenau, a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée, en raison de la profondeur et de la forte déclivité du terrain. Ce tronçon demeure fragile et fera l'objet d'un projet de reconstruction au printemps 2026.



Intervention suite à une fuite située à proximité du numéro 5 du chemin des Parchets

Une seconde fuite est survenue au numéro 5 du chemin des Parchets, nécessitant une intervention prolongée jusqu'à tard dans la nuit, avec fermeture partielle du réseau.

Les travaux de réparation ont pu être engagés dès le lendemain matin afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais.

Durant l'année écoulée, le service de piquet, en collaboration avec le service des eaux, est intervenu à plusieurs reprises pour des situations urgentes.

À titre d'exemple, un accident de la circulation impliquant une borne hydrante a

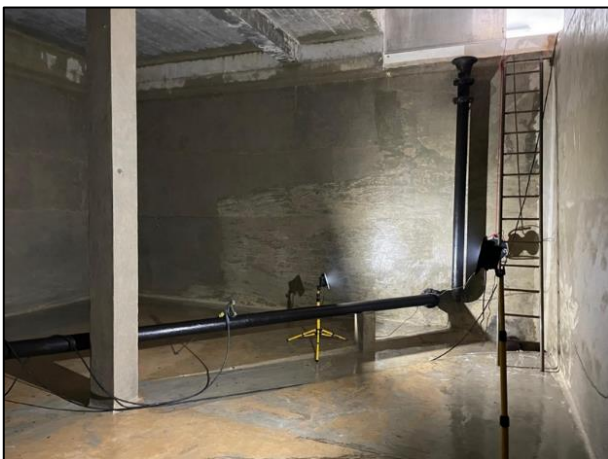
entraîné une importante fuite d'eau, estimée à environ 200'000 litres, nécessitant une intervention immédiate et la fermeture temporaire d'une partie du réseau alimentant le secteur des Vioz.

Les travaux de réparation et de génie civil ont été réalisés par le service de voirie.

Tout au long de l'année, les missions ont été assurées avec diligence. Le personnel a su s'adapter aux contraintes du service, y compris en dehors des horaires usuels, afin de garantir la continuité de l'approvisionnement et de limiter les désagréments pour la population.



Intervention suite à un accident de la circulation au chemin des Vioz



Intérieur du réservoir du Belvédère

L'année 2025 a également été marquée par un contrôle de l'Office de la consommation (OFCO), dont les exigences apparaissent de plus en plus élevées. Il en ressort que des investissements importants devront être envisagés à moyen terme, notamment en matière d'infrastructures, de captage, de réservoirs et de systèmes de télégestion.

À cet égard, le programme d'analyses de l'eau potable a été renforcé: alors que quatre campagnes annuelles étaient réalisées jusqu'en 2025 (environ 30 prélèvements), celles-ci passeront à cinq campagnes, représentant environ 60 prélèvements par an.

Le projet de réfection du réservoir du Belvédère est actuellement à l'étude auprès du bureau SH Ingénieurs Sàrl. Les travaux pourraient être envisagés à l'horizon 2027, voire 2028.

JOURNÉE TECHNIQUE DE L'ARCV DU 7 NOVEMBRE 2025 AUX DIABLERETS

Le 7 novembre 2025, la Commune d'Ormont-Dessus a eu le plaisir d'accueillir aux Diablerets la journée technique organisée par l'Association Romande des Chefs de Voirie (ARCV).

Organisée sous forme d'ateliers thématiques, cette journée a permis aux différents participants d'échanger autour des méthodes de travail, des équipements et des problématiques rencontrées dans les activités de voirie et d'entretien du domaine public.

À cette occasion, les collaborateurs de la voirie communale ont notamment pu mettre en valeur leur savoir-faire et leur expérience dans le domaine du déneigement et de la gestion hivernale, compétences particulièrement développées dans une commune de montagne telle qu'Ormont-Dessus.

Les démonstrations et échanges techniques ont suscité un vif intérêt auprès des participants issus de régions moins confrontées à ce type de contraintes, notamment certains services urbains tels que ceux du Canton de Genève.

Cette journée a permis de valoriser les compétences techniques des équipes communales tout en favorisant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre professionnels du secteur.

ÉPURATION DES EAUX

En 2025, la station d'épuration (STEP) a poursuivi le traitement d'un volume conséquent d'eaux usées, avec **un total de 143,28 tonnes de boues déshydratées évacuées**, dont une partie a été acheminée vers Monthey.



Remplacement de 40 m. de conduites au-dessus du chemin de la Coutaz

Tout au long de l'année, les exploitants ont assuré l'entretien régulier des installations, incluant notamment le nettoyage, l'évacuation des boues, les inspections par caméra, les opérations de déshydratation ainsi que les analyses de contrôle.

Au mois d'avril, des problèmes récurrents d'obstruction ont été constatés sur une canalisation située à proximité du ruisseau du Cacaïron, au-dessus du chemin de la Coutaz. Malgré plusieurs interventions de curage à haute pression réalisées par une entreprise spécialisée, la conduite se rebouchait rapidement après chaque intervention. Face à cette situation, la Municipalité a décidé de procéder au **remplacement d'un tronçon d'environ 40 mètres**.

Durant la période estivale, des travaux ont également été menés au chemin du Plan-Fromentin, dans le cadre du renouvellement complet des infrastructures. **Environ 100 mètres de conduites ont été remplacés**, tant pour les eaux usées que pour les eaux claires, avant la stabilisation de la chaussée et la pose du revêtement bitumineux.



Remplacement de 100 m. de conduites au Plan Fromentin

Ces interventions ont permis d'assurer une séparation conforme des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées. À titre d'exemple, les eaux de toitures (cheneaux) doivent impérativement être raccordées au réseau des eaux claires afin d'éviter l'introduction d'eaux parasites dans la STEP.

Au chantier du Creux, à proximité du commerce Denner, des inspections par caméra ainsi que des travaux de chemisage du réseau d'eaux claires ont été réalisés. Ces contrôles ont mis en évidence plusieurs branchements non conformes. Les corrections nécessaires ont été effectuées avant le remblayage et la pose de l'enrobé.



Remplacement d'un modem 3G par un modem 5G

Par ailleurs, le **remplacement des modems de communication 3G par des équipements 5G dans les quatre stations de pompage ainsi qu'à la STEP** a été réalisé en interne par un collaborateur de l'administration communale, permettant ainsi de générer des économies non négligeables.

Un collaborateur du service de la voirie a par ailleurs suivi avec succès une formation spécialisée en exploitation de STEP et obtenu le certificat délivré par le Groupe romand pour la formation des exploitants de stations d'épuration. La Municipalité relève l'importance de cette montée en compétences, compte tenu du niveau d'exigence de cette formation.

Enfin, le projet de **nouvelle station d'épuration** est actuellement piloté par le bureau Hollinger SA. Un avant-projet est attendu dans le courant de l'année 2026. Sur cette base, un préavis municipal sera soumis au Conseil communal afin de permettre la poursuite de ce projet.

GESTION DES DÉCHETS

Le présent rapport d'activité relatif à la **gestion et au traitement des déchets** met en évidence les principaux éléments liés au fonctionnement de la déchetterie communale et de ses différents éco-points.

À l'instar des années précédentes, la **collecte des ordures ménagères** est assurée par l'entreprise Genillard & Fils Snc, pour un **volume total d'environ 417 tonnes**.

Les déchets tels que le carton, le verre, les gravats, les déchets verts ainsi que les objets encombrants sont pris en charge par Busset Transports & Gravière SA.

Les métaux et les déchets électromécaniques sont, pour leur part, collectés à la déchetterie par l'entreprise Charles Bader, sise à Saint-Triphon.

L'ensemble des tournées de collecte est adapté en fonction de la fréquentation touristique.



Remplacement de l'habillage en bois d'un molok

La voirie communale assure **l'entretien et la gestion des 43 corbeilles publiques** réparties sur le territoire, ainsi que des **8 éco-points** destinés à la collecte du PET, de l'aluminium, du fer blanc et des cendres.

A ce titre, le personnel communal a procédé au remplacement des habillages en bois endommagés de plusieurs moloks, notamment à La Faverge, à La Hotte, à La Grange ainsi qu'à la déchetterie.

Depuis l'introduction des sacs jaunes taxés, il est constaté que certains usagers tendent à intensifier le tri des déchets afin d'en limiter le volume. Toutefois, **cette démarche conduit fréquemment à des erreurs de tri**, avec des déchets orientés vers des filières inappropriées.

En particulier, de nombreuses personnes confondent les emballages plastiques de toute nature (emballages de viande, bouteilles d'huile ou de vinaigre, flacons de shampoing, bidons de lessive, etc.) avec le PET. **Cette confusion engendre un travail de tri conséquent** pour la voirie, dans la mesure où seules les bouteilles en PET peuvent être acheminées vers la filière de recyclage dédiée, PET-Recycling Schweiz.

En 2025, 7'395 kg de PET ont été récoltés sur le territoire communal, soit environ 268'439 bouteilles recyclées. Cette collecte a permis d'économiser près de 19'597 kg de gaz à effet de serre ainsi qu'environ 5'287 litres de pétrole, contribuant ainsi de manière significative à la préservation des ressources et à la protection du climat.



La Commune d'Ormont-Dessus continue sa collaboration avec la société **VALTEX pour la collecte et la valorisation des textiles usagés**, au moyen de trois conteneurs installés sur le domaine public.

En 2025, 9'300 kg de textiles ont ainsi été récoltés sur le territoire communal. Cette démarche contribue à la fois à la valorisation des déchets et à l'insertion socioprofessionnelle de personnes en difficulté.



Ressourcerie de la déchetterie

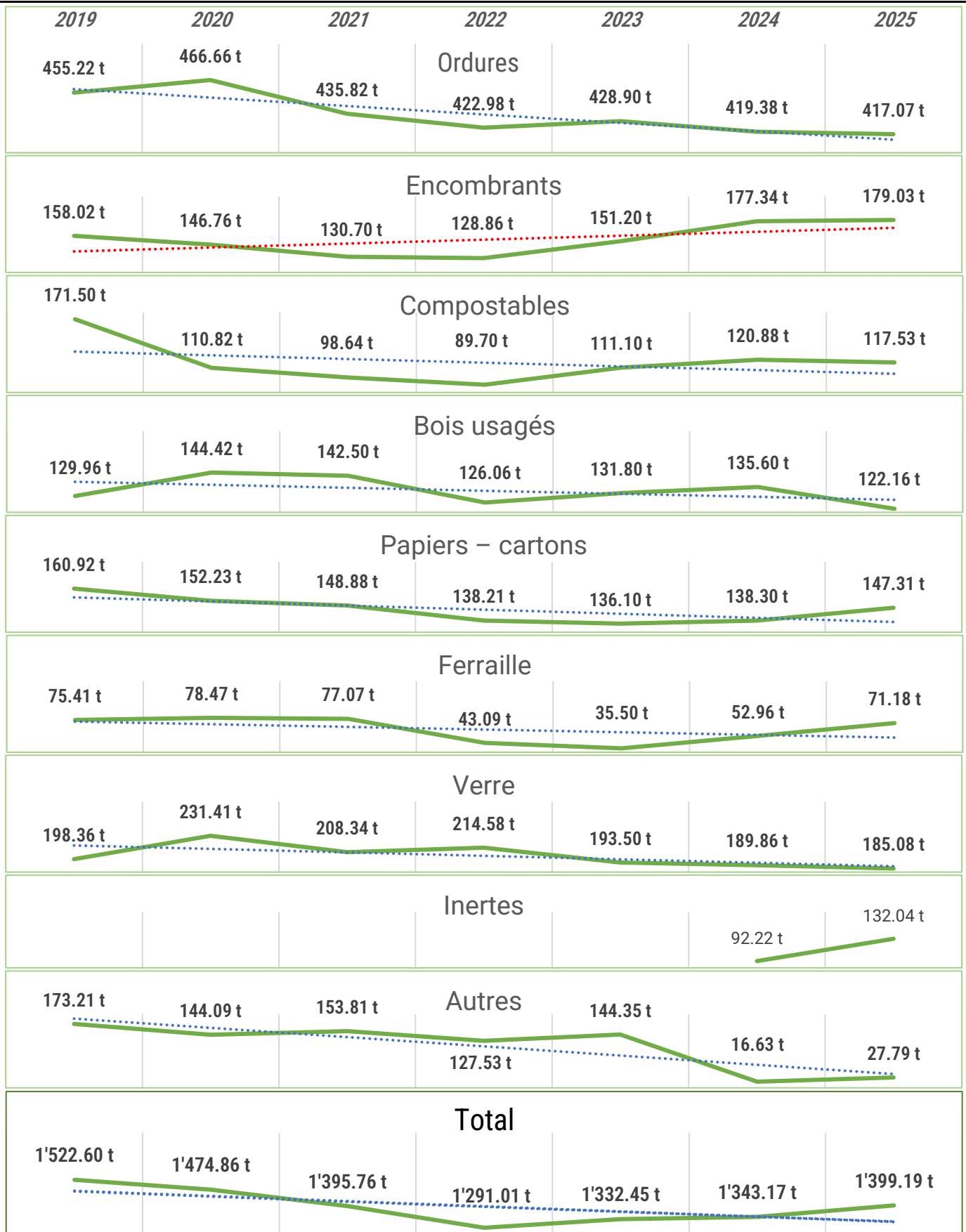
Enfin, depuis la mise en service du compacteur pour déchets encombrants, **une diminution d'environ 50 % du nombre de transports** a été constatée, générant des bénéfices tant économiques qu'environnementaux.

La ressourcerie rencontre un vif succès, de nombreux usagers contribuant à offrir une seconde vie aux objets de seconde main.



	2025	2024	2023	2022
	7.4 t	7.6 t	8.3 t	8.7 t
	9.3 t	8.9 t	10.5 t	14 t

TONNAGE DES DÉCHETS RÉCOLTÉS ET TRAITÉS



TOURISME

L'année 2025 a été marquée par une importante réorganisation de la gouvernance touristique régionale.

Historiquement, la coordination touristique régionale était notamment assurée par la **CITAV** (Communauté d'intérêts touristiques des Alpes vaudoises), structure réunissant les communes concernées autour des enjeux de promotion et de développement touristique.

Dans le cadre de la réorganisation touristique engagée en 2025, cette gouvernance a toutefois profondément évolué. La CITAV a progressivement laissé place à une nouvelle organisation articulée autour de plusieurs entités complémentaires.



Nouvelle charte graphique pour la destination des Diablerets

Les dix communes concernées ont en effet décidé de mettre un terme à l'organisation répartie selon les trois axes historiques, soit : l'axe 1 (Bex, Gryon, Ollon, Ormont-Dessus), l'axe 2 (Ormont-Dessous, Aigle, Leysin) et l'axe 3 (Château-d'Œx, Rougemont, Rossinière).

Dans ce contexte, les sept communes des anciens axes 1 et 2, l'axe 3 ayant choisi de poursuivre son développement de manière indépendante, se sont regroupées au sein d'une nouvelle entité dénommée « **Alpes Vaudoises Société Coopérative** » (AVSC), dont le siège est établi à Aigle.

Cette structure est désormais chargée de la promotion touristique régionale ainsi que de la gestion des outils de communication communs, notamment le site internet et la nouvelle identité visuelle « Alpes Vaudoises ». Elle vise à renforcer le rôle opérationnel des professionnels du tourisme et à assurer une promotion coordonnée de la destination.

Parallèlement, la future **ComAV (Commission Alpes Vaudoises)**, hébergée par Chablais Région, a vocation à constituer une plateforme d'échange et de coordination entre les communes membres sur les questions stratégiques liées au tourisme régional.

Enfin, l'**Association touristique Porte des Alpes**, qui jouait jusqu'alors un rôle dans la coordination touristique de l'axe 1, a cessé ses activités au 31 octobre 2025, dans le contexte de cette réorganisation générale des structures touristiques régionales et locales.

Cette évolution institutionnelle implique également une redéfinition du rôle des **Offices du tourisme locaux**, appelés à renforcer leur autonomie et leur capacité d'action au niveau communal et régional. Dans ce cadre, l'**Office du tourisme des Diablerets** devra constituer une association afin de disposer d'une existence juridique propre.

CARTES BIENVENUE ET FIDÉLITÉ



Les cartes numériques « Bienvenue » et « Fidélité » ont continué à être proposés durant l'année 2025 dans le but de renforcer l'attractivité touristique de la destination et de favoriser la consommation locale auprès des partenaires affiliés.

Ces cartes permettent aux hôtes ainsi qu'aux résidents et habitués de bénéficier de divers avantages auprès des prestataires touristiques, sportifs et commerciaux de la région. Elles constituent ainsi un outil de valorisation de l'offre locale et de fidélisation de la clientèle.



Dans le contexte de la réorganisation touristique régionale et de la mise en place de la nouvelle gouvernance des Alpes vaudoises, des réflexions ont également été menées quant à l'évolution future de ces dispositifs, à leur harmonisation ainsi qu'à leur intégration dans les nouveaux outils touristiques régionaux.

La société **Omnisoftory Engineering SA** a poursuivi en 2025 l'exploitation et le développement de la plateforme informatique liée aux cartes « Bienvenue » et « Fidélité ».

Ces outils numériques permettent la gestion centralisée des bénéficiaires, des prestations offertes par les partenaires touristiques ainsi que le suivi statistique des utilisations des cartes. Ils constituent également **un instrument important pour l'analyse des flux touristiques et l'adaptation de l'offre régionale.**

La société Omnisoftory a par ailleurs poursuivi le développement de sa plateforme collaborative réunissant les différentes destinations utilisant ses solutions numériques. **Cette démarche permet aux régions partenaires de partager leurs expériences, de mutualiser certaines réflexions et d'envisager de nouvelles perspectives de développement pour les outils touristiques numériques.**

Les rencontres avec la **Commission des taxes touristiques** ainsi qu'avec les partenaires des cartes « Bienvenue » et « Fidélité » demeurent particulièrement constructives. Elles permettent notamment d'anticiper les actions futures à entreprendre.

TAXE DE SÉJOUR

Les recettes liées à la taxe de séjour poursuivent leur progression en 2025 pour atteindre un montant de **CHF 480'120.55**, soit une augmentation de CHF 56'023.44 (+13 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution positive s'inscrit dans la continuité de la forte reprise observée depuis 2022. Après une progression de 30% en 2022, puis de 66 % en 2023 et encore de 6 % en 2024, **l'exercice 2025 confirme la bonne dynamique de fréquentation touristique de la destination.**

Le nombre de nuitées enregistrées en 2025 s'élève à 127'826 contre 116'851 en 2024, soit une augmentation de près de 9%. Cette progression témoigne du maintien de l'attractivité touristique de la station ainsi que du dynamisme des acteurs touristiques locaux et régionaux.

L'évolution favorable des recettes de la taxe de séjour reflète également **l'intensification du suivi administratif et des contrôles liés à l'encaissement de cette taxe**, ainsi que l'utilisation croissante des outils numériques de gestion touristique.

Les comptes détaillés de la taxe de séjour figurent en fin du présent rapport, à la suite des comptes communaux.

	<i>Taxe Séjour encaissée</i>	<i>Diff. An / An-1</i>
2025	480'120.55 CHF	+ 56'023.44 CHF (+ 13%)
2024	424'097.11 CHF	+ 26'395.16 CHF (+ 6%)
2023	397'701.95 CHF	+ 158'323.45 CHF (+ 66%)
2022	239'375.50 CHF	+ 56'063.05 CHF (+30%)



ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

MANIFESTATIONS



Accueil de l'Office du tourisme - Diables en Fête

L'année 2025 a une nouvelle fois été marquée par une activité associative, culturelle et événementielle particulièrement soutenue sur le territoire communal. Au fil des mois et des saisons, les manifestations se sont succédé, contribuant activement à l'animation de la station, à la qualité de vie locale ainsi qu'au rayonnement de la Commune.

Ces événements constituent des moments privilégiés de rencontres, de convivialité et de partage, rendus possibles grâce à l'engagement constant des sociétés locales, des bénévoles, des organisateurs ainsi que des nombreux partenaires impliqués dans la vie communautaire. Leur investissement contribue largement au dynamisme et à l'attractivité des Diablerets et de la Commune d'Ormont-Dessus dans son ensemble.

La présentation ci-après ne se veut pas exhaustive et certaines manifestations récurrentes n'y figurent pas nécessairement. Les Autorités communales tiennent néanmoins à adresser leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui participent, de près ou de loin, à l'organisation et au bon déroulement de ces événements.

Dans la plupart des cas, la Commune apporte également son soutien aux organisateurs par la mise à disposition de moyens matériels, logistiques et sécuritaires.

VENTE DE SECONDE MAIN POUR LES ENFANTS DES 22 ET 23 MARS 2025

La Maison des Congrès a accueilli la première édition de la vente « seconde main » dédiée aux articles pour enfants. De nombreux objets et équipements ont été proposés à la vente, rencontrant un vif intérêt auprès du public dans une ambiance conviviale et familiale.



ci-contre :

Vente de seconde main des 22 et 23 mars 2025



FLUO FLASH FUN (FFF) DU 5 AVRIL 2025

La 21^e édition de cette manifestation devenue incontournable a une nouvelle fois rencontré un franc succès.

La décoration et l'ambiance générale ont mis en valeur le travail créatif de la nouvelle équipe d'organisation, laquelle a su préserver l'esprit historique de l'événement tout en y apportant sa touche personnelle et son dynamisme.

ci-contre :

Décorations du FFF 2025 avant l'ouverture des portes



ci-contre :

Concert de fin de saison

CONCERT DE FIN DE SAISON DU 6 AVRIL 2025

La fête de fin de saison, organisée par l'Office du Tourisme, s'est déroulée dans une ambiance particulièrement festive et sous une météo estivale. Le concert « tribute to Queen » a réuni un public nombreux et intergénérationnel, contribuant à faire de cette journée un moment fort de la saison hivernale.

SOIRÉE DU CHŒUR MIXTE DU 12 AVRIL 2025

Le Chœur Mixte « L'Avenir » a offert au public une soirée musicale de grande qualité. Accompagné de l'artiste invité Étienne Anker, le chœur, dirigé par Pascal Mayer, a su démontrer toute l'étendue de son talent devant une assistance nombreuse et enthousiaste.

ci-contre : Chœur Mixte "L'Avenir" accompagné de M. Etienne Anker



STAGE MUSIQUE & MONTAGNE DU 19 JUILLET AU 2 AOÛT 2025

Manifestation estivale emblématique de la vallée, « Musique et Montagne » a une nouvelle fois permis d'associer performances musicales et randonnées en montagne. Sous la conduite experte de M. Christophe Gesseney, cette édition a rencontré un beau succès auprès des participants de tous niveaux.

*Représentation du stage
Musique & Montagne à la MdC*



*Affiche de la 56e édition
du FIFAD*

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ALPIN DES DIABLERETS (FIFAD) DU 2 AU 9 AOÛT 2025

La 56e édition du FIFAD a confirmé le rayonnement et la qualité de cette manifestation de renommée internationale. La programmation, riche et variée, a attiré un public nombreux tout au long de la semaine.

Le festival a une nouvelle fois mis en avant des œuvres cinématographiques de grande qualité consacrées à la montagne, à l'aventure et à l'environnement.

FORUM MOVING MOUNTAINS DES 20 ET 21 AOÛT 2025

L'édition 2025 de ce forum consacré aux perspectives économiques et sociales des régions de montagne a abordé les enjeux liés à l'économie alpine, à l'innovation, à la transition durable ainsi qu'à l'adaptation des stations touristiques face aux changements climatiques.

Les échanges entre les différents intervenants et participants ont permis de nourrir la réflexion sur l'avenir des territoires de montagne et de faire émerger de nouvelles pistes de développement.



Forum Moving Mountains



DEVIL SKATE FAMILY CONTEST DU 24 AOÛT 2025

L'année 2025 a vu la création de l'association « Devil Skate Family », présidée par Mme Anne Chalus. Cette nouvelle structure a pour objectif de promouvoir la pratique du skate et du roller aux Diablerets et dans les environs.

Le premier contest organisé sur la nouvelle rampe de skate a rencontré un excellent accueil et un vif succès auprès des participants comme du public.

Contest de skate du 4 août 2025

COURSE DE CAISSES À SAVON DU 7 SEPTEMBRE 2025

La traditionnelle course de caisses à savon a une nouvelle fois animé les rues du village dans une ambiance conviviale et festive. Si les moteurs étaient absents, l'esprit de compétition et la créativité des participants étaient bel et bien au rendez-vous.

La manifestation a également été agrémentée par la prestation des Sonneurs des Diablerets, lesquels ont contribué à renforcer l'ambiance alpine et traditionnelle de l'événement.

La Municipalité tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des organisateurs, bénévoles et partenaires qui s'investissent avec engagement et enthousiasme dans la réalisation des nombreuses manifestations organisées sur le territoire communal. Par leur disponibilité, leur motivation et leur précieux travail, ils contribuent de manière essentielle au dynamisme, à la convivialité et au rayonnement de la Commune. **Sans cet engagement constant, la richesse de la vie associative et événementielle locale ne pourrait être maintenue.**

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

*Course de caisses à savon
du 7 septembre 2025*



CULTURE

L'année 2025 a été marquée par **une activité culturelle particulièrement riche et diversifiée** sur le territoire communal. Les différentes manifestations organisées tout au long de l'année ont contribué au dynamisme de la station, au rayonnement de la Commune ainsi qu'à la qualité de vie des habitants et visiteurs.

La Maison des Congrès a continué à jouer un rôle central dans l'accueil des manifestations culturelles, associatives et événementielles organisées au sein de la Commune.

Dans le cadre des réflexions portant sur l'avenir et l'attractivité du village, plusieurs projets culturels et patrimoniaux ont également été évoqués, notamment lors des échanges avec les différents partenaires touristiques et institutionnels.



AILYOS 2025 – ART & NATURE



Rêves d'oiseaux par Christian Delecluse

Le 23 juillet 2025, le Domaine des Sources a servi d'écrin au vernissage de l'exposition 2025 organisée par AILYOS.

Cette manifestation a rencontré un vif succès avec la présence de plus de 70 personnes, tandis qu'un nouveau rendez-vous a d'ores et déjà été fixé pour l'édition 2026.

La Municipalité relève l'importance de **cette démarche culturelle originale qui participe au rayonnement de la destination et à la diversification de l'offre culturelle proposée aux habitants et visiteurs.**

Un comptage effectué au départ de l'exposition, sur le sentier de la Grande-Eau, a permis de recenser quelque 11'000 passages.



Ekhô par Christian Delecluse



Exposition photos 4 par Christian Bérard

SUBVENTIONS COMMISSION CULTURELLE ET SPORTIVE

Par l'intermédiaire de sa **Commission culturelle et sportive**, la **Commune poursuit son engagement en faveur de la vie associative, culturelle et sportive locale**.

Cette commission a pour mission d'examiner les différentes demandes de soutien financier adressées à la Commune et de préavisier les aides susceptibles d'être accordées aux sociétés locales, clubs sportifs, associations, manifestations ou projets présentant un intérêt pour la collectivité.

Subventions octroyées pour 2025 (en CHF)

Musée des Ormonts	20'000.00
Festival du Film des Diablerets	9'500.00
Musique et Neige	5'000.00
Radio Chablais	4'400.00
Diablerets 3D & Trail Blanc	5'000.00
Société de gymnastique	2'000.00
Tennis Club	1'000.00
Passeport Vacances	1'000.00
Musique et Montagne	3'500.00
CAS Chaussy	500.00
Chœur Mixte	2'000.00
Erika Hess Open	1'000.00
HumaniTrail	5'000.00
Ski Club des Diablerets	3'000.00
Association START	3'000.00
Moving Mountains	5'000.00
Total	70'900.00

En complément de ces soutiens, **la Commune offre également de nombreuses prestations complémentaires en nature**, telles que des heures effectuées par la voirie, du matériel mis gracieusement à disposition ou encore des tarifs de location des infrastructures communales préférentiels.

La Commune apporte également, **de manière ponctuelle, un soutien financier à diverses manifestations sportives, culturelles ou associatives d'importance régionale**. Ces contributions témoignent de la volonté des Autorités communales de **soutenir le dynamisme de la région**, de favoriser l'organisation d'événements de qualité et de **participer au rayonnement des Alpes vaudoises, du Chabais et du Canton de Vaud**.

SPORTS ET JEUNESSE

SENTIER PÉDESTRE



Un volontaire de la Ligue vaudoise

Comme chaque printemps, la voirie a dû déployer d'importants efforts afin de remettre en état les sentiers et promenades de la Commune.

L'aide ponctuelle d'organisations telles que la Ligue vaudoise est précieuse pour l'exécution de certaines tâches, notamment le maintien sous contrôle des vernes le long de la piste de ski « La Standard », descendant depuis Isenau.

Des travaux acrobatiques ont également été réalisés sur la promenade de la cascade du torrent d'Ayerne afin de purger les surplombs menaçant de s'effondrer.

Chaque automne, le préposé aux sentiers pédestres procède à la fermeture des 35 itinéraires de randonnée de la Commune, représentant près de 300 km de parcours, ainsi qu'au démontage des quatre passerelles situées sur le territoire communal.



Purge du sentier du Torrent d'Ayerne

Cette période marque également la mise à l'abri des nombreux panneaux de randonnée situés en altitude, lesquels ne résisteraient pas à la pression d'importantes quantités de neige.



Un nouveau sentier didactique consacré au thème des avalanches, initié par le Musée des Ormonts en collaboration avec des étudiants de l'UNIL, a vu le jour. Cette nouvelle offre permet de découvrir la chaîne du Chaussy sous un autre angle.

Le sentier a été inauguré autour d'un apéritif organisé devant la Cure de Vers-l'Église, en présence notamment du Syndic.

Le balisage des 36 km de sentiers raquettes est également effectué durant cette même période.

Sentier didactique sur le thème des avalanches

Décompte d'heures du préposé à l'entretien des sentiers

	2022	2023	2024	2025
Hiver (Janvier - Avril)	74 heures	78 heures	97 heures	110 heures
Été (Mai - Décembre)	937 heures	567 heures	688 heures	930 heures
TOTAL	1'011 heures	645 heures	785 heures	1'040 heures

ZURICH VITAPARCOURS

Le parcours Vita connaît une fréquentation toujours plus importante et nécessite, de ce fait, un entretien constant.

Les employés de la voirie fournissent un important travail afin de maintenir les installations et le parcours dans les meilleures conditions.



Parcours Vita avec vue sur le massif

REMONTÉES MÉCANIQUES



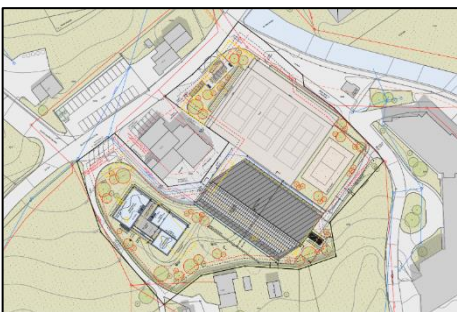
Nouvelle caisses - télécabine Diablerets - Mazots

La saison 2024-2025 a été exceptionnelle et les Autorités communales ne peuvent que se réjouir de la bonne santé des remontées mécaniques.

La dynamique insufflée par le nouveau directeur porte ses fruits et **Télé Villars-Gryon-Diablerets SA s'oriente résolument vers une exploitation quatre saisons de ses installations**, avec pour objectif de multiplier par cinq la fréquentation estivale au cours des cinq prochaines années.

Aux Diablerets, une nouvelle caisse a été construite au départ de la télécabine Diablerets-Mazots afin d'améliorer le confort des collaborateurs et d'optimiser le flux de la clientèle.

PARC DES SPORTS DES DIABLERETS



Plan de situation du projet

Le projet de revitalisation du Parc des Sports des Diablerets a poursuivi son développement tout au long de l'année 2025, avec plusieurs avancées significatives tant sur le plan technique qu'administratif.

Porté par Parc des Sports SA, dont la Commune est l'actionnaire majoritaire, ce projet vise à moderniser et pérenniser les infrastructures sportives des Diablerets tout en développant une offre adaptée aux besoins actuels et futurs de la station.

De nombreux échanges techniques et administratifs ont été menés avec les services cantonaux compétents ainsi qu'avec les partenaires impliqués dans le traitement du dossier, notamment dans le cadre des procédures CAMAC.

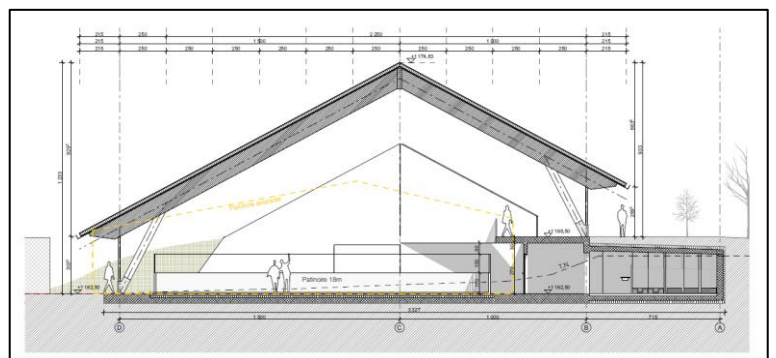
Dans ce contexte, **des adaptations et précisions techniques** ont dû être apportées au dossier.

Parallèlement, des démarches ont été entreprises afin de consolider **les perspectives de financement du projet** auprès des partenaires institutionnels et cantonaux. Des échanges se sont poursuivis avec différents organismes de soutien et acteurs du développement régional.

En septembre 2025, le projet a été mis à l'enquête publique. Cette procédure a donné lieu à une seule opposition, celle de l'**AVACAH** (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés). À la suite des engagements pris et des adaptations apportées au projet par les mandataires et la Municipalité, **cette opposition a finalement été retirée en novembre 2025.**

Compte tenu de **l'ampleur des études techniques nécessaires** à la poursuite du dossier, la Municipalité a présenté au Conseil communal, lors de sa séance ordinaire du 11 décembre 2025, un préavis relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 160'000.00 destiné à couvrir les prestations supplémentaires engagées dans le cadre de cette seconde phase d'étude.

L'Exécutif tient à saluer la collaboration constructive entretenue avec **la Commission ad hoc du Conseil communal ainsi qu'avec Chablais Région**, lequel assure l'interface et la coordination avec les services cantonaux dans le cadre du suivi du projet.



Charpente de la toiture de la halle projetée

Les Autorités communales forment le vœu que les importantes démarches entreprises durant l'année 2025 permettent désormais au projet d'entrer dans une phase concrète de réalisation au cours des prochaines années.

MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MOBILITÉ

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des réflexions et démarches liées à l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité de la station des Diablerets ainsi que de l'ensemble de la vallée des Ormonts.

TPC – LIGNE ASD



Suite à la mise en service des trois nouvelles rames, le confort offert aux usagers s'est nettement amélioré et une augmentation de fréquentation d'environ 30 % a été constatée sur la ligne.

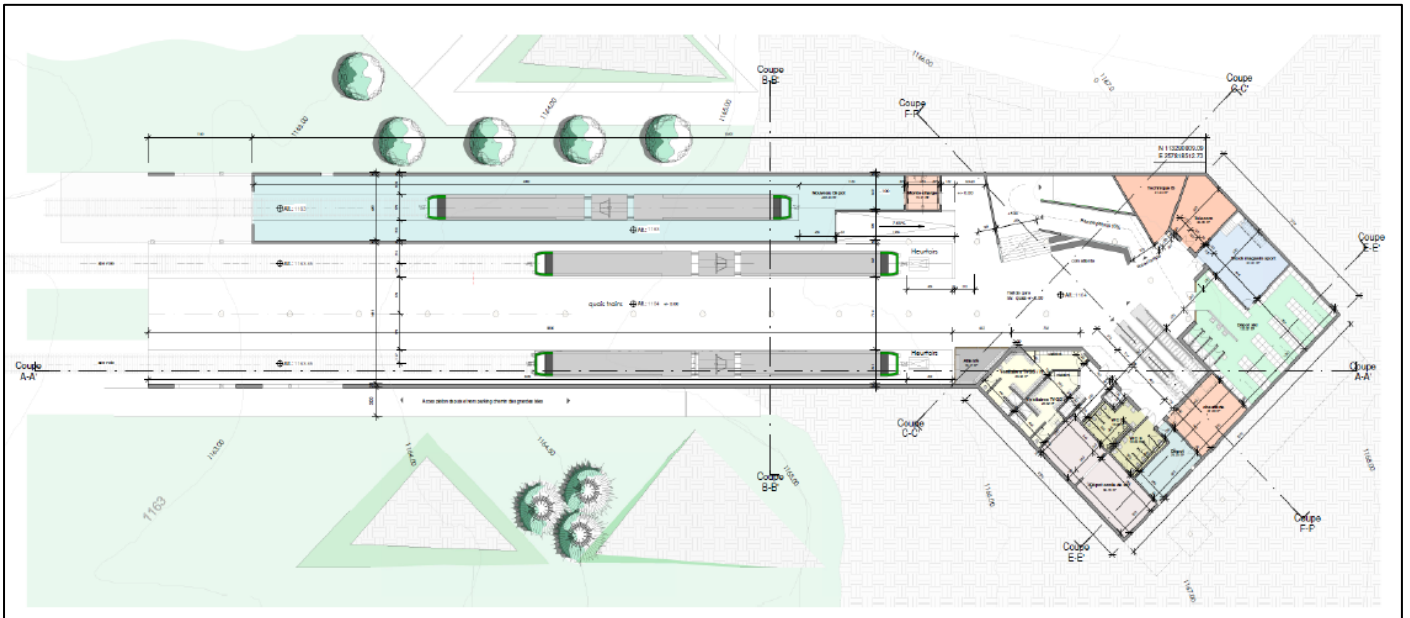
Les études visant à optimiser le temps de parcours entre Aigle et Les Diablerets arrivent désormais à leur terme et les premières mesures concrètes pourraient être mises en œuvre prochainement.

PROLONGATION DE LA LIGNE ASD VERS LES ÎSLES

Le projet de prolongement de la ligne ASD et du déplacement de la gare des Diablerets a continué à avancer durant l'année 2025. Les Transports Publics du Chablais (TPC) ont notamment mis en place une gouvernance de projet structurée, composée en particulier d'un Comité de direction (CoDir), au sein duquel la Municipalité dispose d'un siège de droit, ainsi que d'un Comité technique (CoTec), au sein duquel le Conseil communal est également représenté de plein droit.

Ce projet vise à rapprocher la gare du pied des pistes et du cœur des infrastructures touristiques et sportives de la station, afin d'améliorer l'accessibilité du domaine skiable, de renforcer l'attractivité des transports publics et de favoriser une mobilité touristique plus durable.

La Municipalité a poursuivi sa collaboration avec les TPC, ainsi qu'avec la Commission du Conseil communal chargée d'étudier ce dossier stratégique pour l'avenir de la station.



Projet de nouvelle gare des Diablerets

DIABLOBUS

Le Diablobus a circulé durant 105 jours au cours de la période d'exploitation 2024-2025, soit une augmentation de 9 jours par rapport à la saison 2023-2024. Cette extension de l'offre a notamment été rendue possible grâce à l'évolution favorable des recettes issues de la taxe de séjour.

Le Diablobus demeure un service gratuit accessible à l'ensemble des usagers.



MOBIALPES

La Commune d'Ormont-Dessus a poursuivi sa participation active au **Comité de pilotage (CoPil) MobiAlpes**, réunissant les communes partenaires, les TPC, Chablais Région ainsi que les acteurs touristiques concernés.

Durant l'année 2025, les travaux du CoPil ont principalement porté sur **le suivi de l'exploitation des lignes touristiques** du réseau MobiAlpes, l'évolution des horaires, les statistiques de fréquentation ainsi que les modalités de financement des différentes prestations de mobilité régionale.

Les discussions ont notamment concerné **les lignes touristiques 161 et 162 reliant Villars, le Col de la Croix et Les Diablerets**, dont le financement est assuré conjointement par les communes de Bex, Gryon, Ollon et Ormont-Dessus, avec le soutien des taxes de séjour ainsi que des partenaires touristiques régionaux.

La Municipalité a suivi avec attention les réflexions relatives à l'évolution du financement de ces lignes ainsi qu'aux discussions engagées avec **Télé Villars-Gryon-Diablerets SA (TVGD)** concernant sa participation financière future au dispositif.

La fréquentation des lignes touristiques et de mobilité régionale a continué à progresser durant l'année 2025, confirmant l'importance de ces prestations pour l'accessibilité touristique des Alpes vaudoises.

ACCESSIBILITÉ TOURISTIQUE DURABLE AUX ALPES VAUDOISES

L'année 2025 a été marquée par l'intégration progressive de la Commune dans **la démarche régionale relative à « l'Accessibilité touristique durable aux Alpes vaudoises »**, pilotée notamment par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et Chablais Région.

Dans ce cadre, la Municipalité a participé aux réflexions régionales et aux différents groupes de travail mis en place afin de définir **les mesures permettant d'améliorer l'accessibilité de la destination, tant en matière de mobilité que d'accueil touristique durable**.

La Commune a également été invitée à adhérer à **la déclaration d'intention relative à l'accessibilité touristique durable des Alpes vaudoises**, démarche considérée comme importante pour l'obtention de futurs soutiens financiers destinés aux projets touristiques régionaux et communaux.

Les réflexions engagées portent également sur les futurs projets liés à la mobilité, au stationnement et à l'amélioration de l'accueil touristique à l'échelle des Alpes vaudoises.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les réflexions relatives à la transition énergétique se sont également poursuivies au travers des échanges avec **la Commission énergie du Conseil communal**, notamment concernant le renouvellement de la turbine de la centrale des Vernex ou le chauffage à distance.

S'agissant de la Centrale de chauffage à distance des Diablerets (DIACAD), plusieurs réflexions et démarches techniques ont été menées concernant l'évolution des infrastructures existantes, notamment l'installation de deux nouveaux accumulateurs de chaleur, le renouvellement de certains équipements ainsi que l'extension progressive du réseau de chauffage à distance.

La Municipalité a par ailleurs suivi les travaux et discussions liés à **la future Loi vaudoise sur l'énergie** ainsi qu'au Plan énergie communal.

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



L'année 2025 a confirmé l'utilisation régulière **des bornes de recharge pour véhicules électriques** installées sur le territoire communal, lesquelles semblent désormais avoir trouvé leur rythme de croisière en matière de fréquentation.

Pour mémoire, **la Commune dispose de cinq bornes de recharge réparties sur trois sites**, soit deux sur la place de la Maison des Congrès, deux sur le parking du Parc des Sports et une le long du bâtiment de la Maison du Feu.

ÉCOLES

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)

L'Association Intercommunale Scolaire Les Ormonts–Leysin (AISOL) regroupe les Communes d'Ormont-Dessus, d'Ormont-Dessous et de Leysin pour l'ensemble des compétences relevant des domaines scolaire et parascolaire.

La présidence du Conseil intercommunal de l'AISOL (organe législatif) est assurée par Mme Isabelle Loup, membre du Conseil communal d'Ormont-Dessus.

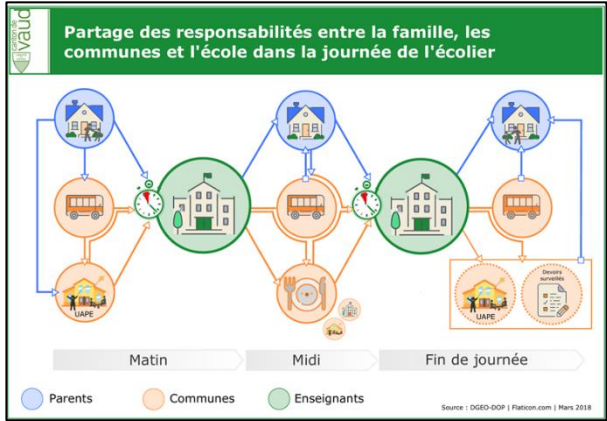
En 2025, le Conseil intercommunal a tenu deux séances au cours desquelles trois préavis ont été présentés et adoptés :

- Préavis n° 01-2025, relatif au rapport de gestion 2024 ;
- Préavis n° 02-2025, relatif au remplacement de 12 tableaux interactifs pour un crédit de CHF 60'000.00 ;
- Préavis n° 03-2025, relatif au budget 2026.

Conformément aux dispositions de la législation scolaire, l'AISOL dispose également d'un Conseil d'établissement (CET), lequel favorise l'intégration de l'établissement scolaire dans la vie locale et encourage les échanges entre les différents acteurs concernés, soit l'école, les autorités communales, les parents, les élèves et la population.

Le Comité de direction de l'AISOL (CoDir) travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Établissement scolaire Ormonts–Leysin (ESOL) afin d'assurer les responsabilités liées à l'organisation de la journée de l'élève.

Le CoDir siège mensuellement et traite les affaires courantes de l'association, notamment les questions liées aux transports scolaires, à l'organisation des cantines et des devoirs surveillés. Il supervise également les leçons de ski organisées dans le cadre scolaire ainsi que les camps destinés aux élèves des 9e et 10e années.

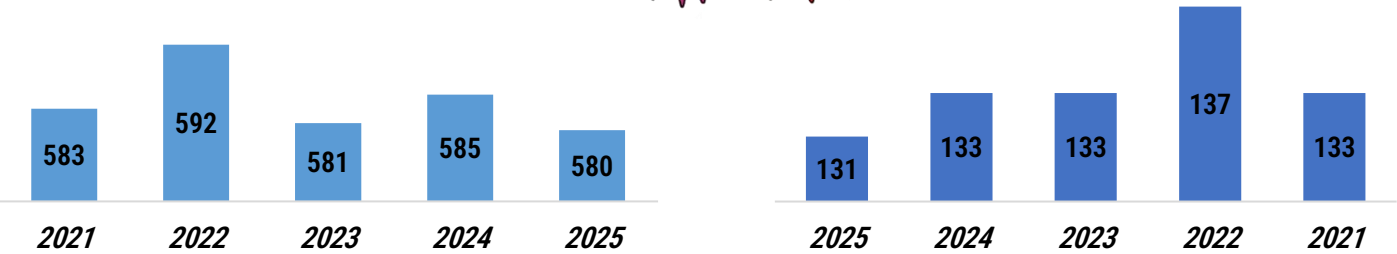


Le nombre d'élèves fréquentant l'établissement demeure stable. Au 1er octobre 2025, l'établissement comptait 580 élèves (585 en 2024), dont 131 domiciliés sur le territoire d'Ormont-Dessus, soit 37 élèves au degré secondaire (40 en 2024) et 94 au degré primaire (93 en 2024).

Nombre d'élèves dans l'établissement



Elèves d'Ormont-Dessus



INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES SCOLAIRES

Durant l'année 2025, la Municipalité a validé le principe du renouvellement de l'infrastructure réseau Wi-Fi des collèges des Diablerets et d'Aigremont. Ce projet vise à moderniser les équipements réseau des bâtiments scolaires afin d'assurer une meilleure qualité de connexion et de répondre à l'évolution des besoins numériques de l'enseignement.

Dans un souci d'optimisation des coûts et afin de faciliter l'obtention de subventions cantonales, il a été convenu de coordonner cette démarche à l'échelle intercommunale par l'intermédiaire de l'AISOL.

ŒUVRES SOCIALES

ARASAPE (ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT D'AIGLE ET PAYS-D'ENHAUT)

L'année 2025 a été marquée par d'importantes réflexions et adaptations organisationnelles au sein de l'ARASAPE, dans un contexte de réforme plus globale de l'action sociale vaudoise.

Pour rappel, l'ARASAPE regroupe les communes du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut et assure notamment les missions liées à l'action sociale régionale, aux agences d'assurances sociales (AAS) ainsi qu'à l'accueil de jour des enfants par l'intermédiaire du réseau « Enfants Chablais ».

Durant l'année, le **Conseil intercommunal de l'ARASAPE a tenu plusieurs séances ordinaires et extraordinaires** au cours desquelles différents préavis importants ont été adoptés.

Lors de l'assemblée ordinaire du 22 mai 2025, le Conseil intercommunal a adopté les comptes et le rapport de gestion 2024 de l'association ainsi que donné décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Lors de l'assemblée extraordinaire du 28 août 2025, le Conseil intercommunal a adopté un préavis majeur relatif au transfert à l'ARAS Riviera de la gestion du personnel et de la responsabilité de la délivrance des prestations d'action sociale de l'ARASAPE. Cette décision a également permis d'approuver la convention encadrant cette réorganisation transitoire ainsi que son entrée en vigueur au 1er septembre 2025.

Enfin, **lors de l'assemblée ordinaire du 26 septembre 2025**, le Conseil intercommunal a adopté les budgets 2026 des différents secteurs de l'association, soit :

- le budget de fonctionnement des secteurs « Centre Social Régional », « Agences d'Assurances Sociales » et « Conseil intercommunal » ;
- ainsi que le budget 2026 du réseau d'Accueil de Jour des Enfants (AJE – Enfants Chablais).

Concernant ce dernier, **le Conseil intercommunal a notamment décidé de fixer la contribution sociale à 30 % du déficit à charge des communes en fonction de leur population**, soit CHF 74.01 par habitant pour l'exercice 2026. Le budget de fonctionnement 2026 du réseau « Enfants Chablais » présente un excédent à charge des communes membres de CHF 12'332'553.00.

RÉORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET RÉFORME CANTONALE

Le Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud (DSAS) a confirmé sa volonté de réduire de dix à sept le nombre de régions ARAS par le biais de regroupements et de fusions, les régions de l'Est vaudois étant directement concernées par cette réforme.

La future organisation des **Établissements Régionaux d'Action Sociale (ERAS)** prévoit notamment une ouverture accrue aux entités régionales actives dans le domaine de la santé, en particulier le **secteur médico-social (CMS)**, afin de renforcer la collaboration interinstitutionnelle et d'assurer un meilleur suivi des situations jusqu'ici traitées par différents intervenants. **La mise en œuvre de cette réforme cantonale est prévue dans le courant du second semestre 2026.**

Dans cette perspective, et afin d'anticiper les futures modifications structurelles tout en faisant face à la direction toujours assurée ad intérim depuis mi-2024 par M. Olivier Fargeon, Préfet du district de Nyon, et Mme Dolores Roncero-Chavan, Directrice de l'ARAS Riviera, **le Comité de direction de l'ARASAPE a présenté au Conseil intercommunal**, lors de sa séance extraordinaire du 28 août 2025, **un projet de gouvernance unique pour les régions Aigle – Pays-d'Enhaut et Riviera en matière de gestion et de délivrance des prestations d'action sociale.**



Dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme cantonale et des regroupements prévus, **une convention entre l'ARASAPE et l'ARAS Riviera** a été conclue afin de définir les modalités de cette organisation transitoire, portant notamment sur :

- la direction confiée à l'ARAS Riviera ;
- la délégation de certaines compétences du Comité de direction de l'ARASAPE à celui de l'ARAS Riviera ;
- les aspects financiers et comptables (comptes, budgets, comptabilité) ;
- les compétences des conseils intercommunaux et des commissions de gestion ;
- les relations avec le personnel ;
- ainsi que la facturation des prestations entre les deux associations.

Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er septembre 2025 et doit permettre d'assurer la continuité des prestations sociales ainsi qu'une meilleure stabilité organisationnelle jusqu'à la mise en œuvre définitive de la réforme cantonale.

AJE (ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DES ENFANTS)

Le réseau « **Enfants Chablais** » a poursuivi ses activités durant l'année 2025 au bénéfice des familles du district d'Aigle. Le réseau coordonne les différentes structures d'accueil préscolaire, parascolaire ainsi que l'accueil familial de jour (mamans de jour) à l'échelle régionale.

Pour la Commune d'Ormont-Dessus, 54 enfants ont bénéficié des prestations du réseau durant l'année 2025, sur un total de 2'085 enfants accueillis au niveau du district.

La direction du réseau demeure assurée par Mme Malorie Murisier. **Le Comité consultatif AJE** a poursuivi ses travaux tout au long de l'année, notamment en lien avec :

- les taux d'occupation des structures d'accueil ;
- l'évolution des besoins des familles ;
- le développement de l'offre d'accueil ;
- ainsi que le suivi des décisions prises par les organes de l'ARASAPE.

Le budget 2026 du réseau « **Enfants Chablais** » adopté par le Conseil intercommunal **prévoit une participation importante des communes membres** afin de permettre le maintien et le développement des prestations offertes aux familles du district.

Les modifications de gouvernance intervenues au sein de l'ARASAPE auront également des conséquences sur l'organisation future du réseau AJE, lequel ne constituera désormais plus un but optionnel de l'association. Dans cette perspective, **une commission consultative du Conseil communal d'Ormont-Dessus** a participé, en novembre 2025, à une séance d'information organisée par le Comité de direction de l'ARASAPE afin d'examiner les futures modifications statutaires.

À l'issue de cette séance, la commission consultative a établi **un rapport à l'intention de la Municipalité** afin de lui permettre de prendre position sur les modifications statutaires envisagées et sur l'évolution future de la gouvernance du réseau.

Les démarches relatives à cette réorganisation institutionnelle se poursuivront durant l'année 2026, notamment par le biais de préavis soumis aux organes intercommunaux ainsi qu'aux conseils communaux et généraux des communes membres.



CULTES ET CIMETIÈRE

CULTE

Conformément aux dispositions de la Constitution vaudoise et de la Loi sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public (LREEDP), **la Commune continue d'assurer les prestations qui lui incombent en faveur des paroisses reconnues présentes sur son territoire**, notamment en matière d'entretien des lieux de culte, de participation à certaines charges de fonctionnement ainsi que de prise en charge des frais liés aux activités musicales des paroisses.



L'année 2025 a notamment été marquée par l'arrivée de M. Francesco Alessandrini en qualité **d'organiste titulaire de la Paroisse Protestante Ormonts-Leysin**, à la suite du départ de Mme Anastasia Dukhareva. Entré en fonction le 1er mars 2025, M. Alessandrini poursuit actuellement sa formation à la Haute École de Musique de Lausanne en vue de l'obtention d'un Master en interprétation à l'orgue.

Les relations entretenues entre la Commune et les différentes paroisses se sont poursuivies dans un esprit de collaboration constructive, tant pour les aspects administratifs et logistiques que pour l'organisation de diverses manifestations et célébrations tout au long de l'année.

La vie paroissiale locale continue également de bénéficier du précieux engagement de la **Fondation Avenir**, laquelle soutient activement la présence et les activités de l'Église sur le territoire communal.

Tout au long de l'année, **la Fondation participe à différentes actions et animations contribuant à la vie communautaire et au maintien des traditions locales**. Elle assure notamment la décoration florale extérieure de la Chapelle des Diablerets, l'installation de l'étoile de Noël à proximité de celle-ci ainsi que l'organisation de moments de convivialité après certains cultes.

La Fondation poursuit également plusieurs actions à caractère social et intergénérationnel, notamment par l'accueil des nouveau-nés de la Commune au moyen d'un cadeau de bienvenue ainsi que par l'organisation de la traditionnelle fête de Noël réunissant les aînés et les enfants du village.

Elle contribue en outre à l'organisation et à la préparation de différentes manifestations paroissiales et locales telles que la Fête de l'Arole ou encore la fête paroissiale estivale, lesquelles participent à l'animation de la vie locale et **au maintien des liens communautaires au sein du village et de la vallée**.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui s'engagent bénévolement au sein des paroisses, de la Fondation Avenir et des différentes activités culturelles et communautaires de la Commune.

CIMETIÈRE

Le cimetière de Vers-l'Église a continué à faire l'objet d'une attention régulière de la part de la Municipalité et des services communaux tout au long de l'année 2025.

Les équipes de la voirie ont assuré les travaux courants d'entretien des différents espaces de recueillement, comprenant notamment l'entretien des allées, des espaces verts, des plantations ainsi que le maintien général de la propreté et de la dignité des lieux.

La Municipalité a également poursuivi **le traitement des différentes demandes administratives** liées au cimetière, notamment en matière de concessions, d'autorisations de pose ou de remplacement de monuments funéraires ainsi que de gestion des espaces cinéraires.

Les différents échanges avec les familles, entreprises de pompes funèbres et marbriers se sont déroulés dans un esprit de collaboration et de respect, **afin d'accompagner au mieux les proches dans des moments souvent particulièrement sensibles**.

Une attention particulière continue d'être portée à la qualité de l'entretien du cimetière ainsi qu'au maintien du caractère paisible et respectueux de ces lieux de mémoire et de recueillement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

POLICE CANTONALE VAUDOISE

POSTE DE GENDARMERIE DES DIABLERETS

La collaboration entre la Municipalité et les collaborateurs de la **Police cantonale vaudoise** s'est poursuivie de manière très positive durant l'année 2025. La Municipalité remercie tout particulièrement **le Chef du poste de gendarmerie de Cergnat, l'Adjudant Sebastian Reuter, ainsi que la Sergente Brigitte Panchaud**, lesquels assurent également la gestion de l'antenne des Diablerets, pour leur disponibilité, leur professionnalisme et la qualité des échanges entretenus avec les autorités communales.

Des rencontres de coordination ont continué à être organisées de manière régulière entre la Municipalité et les représentants de la gendarmerie. Ces séances permettent notamment de faire le point sur **les problématiques rencontrées sur le territoire communal**, l'organisation des manifestations, les questions liées au stationnement, à la circulation routière ainsi qu'aux problématiques de sécurité publique et de tranquillité publique.

LE POSTE MOBILE DE PROXIMITÉ

Le poste mobile de proximité de la Police cantonale vaudoise a effectué **quatre passages sur le territoire communal** durant les mois de février, juin, octobre et décembre 2025. Ce dispositif permet de **renforcer la présence policière de proximité au sein de la Commune** et offre à la population différents services tels que la prise de plaintes, l'annonce de pertes de documents officiels, des conseils de prévention ou encore divers renseignements administratifs et sécuritaires.

LE BUREAU DU RADAR

Le Bureau du radar de la Police cantonale vaudoise a poursuivi ses contrôles de vitesse sur la route cantonale traversant le territoire communal. **Ces contrôles participent à la prévention routière et à la sécurisation des traversées du village** et des différents secteurs sensibles de la Commune.

POLICE ADMINISTRATIVE

L'activité de la **Police administrative communale** est demeurée soutenue tout au long de l'année 2025. Outre les tâches administratives courantes, **l'Assistant de Sécurité Publique (ASP) a poursuivi ses missions de police de proximité, de contrôle du respect des règlements communaux ainsi que de soutien logistique et sécuritaire** lors des différentes manifestations organisées sur le territoire communal. **Les interventions ont notamment porté sur :**

- le contrôle des licences LADB ;
- le contrôle du stationnement ;
- le suivi de la signalisation routière ;
- les contrôles liés à l'affichage publicitaire ;
- la gestion des chiens et des animaux errants ;
- les notifications et dénonciations diverses ;
- les contrôles OIBT et des équipements de sécurité des bâtiments communaux ;
- les patrouilles préventives sur le territoire communal ;
- ainsi que le contrôle de l'acquittement de la taxe de séjour des camping-cars.

Une attention particulière a également été portée **au suivi des dossiers liés aux débordements de cours d'eau** ainsi qu'aux problématiques sécuritaires pouvant découler d'événements météorologiques ou naturels.

L'ASP a par ailleurs poursuivi son travail de coordination avec les différents services communaux, la gendarmerie et les organisateurs de manifestations afin d'assurer la sécurité et la bonne gestion des nombreux événements ayant eu lieu sur le territoire communal durant l'année.

GESTION DES GARDES-PARCS

En 2025, onze garde-parcs ont œuvré au service de la Commune lors des différentes manifestations ainsi que durant les périodes de parcage hivernal et estival, représentant **un total de 1'288 heures effectuées**.

Le travail réalisé par les garde-parcs demeure essentiel pour assurer une gestion fluide du stationnement, de la circulation et de l'accueil des visiteurs lors des périodes de forte affluence touristique et événementielle.

COMMISSION AVALANCHES

L'année 2025 a confirmé l'importance du travail réalisé par la **Commission avalanches** et l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion des dangers naturels sur le territoire communal. **Grâce à l'expérience acquise de longue date par la Commune d'Ormont-Dessus dans ce domaine, le concept communal de gestion des avalanches et des dangers naturels continue de faire référence à l'échelle régionale et cantonale**, tant par la qualité de son organisation que par la coordination mise en place entre les différents intervenants.

Sous la conduite du Chargé de sécurité, M. Olivier Roch, la surveillance des conditions nivo-météorologiques a été assurée quotidiennement durant toute la saison hivernale 2024-2025. Ce travail comprend notamment les prises de mesures matinales, l'analyse des bulletins météorologiques et avalancheux, les observations de terrain ainsi que les échanges constants avec les différents partenaires techniques et politiques.

L'hiver 2024-2025 a une nouvelle fois été marqué par un enneigement déficitaire en dessous de 1'800 mètres d'altitude malgré quelques épisodes neigeux conséquents, notamment durant la période de Noël. Au-dessus de 2'000 mètres, les conditions d'enneigement se situaient toutefois dans les normales saisonnières.

Plusieurs mesures préventives ont dû être mises en œuvre durant l'hiver, notamment au mois de décembre avec l'activation des premières mesures du concept avalanche (échelon 1) entre le 22 et le 25 décembre.

Durant le mois de janvier, un épisode de fortes précipitations et de vents soutenus a nécessité la fermeture temporaire des secteurs de Creux de Champ et des Crêtes.

L'année 2025 a également été marquée par différents événements géologiques ayant nécessité un suivi important de la part des autorités communales et cantonales. **Le 13 février 2025, un important éboulement rocheux est survenu dans le secteur de Creux de Champ**, conduisant à des analyses géologiques, des reconnaissances hélicoptérées ainsi qu'à la fermeture préventive de certains sentiers pédestres situés dans la zone concernée.

Plusieurs survols et visites de contrôle ont ensuite été réalisés durant l'année en collaboration avec l'Unité des dangers naturels (UDN), les géologues cantonaux et le Chargé de sécurité communal afin **d'assurer le suivi de l'évolution des différentes zones à risques, notamment à Creux de Champ et au glacier de Prapioz.**

Les événements climatiques survenus au début du mois de juillet 2025, avec plusieurs laves torrentielles dans les secteurs du Dar et de la Grande Eau, ont une nouvelle fois démontré l'importance du dispositif communal de surveillance et de gestion des dangers naturels. Une reconnaissance hélicoptérée a notamment été organisée avec les spécialistes cantonaux et le Chargé de sécurité communal afin d'évaluer les dégâts et les risques résiduels.



Eboulement du 13 février 2025



Fermeture du secteur de Creux de Champ

Au-delà de la gestion opérationnelle des événements, **le concept avalanche communal continue également d'influencer certaines réflexions en matière d'aménagement du territoire et de sécurité.**

La Municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de la Commission avalanches, le Chargé de sécurité, les collaborateurs de l'UDN et de la DGMR, le Voyer de l'arrondissement Est, la Gendarmerie, la colonne de secours, les pompiers, les guides de montagne, l'ASP ainsi que tous les partenaires techniques qui contribuent, par leur expérience et leur engagement, à la maîtrise des dangers naturels sur le territoire communal.

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ALPIN



L'année 2025 confirme une nouvelle fois **le rôle essentiel joué par le SDIS Alpin dans la protection de la population, des biens et de l'environnement** sur l'ensemble du territoire couvert par les détachements de Leysin, des Diablerets et des Mosses.

Outre les nombreuses interventions réalisées durant l'année, **le fonctionnement du SDIS repose également sur un important travail de préparation opérationnelle, de formation, de disponibilité et d'organisation logistique** assuré par l'ensemble des membres du corps.

L'effectif du SDIS Alpin se compose désormais de 111 membres répartis entre les trois détachements opérationnels, soit 49 membres pour Leysin, 31 pour Les Diablerets et 31 pour Les Mosses.

Le site d'Ormont-Dessus compte 31 membres, dont 29 hommes et 2 femmes. Les Municipalités de Leysin, d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus ont validé, sur proposition du Commandant du SDIS, **la nomination du Caporal Romain Davaille, responsable des appareils respiratoires du site des Diablerets, au grade de Lieutenant, ainsi que celle du Sergent David Gasser au même grade.**

Au total, **le SDIS Alpin est intervenu à 83 reprises durant l'année 2025** sur l'ensemble de son secteur d'intervention. Ces interventions se répartissent notamment entre :

Nombre d'intervention 2025

Interventions feux	20
Interventions alarmes automatiques	18
Interventions inondations	7
Interventions assistance à personnes	17
Interventions techniques, pollutions et opérations de pionnier	21



Coordination antichute avec l'échelle de Leysin

Ces chiffres démontrent **la diversité des missions assumées par les sapeurs-pompiers**, lesquels doivent maintenir un haut niveau de polyvalence et de préparation afin de pouvoir intervenir rapidement dans des situations très variées.

L'engagement des membres du SDIS Alpin représente un volume particulièrement conséquent. **En 2025, le corps a totalisé plus de 53'800 heures d'activité**, comprenant notamment :

- les interventions opérationnelles ;
- les gardes et permanences ;
- les exercices et formations ;
- ainsi que les services de piquet.



Formation à la manipulation des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie)

La formation continue demeure un élément central du dispositif de secours. Les membres du SDIS ont ainsi participé à de nombreux cours cantonaux et exercices internes afin de maintenir et renforcer leurs compétences opérationnelles.

Le SDIS Alpin a également poursuivi plusieurs réflexions organisationnelles importantes durant l'année 2025, notamment :

- le renouvellement du réseau radio cantonal piloté par l'ECA ;
- l'amélioration de la communication et de la visibilité du SDIS ;
- la centralisation du rétablissement du matériel ;
- ainsi que l'optimisation des services de permanence et des équipages opérationnels.

Une charte de comportement a par ailleurs été mise en place afin de renforcer le respect mutuel, la cohésion et la qualité des relations humaines au sein du corps. Cette démarche vise notamment à garantir un environnement de travail respectueux, inclusif et professionnel pour l'ensemble des membres du SDIS.

Enfin, le SDIS Alpin a également participé à diverses activités de représentation et d'échanges techniques, notamment lors du **concours régional motopompes** organisé à Villars-sur-Ollon, où l'équipe du SDIS Alpin s'est classée au 5e rang.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du DPS (Détachement de Premier Secours) et du DAP (Détachement d'Appui) d'Ormont-Dessus ainsi que tous les cadres et responsables du SDIS Alpin pour leur **disponibilité, leur professionnalisme et leur engagement constant au service de la population.**



Prêt à intervenir par tous les temps

PROTECTION CIVILE

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE (SSCM)

L'année 2025 a confirmé l'importance croissante des questions liées à la protection de la population, à la gestion des risques et à l'adaptation des dispositifs communaux face aux évolutions climatiques et sociétales.

Dans le cadre du **Plan climat vaudois** et des travaux conduits par le **Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**, le Canton poursuit le développement de mesures destinées à renforcer la préparation des communes face aux risques majeurs. **La revue intermédiaire des risques publiée par le Conseil d'État en 2024** met notamment en évidence l'augmentation des risques liés à la sécheresse, aux vagues de chaleur, aux précipitations violentes, aux incendies de forêt, aux pénuries énergétiques ainsi qu'aux mouvements géologiques.

Dans ce contexte, la Commune d'Ormont-Dessus poursuit le développement de ses outils de gestion de crise et de protection de la population. **Le Point de Rencontre d'Urgence (PRU)**, installé à la Maison de Commune, demeure pleinement opérationnel et s'intègre désormais dans les dispositifs cantonaux de préparation aux situations extraordinaires.

Les nombreux événements naturels ayant marqué l'histoire récente de la vallée – avalanches, intempéries, laves torrentielles, chutes de blocs ou crues – **confèrent à la Commune une expérience reconnue dans le domaine de la gestion des dangers naturels.** A ce titre, les dispositifs développés localement, notamment dans le cadre du concept avalanches, continuent de susciter l'intérêt des services cantonaux et servent régulièrement d'exemple dans les réflexions conduites à l'échelle vaudoise.

OFFICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) DU DISTRICT D'AIGLE

L'**Organisation régionale de protection civile du district d'Aigle (ORPC District Aigle)** regroupe les quinze communes du district et couvre un territoire de 435 km² pour une population de près de 50'000 habitants.

L'année 2025 a été marquée par un contexte particulièrement soutenu pour la protection civile vaudoise. **L'abandon du projet cantonal de restructuration « Tetris »**, les réflexions cantonales relatives à l'organisation future de la protection civile ainsi que **la réduction des subventions cantonales** ont fortement mobilisé les instances dirigeantes de l'ORPC.

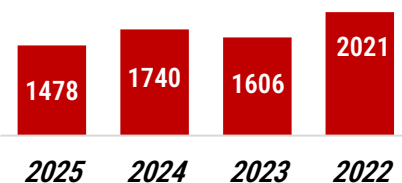
Malgré ce contexte, l'ORPC du district d'Aigle a poursuivi ses missions avec efficacité grâce à l'engagement des astreints, volontaires et cadres professionnels. Au 31 décembre 2025, **l'effectif global du bataillon s'élevait à 212 astreints**, répartis entre deux compagnies et un état-major composé de neuf officiers.

L'**organisation assure en permanence un service de piquet** permettant une intervention rapide en soutien des partenaires sécuritaires, notamment la police, les SDIS ou les autorités communales, en cas d'événements particuliers ou de situations d'urgence.

Les réflexions cantonales relatives au nouveau plan de stationnement des ouvrages de protection ont également concerné le territoire communal. Dans ce cadre, **l'ouvrage des Emmenoux aux Diablerets pourrait à terme être affecté au détachement cantonal** dans le cadre de la nouvelle organisation cantonale des constructions protégées.



Jours de services



CONCLUSION

L'année 2025 se termine avec des résultats très positifs.

Il faut interpréter que ces résultats sont liés principalement aux gains immobiliers et aux droits de mutation tout à fait exceptionnels, c'est-à-dire aux recettes aléatoires particulièrement difficiles à anticiper. Par ailleurs, la Municipalité a parfaitement atteint son objectif de maîtrise des dépenses et de respect des budgets.

L'endettement continue de diminuer. Le cash-flow est très bon, il est identique à celui de l'année dernière, c'est finalement le meilleur indicateur, il permet de voir les moyens à disposition sans avoir recours à l'emprunt. Les différents fonds affectés sont eux aussi régulièrement alimentés, ils laissent envisager sereinement le financement des projets futurs.

La gestion de la facturation et le suivi de celle-ci sont toujours totalement maîtrisés.

Le renouvellement de quelques emprunts a de nouveau été fait à des taux hypothécaires très intéressants.

Nos remerciements vont au Président sortant, à la Secrétaire du Conseil, aux membres du bureau, aux membres du Conseil communal, aux membres des commissions permanentes et ad hoc, pour leur expertise dans l'examen des dossiers soumis à l'assemblée avant les décisions de vote.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal d'Ormont-Dessus

- Vu le préavis municipal no 03-2026, Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2025 ;
- Ouï les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

DECIDE

1. D'approuver les comptes communaux 2025 tels que présentés ;
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2025.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Ch. Reber



Le Secrétaire municipal :

M. Roch



**Municipalité
d'Ormont-Dessus**

Comptes 2025

SOMMAIRE DES COMPTES 2025

Page	1	Sommaire
Page	2	Marge d'auto-financement
Page	3	Tableau de flux de trésorerie
Page	4	Récapitulation par fonctions
Page	6	Détail ADMINISTRATION GENERALE
Page	12	Détail ORDRE ET SECURITE PUBLICS
Page	14	Détail FORMATION
Page	16	Détail CULTURE SPORT ET LOISIRS EGLISE
Page	18	Détail PREVOYANCE SOCIALE
Page	20	Détail TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS
Page	24	Détail PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Page	34	Détail ECONOMIE PUBLIQUE
Page	40	Détail FINANCES ET IMPOTS
Page	45	Détail de l'ACTIF
Page	48	Détail du PASSIF
Page	50	Résultat échelonné
Page	51	Compte des investissements 2025
Page	52	ANNEXES MCH2
Page	68	Comptes de la TAXE de SEJOUR 2025
Page	72	Rapport de l'organe de révision pour l'année 2025

DETERMINATION DE LA MARGE D'AUTO-FINANCEMENT

	<i>Comptes 2025</i> CHF	<i>Budget 2025</i> CHF	<i>Comptes 2024</i> CHF
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>	15'941'656.88	14'157'281.00	14'465'472.73
A déduire			
- prélèvement sur fonds de réserve	-837'327.25	-67'300.00	-79'205.49
- gains comptables	0.00	0.00	0.00
- imputations internes	-600'877.66	-589'932.00	-138'555.00
<i>Recettes de fonctionnement nettes</i>	<u>14'503'451.97</u>	<u>13'500'049.00</u>	<u>14'247'712.24</u>
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	15'740'297.78	14'131'721.70	14'228'427.93
A déduire			
- amortissements comptables	-813'200.00	-785'300.00	-868'942.74
- attributions aux fonds de réserve	-1'472'927.94	-656'127.00	-622'086.93
- imputations internes	-600'877.66	-589'932.00	-138'555.00
<i>Dépenses de fonctionnement nettes</i>	<u>12'853'292.18</u>	<u>12'100'362.70</u>	<u>12'598'843.26</u>
<i>Excédent de recettes/dépenses</i> (marge d'auto-financement brute)	1'650'159.79	1'399'686.30	1'648'868.98
<i>Marge d'auto-financement nette</i>	<u>1'650'159.79</u>	<u>1'399'686.30</u>	<u>1'648'868.98</u>
Capacité d'auto-financement : <u>marge d'auto-financement X 100</u> recettes de fonctionnement nettes	11.38%	10.37%	11.57%

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2025

	<i>Montant du flux</i>
Résultat total du compte de résultats	201,359.10
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	813,200.00
(-) augmentations / (+) diminutions des créances et engagements actifs	71,162.53
(-) augmentations / (+) diminutions des actifs de régularisation	-43,947.64
(+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0.00
(+) augmentations / (-) diminutions des créances et engagements passifs	926,817.46
(+) augmentations / (-) diminutions des passifs de régularisation	-238,672.79
(+) attribution / (-) plvts sur financements spéciaux, fonds et réserves	635,600.69
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	2,365,519.35
Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante	-1,188,333.93
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	-1,188,333.93
(+) Vente / (-) Achat de placements financiers et d'immobilisations corporelles appartenant au patrimoine financier (comptes 107 et 108)	1,338.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	1,338.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-1,186,995.63
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	0.00
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	-235,500.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-235,500.00
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 01.01 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	943,023.72

RÉCAPITULATION PAR FONCTIONS DES COMPTES 2025

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration générale	1'772'887.44	643'334.66	1'738'214.00	657'670.00	1'795'248.49	577'521.39
1 Ordre et Sécurité publics	1'195'777.37	789'678.45	519'064.00	8'500.00	489'735.75	40'470.50
2 Formation	1'103'265.03	473'196.00	1'139'738.45	473'196.00	1'087'093.39	473'196.00
3 Culture, Sport et Loisirs, Eglise	521'740.88	20'565.35	509'550.00	20'700.00	529'541.32	47'113.60
5 Prévoyance sociale	207'516.08	7'400.00	224'289.85	500.00	209'984.02	1'200.00
6 Trafic et Télécommunications	2'197'246.31	419'749.03	2'145'810.40	356'195.00	1'924'994.07	188'258.19
7 Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	2'227'924.08	1'811'754.78	2'163'655.00	1'800'700.00	2'000'864.69	1'696'734.38
8 Economie publique	2'413'349.16	2'211'928.40	2'380'485.00	2'116'724.00	2'326'556.21	2'153'594.41
9 Finances et Impôts	4'100'591.43	9'564'050.21	3'310'915.00	8'723'096.00	3'864'409.99	9'287'384.26
Total	15'740'297.78	15'941'656.88	14'131'721.70	14'157'281.00	14'228'427.93	14'465'472.73
Résultat (bénéfice)	201'359.10		25'559.30		237'044.80	
TOTAL	15'941'656.88	15'941'656.88	14'157'281.00	14'157'281.00	14'465'472.73	14'465'472.73

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'772'887.44	643'334.66	1'738'214.00	657'670.00	1'795'248.49	577'521.39
01	Législatif et exécutif	348'701.38	8'537.50	357'825.00	6'300.00	352'615.13	9'563.50
011	Législatif	24'426.10		29'000.00		22'144.35	
0110	Législatif	24'426.10		29'000.00		22'144.35	
01100	CONSEIL COMMUNAL	24'426.10		29'000.00		22'144.35	
01100.3000	Salaires des autorités et commissions	23'943.75		25'000.00		22'144.35	
01100.3102.1	Imprimés et fournitures de bureau	266.35		4'000.00			
01100.3105	Denrées alimentaires	216.00					
012	Exécutif	324'275.28	8'537.50	328'825.00	6'300.00	330'470.78	9'563.50
0120	Municipalité	324'275.28	8'537.50	328'825.00	6'300.00	330'470.78	9'563.50
01200	MUNICIPALITE	324'275.28	8'537.50	328'825.00	6'300.00	330'470.78	9'563.50
01200.3000	Salaires des autorités	248'801.65		248'940.00		252'987.15	
01200.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	13'469.15		16'640.00		19'553.90	
01200.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	39'129.93		40'995.00		40'498.59	
01200.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'134.00		1'240.00		1'702.25	
01200.3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	5'638.10		6'520.00			
01200.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	2'605.05		2'490.00		2'574.14	
01200.3170	Indemnités et débours	13'497.40		12'000.00		13'154.75	
01200.4260	Remboursements et participations de tiers		8'537.50		6'300.00		9'563.50
02	Service général	1'424'186.06	634'797.16	1'380'389.00	651'370.00	1'442'633.36	567'957.89
021	Administration des finances et des contributions	279'607.43	52'368.20	279'034.00	49'000.00	59'000.37	7'737.99
0210	Administration des finances et des contributions	279'607.43	52'368.20	279'034.00	49'000.00	59'000.37	7'737.99
02100	SERVICE FINANCIER	279'607.43	52'368.20	279'034.00	49'000.00	59'000.37	7'737.99
02100.3010	Salaires du personnel communal	140'488.98		141'367.00			
02100.3050	Cotisations patronales AVS APG AC frais administratifs	9'408.85		9'455.00			
02100.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	21'825.74		22'670.00			
02100.3053	Cotisations patronales aux assurances accidents	640.82		703.00			
02100.3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3'686.05		3'704.00			
02100.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	1'482.40		1'414.00			
02100.3132.1	Frais de contentieux et poursuites	6'986.97		5'000.00		6'330.56	
02100.3132.2	Emolument à la Recette de l'Etat	53'352.71		52'500.00		52'669.81	
02100.3170	Remboursements de frais effectifs	119.85		300.00			
02100.3910	Imputations internes du service informatique	27'465.06		24'492.00			
02100.3930	Imputations internes frais adm.	14'150.00		17'429.00			
02100.4260	Remboursements et participations de tiers		541.65				
02100.4260.1	Rappels et remb frais OP		4'078.47		4'000.00		4'047.01
02100.4260.2	Frais de rappels débiteurs		7'748.08		5'000.00		3'690.98
02100.4910	Imputations internes prestations service des déchets		10'000.00		10'000.00		
02100.4910.1	Imputations internes prestations traitement des eaux usées		10'000.00		10'000.00		
02100.4910.2	Imputations internes prestations approvisionnement en eau		20'000.00		20'000.00		
022	Service administratif	682'427.16	224'874.56	676'776.00	212'862.00	877'714.08	136'481.95
0220	Administration générale	482'052.54	58'034.60	484'118.00	70'100.00	713'958.73	50'423.75
02200	ADMINISTRATION	482'052.54	58'034.60	484'118.00	70'100.00	713'958.73	50'423.75
02200.3010	Salaires du personnel communal	174'410.01		173'147.00		389'632.77	
02200.3010.1	Salaires des apprentis	9'303.13		4'500.00			
02200.3010.99	Remboursements APG						42'978.15
02200.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	11'663.75		11'580.00		31'653.20	
02200.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	26'324.67		27'312.00		57'761.15	
02200.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	540.72		1'812.00		2'596.25	
02200.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	4'569.40		4'536.00			
02200.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	2'444.35		1'731.00		4'149.14	
02200.3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'224.90		8'500.00		5'270.00	
02200.3100	Matériel de bureau	13'916.40		20'000.00		17'769.81	
02200.3101	Frais administration	1'350.10		2'500.00		1'460.90	
02200.3102	Imprimés publications	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
02200.3103	Frais annonces et abonnements	1'916.90		6'000.00		3'631.25	
02200.3109	Réceptions et manifestations	76'760.44		65'000.00		63'930.11	
02200.3130	Frais de port	14'045.54		14'300.00		24'890.55	
02200.3130.1	Frais de télécommunication	11'593.50		14'700.00			
02200.3130.2	Cotisations	5'572.60		7'500.00		5'749.60	
02200.3132	Honoraires et frais d'études	15'998.80		21'000.00		26'457.40	
02200.3134	Assurance de choses	24'558.10		24'000.00		17'357.00	
02200.3170	Remboursement de frais		38.40		1'000.00		1'649.60

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****02200.3511**

Le fonds est alimenté à hauteur de CHF 150'000.00 au 31.12.2025

02230.3153

Augmentation en raison de la mise en place du logiciel eDemenagement, ainsi que de la migration du logiciel de paie (HRM)

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02200.3511	Attribution aux fonds de réserve du 750ème	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
02200.3910	Imputations internes du service informatique	16'820.83		15'000.00			
02200.4210	Emoluments administratifs		6'250.00		500.00		400.00
02200.4210.1	Finances de naturalisation		700.00		1'500.00		1'700.00
02200.4260.2	Vente de lois et photocopies				100.00		
02200.4260.3	Remboursements des tiers		1'562.60		7'000.00		5'345.60
02200.4930	Imputations internes frais adm.		49'522.00		61'000.00		
0221	Contrôle des habitants	111'684.31	30'900.80	114'166.00	25'500.00	111'306.10	27'764.00
02210	CONTRÔLE DES HABITANTS	111'684.31	30'900.80	114'166.00	25'500.00	111'306.10	27'764.00
02210.3010	Salaires du personnel communal	61'125.66		63'583.00		75'870.90	
02210.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	4'074.25		4'252.00		7'163.75	
02210.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	10'414.32		9'986.00		11'132.91	
02210.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	231.17		407.00		519.15	
02210.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	1'596.45		1'666.00			
02210.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	809.45		758.00		938.99	
02210.3101	Frais de documents d'identité	1'922.85		1'800.00		2'044.70	
02210.3101.1	Permis de séjour et d'établissement	15'276.50		14'000.00		13'430.50	
02210.3170	Remboursement de frais		68.55				
02210.3199	Frais divers		120.00		1'000.00		205.20
02210.3910	Imputations internes du service informatique		8'971.11		8'000.00		
02210.3930	Imputations internes frais adm.		7'074.00		8'714.00		
02210.4210	Carte d'identité attestation de domicile		4'790.00		5'000.00		4'535.00
02210.4210.1	Attestations		6'544.80		4'000.00		5'197.00
02210.4210.2	Permis de séjour et d'établissement		19'566.00		16'500.00		18'032.00
0223	Informatique et télécommunication	88'690.31	88'690.31	78'492.00	78'492.00	52'449.25	
02230	SERVICE INFORMATIQUE	88'690.31	88'690.31	78'492.00	78'492.00	52'449.25	
02230.3010	Salaires du personnel communal	17'255.40		17'339.00			
02230.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	1'153.65		1'159.00			
02230.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2'662.80		2'736.00			
02230.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	78.56		86.00			
02230.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	451.80		454.00			
02230.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	182.15		218.00			
02230.3113	Achat matériel informatique	11'156.00		8'000.00		2'515.30	
02230.3153	Maintenance adaptation logiciels et licences	55'749.95		48'500.00		49'933.95	
02230.4260	Remboursements des tiers		670.25				
02230.4910	Imputations internes prestations de service		88'020.06		78'492.00		

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****02900.3144.1**

Rénovation d'une cuisine dans un logement à la Maison de Commune
Rénovation d'une salle de bains dans un logement du bâtiment de la voirie

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0224	Terrains gérances et bâtiments		47'248.85		38'770.00		58'294.20
02240	TERRAIN - GERANCE ET BATIMENTS		47'248.85		38'770.00		38'770.00
02240.4430.1	Location et droits de superficie		25'959.10		21'770.00		39'456.85
02240.4430.2	Redevances remontées mécaniques		21'289.75		17'000.00		18'837.35
029	Immeubles administratifs - autres	462'151.47	357'554.40	424'579.00	389'508.00	505'918.91	423'737.95
0290	Immeubles administratifs - autres	462'151.47	357'554.40	424'579.00	389'508.00	386'222.22	393'222.20
02900	MAISON DE COMMUNE	132'513.05	52'940.00	81'158.00	59'940.00	74'650.02	68'940.00
02900.3010	Salaires du personnel communal		30'044.98		10'342.00		
02900.3010.99	Remboursement APG		-20'836.38				
02900.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs		1'301.58		1'037.00		
02900.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions		1'979.57		1'858.00		
02900.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents		129.98		162.00		
02900.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales		510.24		409.00		
02900.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM		199.98		155.00		
02900.3111	Achats machines et appareils		1'348.95		3'000.00		3'890.60
02900.3120.2	Electricité		6'278.40		5'650.00		6'658.05
02900.3120.3	Chauffage		23'084.25		23'850.00		24'612.65
02900.3120.4	Produits de nettoyage		1'500.00		1'500.00		
02900.3134	Assurances de choses		2'969.20		3'190.00		2'959.67
02900.3144	Entretien du bâtiment		3'328.65		550.00		2'653.40
02900.3144.1	Entretien du bâtiment		60'774.65		10'000.00		16'875.65
02900.3300	Amortissement réfection toits communaux		8'000.00		8'000.00		8'000.00
02900.3300.1	Amortissement Maison de Commune, réf. Rez		9'000.00		9'000.00		9'000.00
02900.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières		2'899.00		2'455.00		
02900.4470.1	Maison de Commune locations		31'140.00		31'140.00		31'140.00
02900.4470.2	Bâtiment de Voirie locations		21'800.00		28'800.00		28'800.00
02900.4920	Location au Service des Eaux						9'000.00
02901	HANGARS	20'220.14	25'358.00	20'932.00	24'000.00	24'077.50	32'134.00
02901.3120.2	Electricité		1'642.75		3'000.00		4'214.95
02901.3120.3	Chauffage		1'762.95		2'150.00		1'745.75
02901.3134	Assurances de choses		2'305.25		2'615.00		2'300.35
02901.3144	Entretien des immeubles		6'131.19		5'000.00		8'816.45
02901.3300	Amortissement création vestiaire Hangar Aviolats		7'000.00		7'000.00		7'000.00
02901.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières		1'378.00		1'167.00		
02901.4470	Hangars locations		25'358.00		24'000.00		32'134.00
02902	SALLE DES CONGRES CLAUDE NICOLLIER	252'326.04	193'869.90	248'075.00	220'260.00	230'884.51	206'840.20
02902.3010	Salaires du personnel communal		100'579.46		55'172.00		63'855.05
02902.3010.99	Remboursement APG		-37'032.42				
02902.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs		4'408.27		3'690.00		3'159.80
02902.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions		4'941.48		6'293.00		6'933.09
02902.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents		696.84		492.00		763.90
02902.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales		1'743.46		1'446.00		
02902.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM		647.37		552.00		443.69
02902.3111	Achats machines et appareils		39.08				465.05
02902.3120.2	Electricité		22'317.50		22'450.00		24'729.75
02902.3120.3	Chauffage		45'056.85		49'750.00		48'089.10
02902.3120.4	Produits de nettoyage		3'067.85		8'000.00		
02902.3130	Frais de télécommunications		4'287.38		3'850.00		3'826.80
02902.3134	Assurances de choses		13'848.07		15'380.00		13'616.52
02902.3144	Entretien et exploitation		86'245.25		77'000.00		64'563.96
02902.3151	Entretien de machines		1'479.60		4'000.00		437.80
02902.4472	Locations		185'497.75		210'000.00		196'375.00
02902.4472.1	Salle de gym - locations AISOL		8'372.15		10'260.00		10'465.20
02903	BATIMENT DU FEU ET DE LA VOIRIE	57'092.24	85'386.50	74'414.00	85'308.00	56'610.19	85'308.00
02903.3120.2	Electricité		2'774.85		6'100.00		7'411.35
02903.3120.3	Chauffage		18'568.65		18'750.00		18'742.20
02903.3134	Assurances de choses		3'280.39		3'275.00		3'272.94
02903.3144	Entretien des immeubles		10'584.35		25'000.00		9'183.70
02903.3300	Amort. réfection Maison du Feu, Commune et Combremont		18'000.00		18'000.00		18'000.00
02903.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières		3'884.00		3'289.00		
02903.4470	Maison du feu locations		57'408.00		57'408.00		57'408.00
02903.4472	Local des pompiers location		27'900.00		27'900.00		27'900.00
02903.4479	Remboursements de tiers		78.50				
02999	BATIMENTS SALAIRES ET MATERIEL					119'696.69	30'515.75
02999.3xxx	Salaires et matériel bâtiments divers					119'696.69	30'515.75

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****16200.3611**

Transfert du solde des taxes de contributions d'abri PCi au Canton de Vaud

16200.4479

Charges des ouvrages PCi facturées au Canton de Vaud

16200.4511

Dissolution du fonds de réserve des taxes de contributions d'abri PCi suite au transfert au Canton de Vaud

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	1'195'777.37	789'678.45	519'064.00	8'500.00	489'735.75	40'470.50
11	Sécurité publique	378'960.84	11'697.00	398'944.00	7'500.00	376'615.11	40'470.50
111	Police et sécurité publique	378'960.84	11'697.00	398'944.00	7'500.00	376'615.11	40'470.50
1110	Police et sécurité publique	378'960.84	11'697.00	398'944.00	7'500.00	376'615.11	40'470.50
11100	POLICE	378'960.84	11'697.00	398'944.00	7'500.00	376'615.11	40'470.50
11100.3010	Salaires du personnel communal	107'490.36		109'211.00		104'538.10	
11100.3010.99	Remboursement APG SUVA	-8'477.70					27'834.70
11100.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	6'714.20		7'224.00		7'233.90	
11100.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	15'687.54		17'031.00		13'382.77	
11100.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	399.40		628.00		524.80	
11100.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	2'630.85		2'830.00			
11100.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	1'107.30		1'080.00		791.54	
11100.3090	Formation personnel ASP	70.00					
11100.3100	Matériel de bureau	1'238.58		2'000.00		2'874.70	
11100.3101	Matériel de sécurité communal	3'084.20		5'000.00		6'930.05	
11100.3101.1	Equipement et uniformes	556.20		1'000.00		981.90	
11100.3130	Prestations de tiers, réceptions			500.00			
11100.3151	Frais de véhicule	12'870.80		14'100.00		14'177.35	
11100.3611	Facture policière	219'544.00		221'626.00		225'180.00	
11100.3910	Imputations internes du service informatique	8'971.11		8'000.00			
11100.3930	Imputations internes frais adm.	7'074.00		8'714.00			
11100.4260	Taxes police diverses		7'522.00		7'500.00		6'570.00
11100.4260.0	Refacturation à des tiers		500.00				681.05
11100.4260.1	Frais facturés à des tiers		20.00				3'734.75
11100.4270	Amendes municipales		3'655.00				1'650.00
15	Service du feu	53'070.00		62'264.00		62'264.00	
150	Service du feu	53'070.00		62'264.00		62'264.00	
1500	Service du feu	53'070.00		62'264.00		62'264.00	
15000	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	53'070.00		62'264.00		62'264.00	
15000.3612	Participation au SDIS Alpin	45'570.00		54'764.00		54'764.00	
15000.3614	Participation à la Colonne de secours	7'500.00		7'500.00		7'500.00	
16	Défense	763'746.53	777'981.45	57'856.00	1'000.00	50'856.64	
161	Défense militaire	8'039.00		7'926.00			
1610	Défense militaire	8'039.00		7'926.00			
16100	DEFENSE MILITAIRE	8'039.00		7'926.00			
16100.3660	Amortissement participation ciblée Abbaye Cordon Vert	7'300.00		7'300.00			
16100.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	739.00		626.00			
162	Défense civile	755'707.53	777'981.45	49'930.00	1'000.00	50'856.64	
1620	Défense civile	755'707.53	777'981.45	49'930.00	1'000.00	50'856.64	
16200	PROTECTION CIVILE	755'707.53	777'981.45	49'930.00	1'000.00	50'856.64	
16200.3010	Salaires du personnel communal	5'000.32		3'970.00		7'214.55	
16200.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	204.28		265.00			
16200.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	105.98		615.00			
16200.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	26.84		42.00			
16200.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	80.00		104.00			
16200.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM			40.00			
16200.3120.2	Electricité	1'246.40		3'050.00		1'897.00	
16200.3120.3	Chauffage	4'672.75		8'250.00		8'139.10	
16200.3130.1	Frais de télécommunications	303.00		305.00		303.00	
16200.3134	Assurances de choses	2'293.51		2'450.00		2'288.39	
16200.3144	Entretien des immeubles	3'042.90		5'000.00		8'465.70	
16200.3611	Taxes de contributions d'abri PCI	718'551.45					
16200.3612	Régionalisation PCI	20'180.10		25'839.00		22'548.90	
16200.4472	Abri PC locations				1'000.00		
16200.4479	Participation sécurité civile		59'430.00				
16200.4511	Reprise fonds de réserve remplacement abri		718'551.45				

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	1'103'265.03	473'196.00	1'139'738.45	473'196.00	1'087'093.39	473'196.00
21	Scolarité obligatoire	1'101'584.53	473'196.00	1'137'989.00	473'196.00	1'085'495.44	473'196.00
212	Degré primaire	553'697.54		567'824.00		535'712.79	
2120	Degré primaire	553'697.54		567'824.00		535'712.79	
21200	ECOLEES PRIMAIRES	553'697.54		567'824.00		535'712.79	
21200.3101	Matériel mobilier et entretien			500.00			
21200.3612	Participation AISOL enseignement primaire	553'697.54		567'324.00		535'712.79	
213	Degré secondaire I	217'453.31		235'379.00		222'440.19	
2130	Degré secondaire I	217'453.31		235'379.00		222'440.19	
21300	ECOLEES SECONDAIRES	217'453.31		235'379.00		222'440.19	
21300.3612.1	Participation AISOL enseignement secondaire	217'453.31		235'379.00		222'440.19	
214	Ecole de musique	14'592.50		15'000.00		14'196.50	
2140	Ecole de musique	14'592.50		15'000.00		14'196.50	
21400	ECOLE DE MUSIQUE	14'592.50		15'000.00		14'196.50	
21400.3611	Participation à la FEM	13'632.50		14'000.00		13'556.50	
21400.3637	Subvention communale aux études musicales	960.00		1'000.00		640.00	
217	Bâtiments scolaires	315'841.18	473'196.00	319'786.00	473'196.00	313'145.96	473'196.00
2170	Bâtiments scolaires	315'841.18	473'196.00	319'786.00	473'196.00	313'145.96	473'196.00
21700	COLLEGE DIABLERETS	73'145.10	176'256.00	81'445.00	176'256.00	67'945.75	176'256.00
21700.3010	Salaires du personnel communal	7'940.00		7'940.00		4'671.00	
21700.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	531.00		531.00		659.75	
21700.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1'229.00		1'229.00		620.92	
21700.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	83.00		83.00		37.10	
21700.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	208.00		208.00			
21700.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	79.00		79.00		29.45	
21700.3111	Achats de mobilier matériel machines	843.35		1'000.00		886.95	
21700.3120.2	Electricité	2'785.45		4'300.00		3'468.70	
21700.3120.3	Chauffage	9'164.95		9'700.00		9'972.90	
21700.3134	Assurances de choses	3'068.30		3'100.00		3'060.68	
21700.3144	Entretien des immeubles	3'707.05		10'000.00		2'538.30	
21700.3300	Amortissement création salle classe suppl.collège Diablerets	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
21700.3300.1	Amortissement collège Diablerets, WIFI et câblage	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
21700.3300.2	Amortissement collège Diablerets - transformation	33'000.00		33'000.00		33'000.00	
21700.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	1'506.00		1'275.00			
21700.4470	Location salles et classes		176'256.00		176'256.00		176'256.00
21701	COLLEGE D'AIGREMONT	242'696.08	296'940.00	238'341.00	296'940.00	245'200.21	296'940.00
21701.3134	Collège d'Aigremont assurances et taxes	3'062.01		2'901.00		2'326.64	
21701.3137	Collège d'Aigremont droit de superficie	4'828.95		4'829.00		4'828.95	
21701.3144	Entretien du bâtiment	18'980.50		10'600.00		40'896.88	
21701.3300	Collège d'Aigremont amortissement	145'000.00		145'000.00		145'000.00	
21701.3511	Collège d'Aigremont mise en fonds de réserve	40'107.62		49'000.00		19'370.56	
21701.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	30'717.00		26'011.00		32'777.18	
21701.4470	Collège d'Aigremont locations		296'940.00		296'940.00		296'940.00
29	Autres systèmes éducatifs	1'680.50		1'749.45		1'597.95	
299	Formation autres	1'680.50		1'749.45		1'597.95	
2990	Formation autres	1'680.50		1'749.45		1'597.95	
29900	ORIENTATION PROFESSIONNELLE	1'680.50		1'749.45		1'597.95	
29900.3612	Participation Office d'orientation professionnelle	1'680.50		1'749.45		1'597.95	

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****34100.3636.2**

Participation pour Pumtrack mobile auprès du SEPS

35000.3144

Mesures urgentes concernant le dommage des cloches du Temple pour CHF 17K

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE SPORT ET LOISIRS EGLISE	521'740.88	20'565.35	509'550.00	20'700.00	529'541.32	47'113.60
32	Culture autres	78'155.00	600.00	70'000.00	1'200.00	84'101.00	600.00
329	Animations culturelles	78'155.00	600.00	70'000.00	1'200.00	84'101.00	600.00
32900	ANIMATION CULTURELLES DIVERSES	78'155.00	600.00	70'000.00	1'200.00	84'101.00	600.00
32900.3636	Subventions accordées	78'155.00		70'000.00		84'101.00	
32900.4472	Location chalets		600.00		1'200.00		600.00
34	SPORTS	334'985.99	5'494.40	336'628.00	2'500.00	333'211.04	2'269.40
341	Sports	25'704.95		37'600.00		35'605.95	
3410	Sports	25'704.95		37'600.00		35'605.95	
34100	SPORTS	25'704.95		37'600.00		35'605.95	
34100.3140	Exploitation du terrain de football	6'204.95		10'000.00		6'505.95	
34100.3636	Animations culturelles et sportives	15'000.00		15'000.00		25'000.00	
34100.3636.2	Nouvelles infrastructures sportives	1'000.00					
34100.3637	Subventions abonnements ski écoliers	3'500.00		12'600.00		4'100.00	
342	Loisirs	309'281.04	5'494.40	299'028.00	2'500.00	297'605.09	2'269.40
3420	Parcs et promenades	309'281.04	5'494.40	299'028.00	2'500.00	297'605.09	2'269.40
34200	PARCS ET PROMENADES	309'281.04	5'494.40	299'028.00	2'500.00	297'605.09	2'269.40
34200.3010	Salaires du personnel communal	150'938.80		146'447.00		155'909.55	
34200.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	9'388.47		9'771.00		14'389.05	
34200.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	19'412.79		22'508.00		18'672.38	
34200.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	926.81		1'529.00		1'838.08	
34200.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	3'558.50		3'828.00			
34200.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	1'546.90		1'461.00		1'509.79	
34200.3109	Achats de matériel	4'423.40		2'000.00		2'642.35	
34200.3140.1	Aménagement promenades	25'857.06		15'000.00		42'611.74	
34200.3140.2	Entretien promenades	14'930.80		25'000.00		22'327.30	
34200.3140.3	Piste de fond exploitation	2'279.80		2'000.00		2'026.15	
34200.3140.4	Aménagement et entretien massifs places et mobilier urbain	37'289.89		30'000.00		25'678.70	
34200.3300	Amortissement travaux Rocher Jaune	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
34200.3300.1	Amortissement pont suspendu Lederrey	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
34200.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	27'981.82		28'852.00			
34200.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	746.00		632.00			
34200.4260	Ventes et prestations de service		730.00				625.00
34200.4260.1	Participation Suisse-Rando		4'449.40		1'500.00		1'574.40
34200.4470	Locations		315.00		1'000.00		70.00
35	Eglises et affaires religieuses	108'599.89	14'470.95	102'922.00	17'000.00	112'229.28	44'244.20
350	Eglises et affaires religieuses	108'599.89	14'470.95	102'922.00	17'000.00	112'229.28	44'244.20
3500	Eglises et affaires religieuses	108'599.89	14'470.95	102'922.00	17'000.00	112'229.28	44'244.20
35000	TEMPLES ET CULTES	97'566.89	14'470.95	87'622.00	17'000.00	85'589.68	44'244.20
35000.3010	Salaires du personnel conciergerie	16'363.74		15'881.00		6'510.00	
35000.3010.1	Salaires du personnel organistes	21'945.50		25'000.00		24'572.00	
35000.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	1'732.47		1'063.00		539.00	
35000.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1'474.85		2'459.00			
35000.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	338.07		166.00		33.05	
35000.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	679.14		416.00			
35000.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	161.13		159.00		31.59	
35000.3101	Fourniture pour cultes	1'528.80		300.00			
35000.3120.1	Eau	50.00		50.00			
35000.3120.2	Electricité	2'262.35		1'350.00		2'599.15	
35000.3120.3	Chauffage	7'303.50		8'100.00		7'729.35	
35000.3120.4	Produits de nettoyage	500.00		500.00			
35000.3130	Entretien orgues et accessoires	765.35		1'500.00		1'779.95	
35000.3134	Assurances de choses	2'975.82		2'370.00		2'407.69	
35000.3144	Entretien des temples	26'321.24		15'000.00		5'387.90	
35000.3300.1	Amortissement réfection toiture Temple Vers-l'Eglise	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
35000.3512	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement					30'000.00	
35000.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	8'394.93		8'656.00			
35000.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	770.00		652.00			
35000.4260	Remboursements de tiers		14'470.95		17'000.00		14'244.20
35000.4390	Dons et legs						30'000.00
35001	EGLISE CATHOLIQUE	11'033.00		15'300.00		26'639.60	
35001.3144	Entretien des immeubles			3'150.00		15'549.00	
35001.3636	Participation selon convention	11'033.00		12'150.00		11'090.60	

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE	207'516.08	7'400.00	224'289.85	500.00	209'984.02	1'200.00
54	Famille et jeunesse	200'459.09	2'400.00	222'248.85	500.00	207'318.46	1'200.00
545	Prestations aux familles	200'459.09	2'400.00	222'248.85	500.00	207'318.46	1'200.00
5450	Prestations aux familles	200'459.09	2'400.00	222'248.85	500.00	207'318.46	1'200.00
54500	PRESTATIONS AUX FAMILLES	200'459.09	2'400.00	222'248.85	500.00	207'318.46	1'200.00
54500.3632	Participation ARASAPE - LAJE	198'840.49		220'248.85		205'196.76	
54500.3636	Pompes funèbres - Constat de décès	1'618.60		2'000.00		2'221.70	
54500.4260	Refacturation non domiciliés		2'400.00		500.00		1'200.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	2'056.99		2'041.00		2'665.56	
579	Assistance non mentionné ailleurs	2'056.99		2'041.00		2'665.56	
5790	Assistance non mentionné ailleurs	2'056.99		2'041.00		2'665.56	
57900	AIDE SOCIALE	2'056.99		2'041.00		2'665.56	
57900.3632	Participation RAS	2'056.99		2'041.00		2'665.56	
59	Prévoyance sociale non mentionnée ailleurs	5'000.00	5'000.00				
592	Actions d'entraide en Suisse	5'000.00	5'000.00				
59200	ACTIONS D'ENTRAIDE DANS LE PAYS	5'000.00	5'000.00				
59200.3632.1	Subventions accordées aux communes	5'000.00					
59200.4512	Prélèvements sur legs		5'000.00				

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

61502.3141

Travaux urgents pour entretien et pontage de fissures

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	2'197'246.31	419'749.03	2'145'810.40	356'195.00	1'924'994.07	188'258.19
61	Circulation routière	1'940'180.46	419'749.03	1'858'202.00	356'195.00	1'672'252.17	188'258.19
615	Routes communales	1'940'180.46	419'749.03	1'858'202.00	356'195.00	1'672'252.17	188'259.19
6150	Routes communales	1'891'691.75	395'415.03	1'801'202.00	333'195.00	1'634'551.97	173'258.19
61502	RESEAU ROUTIER	1'354'910.40	67'334.13	1'264'745.00	42'500.00	1'191'096.54	143'127.79
61502.3010	Salaires du personnel voirie	329'876.78		289'528.00		331'862.10	
61502.3010.1	Salaires du personnel service technique	29'754.20		31'706.00		26'759.40	
61502.3010.99	Remboursement APG	-2'853.15					6'561.95
61502.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	21'689.66		21'325.00		33'448.90	
61502.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	50'800.62		48'182.00		52'327.30	
61502.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'595.00		3'198.00		4'489.85	
61502.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	9'097.25		8'354.00			
61502.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	2'795.86		3'188.00		3'482.95	
61502.3090	Formation et perfectionnement du personnel			3'000.00			
61502.3101	Frais et débours Service de voirie	18'728.78		17'000.00		30'899.19	
61502.3111	Achats de mobilier matériel machines et véhicules	23'962.08		30'000.00		18'506.50	
61502.3111.1	Achat produit déneigement	5'180.90		10'000.00		5'180.73	
61502.3111.2	Entretien outillage	197.10		1'100.00		523.60	
61502.3134	Assurances de choses			50.00		884.40	
61502.3141	Entretien des routes et chemins	191'272.70		130'000.00		181'990.60	
61502.3141.1	Entretien de la Route du Col de la Croix	14'238.58		20'000.00		49'011.00	
61502.3141.2	Construction et correction des routes	40'000.00		40'000.00		1'368.15	
61502.3141.3	Goudronnage chemins	117'473.11		105'000.00		132'082.14	
61502.3141.4	Signalisation routière	36'949.00		30'000.00		34'416.60	
61502.3141.5	Balayage des routes	4'064.55		9'000.00		7'569.20	
61502.3141.6	Participation travaux glissement de la Frasse	2'470.64		5'800.00		3'953.93	
61502.3300	Amortissement réfection chemin Retaud-Ayerne	26'500.00		26'500.00		26'500.00	
61502.3300.1	Amortissement réfection chemin Nilletaz	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
61502.3300.10	Amortissement réfection routes communales P 05/2023	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
61502.3300.12	Amortissement régularisation travaux indispensables	5'500.00		5'500.00			
61502.3300.13	Amortissement réaménagement arrêté bus LHand	2'600.00		4'500.00			
61502.3300.2	Amortissement sécurité passages à niveaux	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
61502.3300.3	Amortissement mur de soutènement	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
61502.3300.4	Amortissement travaux réfections chemins 2007-2011	45'000.00		45'000.00		45'000.00	
61502.3300.6	Amortissement travaux réfections chemins 2016-2021	55'000.00		55'000.00		55'000.00	
61502.3300.7	Amortissement réf. routes comm.et/ou canalisations	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
61502.3300.8	Amortissement réfection routes et réseaux des SI	13'300.00		13'300.00		13'300.00	
61502.3300.9	Amortissement revêtement routes 02/2022	6'700.00		6'700.00		6'700.00	
61502.3321	Amortissement participation SAF Chersaulaz	35'000.00		35'000.00		35'000.00	
61502.3511	Attribution à la Commission Nature	3'935.00		6'500.00		5'735.00	
61502.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	145'483.74		150'008.00			
61502.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	47'598.00		40'306.00		15'105.00	
61502.4240	Décharge matériel terreux et pierreux		45'250.20		30'000.00		65'950.10
61502.4240.1	Emoluments autorisations		1'685.00		500.00		645.00
61502.4240.2	Participation de tiers		12'000.00		12'000.00		20'000.00
61502.4260	Refacturation travaux divers		8'399.25				10'900.30
61502.4631	Subvention cantonale		-0.32				39'070.44

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61503	ECLAIRAGE PUBLIC	99'371.00	42'500.00	95'762.00		79'802.57	
61503.3120.2	Electricité	41'667.35		38'165.00		39'134.70	
61503.3141	Extension et entretien	7'009.65		50'000.00		36'367.87	
61503.3300	Amortissement éclairage du Pillon, mise en terre	4'300.00		4'300.00		4'300.00	
61503.3300.1	Amortissement éclairage public - renouvellement luminaires	42'500.00					
61503.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	3'894.00		3'297.00			
61503.4511	Prélèvement fonds énergétique durable		42'500.00				
61504	DEBLAIEMENT NEIGE	151'829.45		150'000.00		147'767.40	
61504.3130	Déblaiement de la neige	151'829.45		150'000.00		147'767.40	
61505	VEHICULES DES TRAVAUX	285'580.90	285'580.90	290'695.00	290'695.00	215'885.46	30'130.40
61505.3010	Salaires du personnel communal	60'339.75		62'984.00			
61505.3010.99	Remboursement APG	-4'056.00					
61505.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	3'775.85		4'190.00			
61505.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	7'958.57		9'725.00			
61505.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	378.94		656.00			
61505.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	1'581.25		1'641.00			
61505.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	635.30		626.00			
61505.3099	Autres charges de personnel	1'596.75					
61505.3101	Autres fournitures pour véhicules	30'956.05		30'000.00		39'318.82	
61505.3101.1	Achats de carburant	35'950.44		46'000.00		54'050.35	
61505.3101.2	Location de véhicules			5'600.00			
61505.3111	Achats de machines et véhicules	39'440.50		25'500.00		14'358.98	
61505.3130	Entretien de véhicules et machines	14'052.75		20'000.00		26'075.86	
61505.3134	Assurances de véhicules	33'361.45		24'500.00		24'673.45	
61505.3137	Taxes véhicules à moteur	4'943.30		5'000.00		5'308.00	
61505.3300.1	Amortissement parc véhicules - renouvellement législature	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
61505.3300.3	Amortissement acquisition véhicule MultiLift	22'100.00		22'100.00		22'100.00	
61505.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	2'566.00		2'173.00			
61505.4260	Remboursements de tiers		3'653.30				1'830.40
61505.4930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation		281'927.60		290'695.00		28'300.00
6151	Places de stationnement	48'488.71	24'334.00	57'000.00	23'000.00	38'200.20	15'000.00
61510	PLACES DE STATIONNEMENT	48'488.71	24'334.00	57'000.00	23'000.00	38'200.20	15'000.00
61510.3010.1	Salaires du personnel Gardes Parcs	41'617.50		38'000.00		38'200.20	
61510.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	3'694.75		3'600.00			
61510.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	95.26		400.00			
61510.3141.7	Entretien et exploitation parkings	3'081.20		15'000.00			
61510.4635	Participation de tiers		24'334.00		23'000.00		15'000.00
62	Transports publics	257'065.85		287'608.40		252'241.90	
629	Transports publics	257'065.85		287'608.40		252'241.90	
6290	Transports publics régionaux	257'065.85		287'608.40		252'241.90	
62900	TRANSPORTS	257'065.85		287'608.40		252'241.90	
62900.3611	Contribution lignes de trafic régional	176'449.00		197'768.40		168'524.85	
62900.3634	Participation mesures de remplacement LHand	638.35					
62900.3636.1	T P C - part déficit ligne touristique Col de la Croix	11'894.35		24'764.00		18'647.90	
62900.3636.2	Bus navette - Diablobus	68'084.15		65'076.00		65'069.15	

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

71000.3510

Excédent de revenus affecté au fonds de réserve

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2'227'924.08	1'811'754.78	2'163'655.00	1'800'700.00	2'000'864.69	1'696'734.38
71	Approvisionnement en eau	684'506.35	684'506.35	634'800.00	634'800.00	556'243.12	556'243.12
710	Approvisionnement en eau	684'506.35	684'506.35	634'800.00	634'800.00	556'243.12	556'243.12
7100	Approvisionnement en eau	684'506.35	684'506.35	634'800.00	634'800.00	556'243.12	556'243.12
71000	SERVICE DES EAUX	684'506.35	684'506.35	634'800.00	634'800.00	556'243.12	556'243.12
71000.3010	Salaires du personnel communal	140'868.67		141'051.00		181'124.40	
71000.3010.1	Salaires du personnel service technique	51'060.00		54'320.00		56'481.18	
71000.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	12'821.19		12'987.00		22'350.20	
71000.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	28'308.56		30'361.00		29'532.44	
71000.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'024.20		1'778.00		2'564.35	
71000.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	5'046.55		5'088.00			
71000.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	1'994.19		1'942.00		2'311.85	
71000.3099	Débours indemnités	3'624.80		1'500.00		3'275.20	
71000.3101	Frais d'administration	4'310.40		5'500.00		4'490.88	
71000.3111	Achats de matériel	13'185.40		65'000.00		50'044.70	
71000.3111.1	Achats outillage et machines			10'000.00		787.25	
71000.3120	Achats d'énergie	5'299.35		4'850.00		5'484.05	
71000.3132	Honoraire et frais études et analyses	16'140.30		9'000.00		15'814.55	
71000.3134	Assurances de choses	1'567.65		2'050.00		2'028.30	
71000.3143	Entretien du réseau	49'311.53		55'000.00		42'033.04	
71000.3143.1	Extension et déplacement conduites			10'000.00		97.65	
71000.3300	Amortissement distribution eau Sasset	8'200.00		8'200.00		8'200.00	
71000.3300.1	Amortissement alimentation eau Vers-l'Eglise-Aviolats	16'100.00		16'100.00		16'100.00	
71000.3300.2	Amortissement EP Pont Bourquin	6'500.00		6'500.00		6'500.00	
71000.3300.3	Amortissement EP Vuargnaz	5'500.00		5'500.00		5'500.00	
71000.3300.4	Amortissement EP Fromentin	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
71000.3510	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	252'176.74		127'419.00		46'813.08	
71000.3910	Imputations internes service des finances	20'000.00		20'000.00			
71000.3920	Imputations internes pour loyers					9'000.00	
71000.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	27'981.82		28'852.00		13'000.00	
71000.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	10'985.00		9'302.00		30'210.00	
71000.4240	Taxes d'abonnements		358'694.85		362'000.00		359'558.60
71000.4240.1	Taxes de location pour les appareils		45'156.80		44'000.00		45'402.80
71000.4240.2	Taxes de raccordement et d'utilisation		118'536.00		60'000.00		-4'903.70
71000.4240.3	Taxes de consommation		120'871.10		130'000.00		114'654.52
71000.4260	Adduction/entretien conduites privées		2'447.60				1'730.90
71000.4510	Prélèvement sur les financements spéciaux		38'800.00		38'800.00		39'800.00

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

72000.3510.2

Excédent de revenus affecté au fonds de réserve

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Traitement des eaux usées	446'032.25	446'032.25	434'000.00	434'000.00	404'630.76	404'630.76
720	Traitement des eaux usées	446'032.25	446'032.25	434'000.00	434'000.00	404'630.76	404'630.76
7200	Traitement des eaux usées	446'032.25	446'032.25	434'000.00	434'000.00	404'630.76	404'630.76
72000	EPURATION	434'855.40	446'032.25	407'900.00	434'000.00	391'331.94	404'630.76
72000.3010	Salaires du personnel communal	121'051.23		107'615.00		114'501.40	
72000.3010.1	Salaires du personnel service technique	16'738.20		27'743.00		25'655.40	
72000.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	9'224.20		8'997.00		13'188.15	
72000.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	20'906.01		20'978.00		23'707.03	
72000.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	782.38		1'286.00		1'518.30	
72000.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	3'612.51		3'524.00			
72000.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	1'453.85		1'345.00		1'358.18	
72000.3101	Achats de matériel équipement	4'810.85		3'000.00		1'468.97	
72000.3120.3	Achats d'énergie	27'387.45		31'300.00		31'870.70	
72000.3130	Traitement des boues et déphosphatation	26'729.95		35'000.00		31'419.40	
72000.3130.1	Vidanges des boues	10'874.85		7'000.00		4'320.00	
72000.3132	Honoraires et frais d'études	12'861.20		25'000.00		32'598.10	
72000.3134	Assurances de choses	11'198.56		11'690.00		7'007.05	
72000.3137	Taxe fédérale Micro polluants	8'658.00		8'660.00		8'658.00	
72000.3143	Entretien et déplacement des collecteurs égouts	18'724.28		40'000.00			
72000.3143.1	Téléphones et affranchissements	344.10		700.00		4'380.05	
72000.3143.2	Stations de pompage	5'849.15		5'000.00		20'728.75	
72000.3144	Entretien STEP	12'581.55		25'000.00		8'332.46	
72000.3510.2	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	81'484.26		3'854.00			
72000.3910	Imputations internes service des finances	10'000.00		10'000.00			
72000.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	27'981.82		28'852.00		15'300.00	
72000.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	1'601.00		1'356.00		45'320.00	
72000.4240	Taxes de raccordement aux égouts		50'520.00		43'000.00		-2'451.85
72000.4240.1	Finances d'épuration		394'412.25		391'000.00		395'940.90
72000.4260	Remboursements de tiers		1'100.00				
72000.4510	Prélèvements sur fonds de réserve						11'141.71
72001	EAUX CLAIRES	11'176.85		26'100.00		13'298.82	
72001.3143	Entretien du réseau	5'076.85		20'000.00		7'198.82	
72001.3300	Amortissement remplacement collecteur eaux claires Loyettaz	6'100.00		6'100.00		6'100.00	

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

73000.3510

Excédent de revenus affecté au fonds de réserve

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
73	Gestion des déchets	533'702.40	533'702.40	549'500.00	549'500.00	540'544.63	540'544.63
730	Gestion des déchets	533'702.40	533'702.40	549'500.00	549'500.00	540'544.63	540'544.63
7300	Gestion des déchets urbains	533'702.40	533'702.40	549'500.00	549'500.00	540'544.63	540'544.63
73000	ELIMINATION DES DECHETS	533'702.40	533'702.40	549'500.00	549'500.00	540'544.63	540'544.63
73000.3010	Salaires du personnel communal	86'813.42		90'000.00		82'453.10	
73000.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	5'892.05		6'019.00		7'634.13	
73000.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	12'507.64		13'581.00		11'916.52	
73000.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	592.80		942.00		1'018.33	
73000.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	2'306.44		2'358.00			
73000.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	928.05		900.00		801.57	
73000.3099	Frais et débours	1'036.50		160.00		166.74	
73000.3101	Achats de conteneurs sacs etc	10'690.20		11'000.00		7'916.60	
73000.3120.3	Achats d'énergie	5'170.35		2'355.00		3'060.05	
73000.3130	Enlèvement des ordures ménagères	159'915.49		152'639.00		152'959.73	
73000.3130.1	Enlèvement déchets organiques (vert)	21'093.60		17'000.00		20'175.50	
73000.3130.2	Enlèvement des verres	45'867.98		48'000.00		41'408.86	
73000.3130.3	Enlèvement du papier	54'142.51		45'000.00		54'969.40	
73000.3130.4	Enlèvement des encombrants	29'367.05		35'000.00		41'421.01	
73000.3130.5	Enlèvement de la ferraille			1'000.00		36.60	
73000.3130.6	Enlèvement divers	20'520.39		15'000.00		16'997.10	
73000.3130.7	Enlèvement bois	27'565.16		30'000.00		29'226.31	
73000.3134	Assurances	670.24		640.00		2'961.40	
73000.3144	Entretien et aménagement déchetterie	3'117.05		15'000.00		1'439.00	
73000.3151	Entretien du matériel	10'140.65		10'000.00		6'189.20	
73000.3300	Amortissement rachat de la déchetterie	3'500.00		3'500.00		3'500.00	
73000.3300.3	Amortissement Aménagement déchetterie et éco points			20'000.00			
73000.3510	Mise en fonds de réserve	8'978.13		6'554.00		43'673.48	
73000.3910	Imputations internes service des finances	10'000.00		10'000.00			
73000.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	10'524.70		10'852.00			
73000.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	2'362.00		2'000.00		10'620.00	
73000.4240	Taxes aux sacs et aux plombs		113'874.85		134'000.00		126'925.92
73000.4240.1	Taxes entreprises et commerces		29'877.50		31'000.00		29'683.25
73000.4240.2	Finances forfaitaires enlèvement déchets		346'500.80		341'000.00		346'154.30
73000.4240.3	Taxes déchetterie		17'564.60		14'000.00		9'821.16
73000.4260	Remboursement - enlèvement verres		17'467.10		21'000.00		18'576.00
73000.4260.1	Remboursement - enlèvement papier		2'695.20		1'000.00		3'366.70
73000.4260.2	Remboursement - enlèvement ferraille		1'392.90		1'000.00		1'660.60
73000.4260.3	Remboursement - enlèvement divers		1'329.45		3'500.00		1'356.70
73000.4472	Location déchetterie		3'000.00		3'000.00		3'000.00

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****74100.3142.1**Taxe pour dragage de matériaux (3'000m³) refacturée à l'exploitant sous compte 74100.4290**74200.3143**

Mesures urgentes pour réfection des paravalanches Pic-Chaussy suite aux dégâts subis en 2024

74200.4631

Subvention cantonale pour réfection des paravalanches Pic-Chaussy

77900.3144

Remplacement de la porte d'entrée métallique des WC publics de la Maison de commune

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
74	Aménagements	239'032.26	92'322.58	215'168.00	120'000.00	246'227.12	124'796.57
741	Correction de cours d'eau	146'904.71	35'501.80	204'574.00	120'000.00	246'227.12	124'796.57
7410	Correction de cours d'eau	146'904.71	35'501.80	204'574.00	120'000.00	246'227.12	124'796.57
74100	COURS D'EAU	146'904.71	35'501.80	204'574.00	120'000.00	246'227.12	124'796.57
74100.3010	Salaires du personnel communal	43'892.96		51'518.00		9'695.25	
74100.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	3'360.88		3'446.00		911.88	
74100.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	5'861.69		8'350.00		402.74	
74100.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	350.09		539.00		119.25	
74100.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	1'317.01		1'350.00			
74100.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	454.57		515.00		128.27	
74100.3142	Entretien ponts et cours d'eau	12'679.60		80'000.00		196'669.73	
74100.3142.1	Extraction, dragage matériaux	19'458.00					
74100.3300	Amortissement corrections fluviales Grande Eau	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
74100.3300.1	Amortissement stabilisation berges Grande Eau	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
74100.3300.2	Amortissement stabilisation berges-ligne ASD	2'500.00		2'500.00		2'500.00	
74100.3300.3	Amortissement travaux Bay Dzoni	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
74100.3300.4	Amortissement ECF Cacaïron - Aménagement du torrent	2'300.00		2'300.00		2'300.00	
74100.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	13'990.91		14'426.00			
74100.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	7'239.00		6'130.00			
74100.4260	Remboursements de tiers						1'258.40
74100.4290	Taxe cantonale sur l'extraction de matériaux		19'458.00				
74100.4631	Subside cantonal pour l'entretien cours d'eau		12'391.05		120'000.00		123'538.17
74100.4634	Subside d'entreprises privées		3'652.75				
742	Ouvrages protection autres	92'127.55	56'820.78	10'594.00			
7420	Ouvrages protection autres	92'127.55	56'820.78	10'594.00			
74200	OUVRAGES PROTECTION	92'127.55	56'820.78	10'594.00			
74200.3143	Entretien des ouvrages	81'172.55					
74200.3300	Amortissement réfection paravalanches du Chaussy	8'600.00		8'600.00			
74200.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	2'355.00		1'994.00			
74200.4631	Subside cantonal pour l'entretien des ouvrages		56'820.78				
77	Protection de l'environnement autres	13'590.78	1'755.20	14'800.00	2'400.00	6'005.35	1'709.60
771	Cimetières, crématoires (en général)	3'095.75		10'000.00		2'638.15	
7710	Cimetière	3'095.75		10'000.00		2'638.15	
77100	CIMETIERE	3'095.75		10'000.00		2'638.15	
77100.3140	Aménagement et entretien cimetière	3'095.75		10'000.00		2'638.15	
779	Protection de l'environnement, autres	10'495.03	1'755.20	4'800.00	2'400.00	3'367.20	1'709.60
7790	Protection de l'environnement autres	10'495.03	1'755.20	4'800.00	2'400.00	3'367.20	1'709.60
77900	EDICULES PUBLICS	10'495.03	1'755.20	4'800.00	2'400.00	3'367.20	1'709.60
77900.3010	Salaires du personnel communal	1'720.00		1'720.00		1'720.00	
77900.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	160.00		160.00		160.00	
77900.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	35.38		65.00		65.00	
77900.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	45.00		45.00			
77900.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	60.00		60.00		60.00	
77900.3120.2	Electricité	2'137.15		1'450.00		860.40	
77900.3120.4	Produits de nettoyage	300.00		300.00			
77900.3144	Entretien des immeubles	6'037.50		1'000.00		501.80	
77900.4260	Gare ASD Vers-l'Eglise - remboursement participation ASD		1'755.20		2'400.00		1'709.60

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
79	Aménagement du territoire	311'060.04	53'436.00	315'387.00	60'000.00	247'213.71	68'809.70
790	Aménagement du territoire	311'060.04	53'436.00	315'387.00	60'000.00	224'540.71	68'809.70
7900	Aménagement du territoire	288'297.04	53'436.00	292'697.00	60'000.00	224'540.71	68'809.70
79000	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						5'000.00
79000.4637	Participations et subventions de tiers						5'000.00
79001	SERVICE TECHNIQUE	288'297.04	53'436.00	292'697.00	60'000.00	224'540.71	63'809.70
79001.3010	Salaires du personnel communal	98'007.00		99'082.00		84'550.70	
79001.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	6'553.50		6'586.00		7'962.42	
79001.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	14'875.32		15'918.00		12'799.04	
79001.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	302.08		597.00		511.15	
79001.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	2'567.45		2'580.00			
79001.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	1'032.45		985.00		829.61	
79001.3099	Indemnisation et remboursement de frais	692.65		2'100.00		1'540.30	
79001.3100	Frais d'administration	443.03		1'500.00		513.15	
79001.3102	Avis d'enquêtes	10'409.65		11'000.00		11'895.90	
79001.3110	Achats de mobilier matériel machines et véhicules	181.50		2'000.00		232.85	
79001.3130.2	Téléphones et affranchissements	275.68		500.00		275.64	
79001.3130.4	Entretien SIT	4'756.40		4'800.00		4'756.40	
79001.3132	Honoraires et frais d'études	58'864.50		55'000.00		45'173.55	
79001.3320.2	Amortissement étude révision PGA	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
79001.3320.3	Amort.PPA aux Isles	6'500.00		6'500.00		6'500.00	
79001.3320.4	Amortissement extension du Léderrey	7'000.00		7'000.00		7'000.00	
79001.3910	Imputations internes du service informatique	16'820.83		15'000.00			
79001.3930	Imputations internes frais adm.	14'150.00		17'429.00			
79001.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	4'865.00		4'120.00			
79001.4210	Recettes émoluments		53'436.00		60'000.00		63'809.47
7907	Instances régionales	22'763.00		22'690.00			
79070	INSTANCES REGIONALES	22'763.00		22'690.00		22'673.00	
79070.3612	Chablais Région	22'763.00		22'690.00		22'673.00	

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	2'413'349.16	2'211'928.40	2'380'485.00	2'116'724.00	2'326'556.21	2'153'594.41
81	Agriculture	90'852.21	51'804.50	94'939.00	49'070.00	79'845.40	49'085.40
818	Economie alpestre	90'852.21	51'804.50	94'939.00	49'070.00	79'845.40	49'085.40
8180	Economie alpestre	90'852.21	51'804.50	94'939.00	49'070.00	79'845.40	49'085.40
81800	PATURAGES ET CHALETS	90'852.21	51'804.50	94'939.00	49'070.00	79'845.40	49'085.40
81800.3010	Salaires du personnel communal	16'384.00		19'672.00		26'832.15	
81800.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	1'052.90		1'300.00		2'733.35	
81800.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2'364.13		3'134.00		4'277.15	
81800.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	84.34		203.00		327.27	
81800.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	412.65		509.00			
81800.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	165.75		194.00		283.78	
81800.3101	Matériel d'exploitation - fournitures	532.30		3'000.00			
81800.3134	Assurances de choses	11'443.95		12'500.00		10'989.65	
81800.3144	Entretien des chalets	44'420.31		40'000.00		34'402.05	
81800.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	13'991.88		14'427.00			
81800.4470.1	Locations des alpages		49'300.00		48'100.00		48'100.00
81800.4470.2	Droits d'eau		2'504.50		970.00		985.40
82	Sylviculture	148'417.45	11'782.30	167'400.00	9'154.00	136'803.53	9'054.00
820	Sylviculture	148'417.45	11'782.30	167'400.00	9'154.00	136'803.53	9'054.00
8200	Sylviculture	148'417.45	11'782.30	167'400.00	9'154.00	136'803.53	9'054.00
82000	ADMINISTRATION DES FORETS	148'417.45	11'782.30	167'400.00	9'154.00	136'803.53	9'054.00
82000.3010	Salaires du personnel communal	11'840.00		16'550.00		12'422.30	
82000.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	834.15		1'097.00		1'110.71	
82000.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1'832.21		2'642.00		1'737.69	
82000.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	61.51		172.00		151.48	
82000.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	327.00		430.00			
82000.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	131.45		164.00			
82000.3130	Forêt - façonnage et débardage	70.50					
82000.3132	Chargé de sécurité avalanche	10'575.00		13'000.00		13'019.00	
82000.3132.1	Honoraires, expertises	6'000.00		11'000.00			
82000.3132.2	Protection avalanches contrôle annuel et entretien	3'446.75		5'000.00		2'388.25	
82000.3132.3	Cartographie des dangers Groupe de travail			3'000.00			
82000.3145	Entretien des chemins forestiers	12'127.90		13'000.00		1'799.10	
82000.3300	Amortissement réfection paravalanches du Chaussy					8'600.00	
82000.3612.1	Participation Rte Forclaz Perche	11'575.00		11'575.00		11'575.00	
82000.3612.2	Part du fonctionnement GFLO	84'000.00		84'000.00		84'000.00	
82000.3930	Imputations internes pour véhicules d'exploitation	5'595.98		5'770.00			
82000.4210	Emoluments		3'000.00		3'200.00		3'600.00
82000.4470	Location et fermage		1'954.00		1'954.00		1'954.00
82000.4511	Prélèvement sur fonds de réserve		5'908.75				
82000.4611	Subventions avalanches		919.55		4'000.00		3'500.00

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****84000.3511.1**

Attribution au fonds selon règlement de la taxe sur les résidences secondaires pour CHF 149K

Attribution au fonds de l'excédent des revenus du Tourisme de l'exercice 2025 pour CHF 48K

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
84	Tourisme	2'110'274.25	2'110'274.25	2'031'163.00	2'019'000.00	2'054'643.50	2'077'843.70
840	Tourisme	2'110'274.25	2'110'274.25	2'031'163.00	2'019'000.00	2'054'643.50	2'077'843.70
8400	Tourisme	2'110'274.25	2'110'274.25	2'031'163.00	2'019'000.00	2'054'643.50	2'077'843.70
84000	TOURISME	1'709'721.25	1'709'721.25	1'634'163.00	1'622'000.00	1'652'002.96	1'675'203.16
84000.3010	Salaires du personnel communal	77'428.56		80'152.00		63'014.70	
84000.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	5'182.10		5'360.00		5'931.05	
84000.3052	Cotisations patronales à la caisse de pensions	10'828.62		12'436.00		7'241.50	
84000.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	264.08		580.00		712.10	
84000.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	2'028.65		2'100.00			
84000.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	1'027.55		924.00		809.92	
84000.3100	Matériel de bureau	817.00		1'000.00		1'045.00	
84000.3100.1	Frais CCP TS			500.00		258.92	
84000.3130	Etude vision stratégique Horizon 2035	10'728.93				10'728.93	
84000.3170	Indemnités et débours	68.55		300.00		18.00	
84000.3320	Amort.PPA Meilleret JOJ2020	5'600.00		5'600.00		5'600.00	
84000.3511.1	Mise en fonds d'infrastructures touristiques	196'702.34		149'000.00		166'798.20	
84000.3612	Participation CITAV	35'971.00		35'971.00		35'971.00	
84000.3634.1	Participation promotion animations Diablerets Tourisme	44'930.55		45'000.00		44'930.55	
84000.3634.2	Subventions Diablerets Tourisme	529'000.00		529'000.00		529'000.00	
84000.3636.1	Participation Société de Développement de Vers-l'Eglise	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
84000.3636.2	Subventions Parc des Sports	250'000.20		250'000.00		250'000.20	
84000.3636.5	Développement et entretien infrastructures touristiques	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
84000.3636.6	Participation location patinoire Parc des Sports	108'100.00		85'000.00		116'082.35	
84000.3637	Participation habitants pour achat carte Fidélité			2'600.00			
84000.3690.1	Participation Taxe de séjour à Carte Fidélité	91'356.00		88'000.00		88'405.60	
84000.3690.2	Participation Taxe résidence secondaire à Carte Fidélité	298'187.00		299'000.00		303'454.94	
84000.3910	Imputations internes du service informatique	8'971.12		8'000.00			
84000.3930	Imputations internes frais adm.	7'074.00		8'714.00			
84000.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	3'455.00		2'926.00			
84000.4240.1	Taxe de séjour - Hôteliers		211'020.10		220'000.00		208'473.30
84000.4240.2	Taxe de séjour - Parahôtellerie		269'100.45		170'000.00		215'623.81
84000.4240.4	Taxe sur les résidences secondaires		1'217'600.70		1'220'000.00		1'239'106.05
84000.4260	Remboursements de tiers		12'000.00		12'000.00		12'000.00
84001	CARTE FIDÉLITÉ - BIENVENUE	400'553.00	400'553.00	397'000.00	397'000.00	402'640.54	402'640.54
84001.3130.1	Fidélité - Bienvenue Administration et publicité	47'129.20		55'000.00		52'115.65	
84001.3130.2	Fidélité - Bienvenue Participations prestataires	331'600.00		342'000.00		318'274.28	
84001.3511	Fidélité - Bienvenue Attribution au Fonds de réserve	21'823.80				32'250.61	
84001.4250	Fidélité - Bienvenue Encaissement ventes cartes		11'010.00		10'000.00		10'780.00
84001.4690	Fidélité - Bienvenue Encaissement taxes		389'543.00		387'000.00		391'860.54

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
87	Combustibles et énergie	63'805.25	38'067.35	86'983.00	39'500.00	55'263.78	17'611.31
871	Electricité		11'500.30		11'000.00	55'263.78	
8710	Electricité		11'500.30		11'000.00		8'666.70
87100	SERVICE ELECTRIQUE		11'500.30		11'000.00		8'666.70
87100.4250	Redevances Centrale du Vernex		11'500.30		11'000.00		8'666.70
879	Énergie - non mentionné ailleurs	63'805.25	26'567.05	86'983.00	28'500.00	55'263.78	8'944.61
8790	Énergie - non mentionné ailleurs	63'805.25	26'567.05	86'983.00	28'500.00	55'263.78	8'944.61
87900	ENERGIE RENOUVELABLE, DURABILITE, MOBILITE	63'805.25	26'567.05	86'983.00	28'500.00	55'263.78	8'944.61
87900.3111	Durabilité Mobilité		3'787.25		28'500.00		5'263.78
87900.3300	Amortissement centrale de chauffe		50'000.00		50'000.00		50'000.00
87900.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières		10'018.00		8'483.00		
87900.4260	Borne électrique de recharge						3'680.83
87900.4511	Durabilité prélèvement sur fonds de réserve et renouvellement		26'567.05		28'500.00		5'263.78

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****91000.3180**

Augmentation de la provision pour créances douteuses sur impôts communaux perçus par l'ACI

93000.3622

Décompte définitif de la péréquation directe de l'année 2024 établi en 2025

93000.3622.11

Augmentation de la participation communale en raison du différentiel perçu concernant les droits de mutation et gains immobiliers

95000.4601.3

Autrefois comptabilisé sous impôts sur le bénéfice

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	4'100'591.43	9'564'050.21	3'310'915.00	8'723'096.00	3'864'409.99	9'287'384.26
91	Impôts	347'520.64	7'420'348.28	286'620.00	6'985'000.00	248'927.74	7'381'282.47
910	Impôts	347'520.64	7'420'348.28	286'620.00	6'985'000.00	248'927.74	7'381'282.47
9100	Impôts	347'520.64	7'420'348.28	286'620.00	6'985'000.00	248'927.74	7'381'282.47
91000	IMPOTS	347'520.64	7'420'348.28	286'620.00	6'985'000.00	248'927.74	7'381'282.47
91000.3120	Impôts	205.00		120.00		120.00	
91000.3180	Attribution provision pour perte sur débiteurs	84'953.00				-23'000.00	
91000.3181	Défalcations impôts	-3'703.42				-8'337.18	
91000.3181.1	Défalcations impôts canton	33'299.01		30'000.00		46'963.92	
91000.3511.1	Mise en fonds de réserve énergies renouvelables	26'567.05		28'500.00		26'181.00	
91000.3511.2	Mise en fonds d'infrastructures touristiques	206'200.00		228'000.00		207'000.00	
91000.4000	Impôts sur le revenu		3'367'524.59		3'285'000.00		3'514'374.64
91000.4001	Impôts sur la fortune		1'533'080.35		1'400'000.00		1'403'606.10
91000.4002	Impôts à la source		215'675.35		175'000.00		198'326.04
91000.4009	Impôts spécial des étrangers et autres impôts		196'612.09		200'000.00		214'890.85
91000.4010	Impôts sur le bénéfice		130'986.45		125'000.00		96'501.14
91000.4011	Impôts sur le capital		3'210.05		20'000.00		12'474.45
91000.4019	Impôts complémentaires sur les immeubles		5'673.95		14'000.00		2'009.40
91000.4021	Impôt foncier		1'360'672.10		1'335'000.00		1'344'570.05
91000.4023	Droit de mutation		491'008.40		350'000.00		412'198.40
91000.4024	Impôt sur les successions et donations		82'762.80		50'000.00		157'714.20
91000.4033	Impôt sur les chiens		13'100.00		13'500.00		11'750.00
91000.4120	Patentes boissons et tabac		20'042.15		17'500.00		12'867.20
93	Péréquation financière et compensation des charges	2'951'596.40	958'028.00	2'755'754.00	947'019.00	3'250'695.00	847'901.00
930	Péréquation financière et compensation des charges	2'951'596.40	958'028.00	2'755'754.00	947'019.00	3'250'695.00	847'901.00
9300	Péréquation financière et compensation des charges	2'951'596.40	958'028.00	2'755'754.00	947'019.00	3'250'695.00	847'901.00
93000	PEREQUATION DIRECTE HORIZONTALE	1'542'402.40	958'028.00	1'370'952.00	947'019.00	1'661'229.00	847'901.00
93000.3622	Péréquation directe année 2024 (alimentation)	24'224.40				1'661'229.00	
93000.3622.10	Péréquation des ressources - solidarité principale	604'886.00		618'174.00			
93000.3622.11	Péréquation des ressources - prélèv. sur impôts conjoncturels	204'574.00		33'521.00			
93000.3622.2	Compensation des charges des villes	708'718.00		719'257.00			
93000.4621	Péréquation des besoins structurels		958'028.00		947'019.00		
93000.4622	Péréquation directe année 2024 (retour)						847'901.00
93001	COHESION SOCIALE	1'409'194.00		1'384'802.00		1'589'466.00	
93001.3621	Participation cohésion sociale année 2024					1'582'331.00	
93001.3621.4	Loi accueil de jour enfants ARASAPE		7'175.00			7'135.00	
93001.3621.8	Participation cohésion sociale NPIV	1'402'019.00		1'384'802.00			
95	Part aux recettes autres		711'245.96		351'000.00		552'281.95
950	Part aux recettes autres		711'245.96		351'000.00		552'281.95
9500	Parts aux recettes autres		711'245.96		351'000.00		552'281.95
95000	PARTS AUX RECETTES CANTONALES		711'245.96		351'000.00		552'281.95
95000.4290	Redevance Romande Energie		119'551.65		131'000.00		117'815.00
95000.4601.1	Gains immobiliers		567'704.40		200'000.00		424'402.30
95000.4601.2	Impôts sur les frontaliers		11'496.40		20'000.00		10'064.65
95000.4601.3	Compensation de la Confédération RFFA		12'493.51				

N° de compte

Commentaires des comptes 2025

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
96	Administration de la fortune et de la dette	301'474.39	473'227.97	268'541.00	438'877.00	364'787.25	504'516.44
961	Intérêts	141'409.88	177'533.57	119'745.00	152'935.00	138'579.37	216'554.79
9610	Intérêts	141'409.88	177'533.57	119'745.00	152'935.00	138'579.37	216'554.79
96100	GESTION FINANCIERE	141'409.88	177'533.57	119'745.00	152'935.00	138'579.37	216'554.79
96100.3401.1	Intérêts des dettes à court terme	775.20		1'000.00		93.99	
96100.3401.10	Int. CPEV kchf 1900 - éch. 06.2027 1.25%	23'750.00		23'750.00		17'754.45	
96100.3401.12	Int. SUVA kchf 1000 - éch. 12.2025 0.09%	900.00		900.00		900.00	
96100.3401.13	Autres intérêts	5'568.60				2'150.42	
96100.3401.14	Int. BCGe - éch. 08.2029 2.1 mio, 1.21%	24'780.00		25'410.00		10'421.85	
96100.3401.15	Int. Swissquote - éch. 07.2027 3 mio, 1.37%	40'500.00		41'100.00		18'900.00	
96100.3401.2	Int. BCV kchf 1000 - éch.02.2025 0.72%	1'700.00		7'200.00		7'200.00	
96100.3401.24	Int. Postfinance - éch. 02.2029 1 mio. 0.94%	7'859.45					
96100.3401.25	Int. Postfinance - éch. 06.2028 1 mio. 0.61%	3'066.95					
96100.3401.26	Int. Postfinance - éch. 12.2029 1 mio. 1.03%	343.35					
96100.3401.3	Int. Postfinance kchf 1000 - éch.02.2028 0 15%	1'734.17		1'500.00		1'500.00	
96100.3401.4	Int. Postfinance kchf 900 - éch.08.2027 0 70%	2'687.50		1'890.00		1'890.00	
96100.3401.5	Int. CIP kchf 900 - éch. 06.2027 1.25%	11'250.00		11'250.00		8'445.00	
96100.3401.6	Int. CFPF kchf 600 - éch. 01.2028 0.92%	5'580.00				13'612.50	
96100.3401.7	Int. BCV kchf 1796 - éch.03.2028 0.28%	5'460.03		5'745.00		5'959.83	
96100.3401.8	Int. BCV kchf 1053 - éch.06.2025 1.03%	5'454.63				21'618.00	
96100.3401.9	Int. BCV kchf 2000 - éch.07.2024 2.40%					28'133.33	
96100.4400	Revenus capitaux patrimoines financiers		14'897.90		20'000.00		22'778.20
96100.4401	Intérêts de retard		21'227.67		13'190.00		92'521.59
96100.4940	Imputation internes pour intérêts et charges financières		141'408.00		119'745.00		101'255.00
963	Immeubles du patrimoine financier	156'357.39	288'082.70	144'796.00	285'942.00	162'575.67	287'961.65
9630	Immeubles du patrimoine financier	156'357.39	288'082.70	144'796.00	285'942.00	162'575.67	287'961.65
96301	AUBERGE COMMUNALE	31'568.08	52'110.70	35'230.00	42'000.00	60'615.46	47'819.80
96301.3431	Entretien courant, biens-fonds PF	26'815.00		30'000.00		55'860.85	
96301.3439.0	Assurances de choses	4'753.08		5'230.00		4'754.61	
96301.4430	Auberge - locations		36'000.00		36'000.00		36'000.00
96301.4439	Auberge - refacturation de tiers		16'110.70		6'000.00		11'819.80
96302	BEAU-SEJOUR	5'692.53	46'560.00	9'596.00	46'560.00	4'434.44	46'787.00
96302.3431	Entretien des immeubles	805.45		3'000.00		2'093.25	
96302.3439.0	Assurances de choses	1'519.88		1'652.00		1'880.19	
96302.3439.3	Electricité	843.20		2'500.00		-1'539.00	
96302.3441	Amortissement Beau-Séjour, réfection toiture	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
96302.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	524.00		444.00			
96302.4430	Beau-Séjour - locations		46'560.00		46'560.00		46'787.00
96303	ANCIENNE POSTE VERS L'EGLISE	9'336.05	16'665.00	11'015.00	18'650.00	19'295.45	16'372.85
96303.3431	Entretien des immeubles	6'321.80		3'000.00		12'390.70	
96303.3439.0	Assurances de choses	1'272.10		1'365.00		1'267.85	
96303.3439.3	Electricité & chauffage	1'742.15		6'650.00		5'636.90	
96303.4430	Ancienne Poste - locations		12'000.00		12'000.00		12'000.00
96303.4439	Remboursement de tiers		4'665.00		6'650.00		4'372.85
96304	VIEUX LOGIS	733.98	13'200.00	4'542.00	13'200.00	2'191.65	13'200.00
96304.3431	Entretien des immeubles	236.20		4'000.00		1'695.00	
96304.3439.0	Assurances de choses	497.78		542.00		496.65	
96304.4430	Vieux Logis - locations		13'200.00		13'200.00		13'200.00
96305	GOTTRAUSAZ	842.15	8'400.00	2'479.00	8'400.00	1'720.54	8'400.00
96305.3431	Entretien des immeubles	404.40		2'000.00		1'283.70	
96305.3439.0	Assurances de choses	437.75		479.00		436.84	
96305.4430	Gottrausaz - locations		8'400.00		8'400.00		8'400.00
96306	CHALET COMBREMONT	1'467.37	7'692.00	3'515.00	7'692.00	2'653.15	7'692.00
96306.3431	Entretien des immeubles	995.40		3'000.00		2'182.25	
96306.3439.0	Assurances de choses	471.97		515.00		470.90	
96306.4430	Combremont - locations		7'692.00		7'692.00		7'692.00

N° de compte**Commentaires des comptes 2025****99900.3893**Attribution du résultat opérationnel au fonds de rénovation
de la Maison des Congrès CHF 250KAttribution du résultat opérationnel au fonds pour aide à fonds perdu
du Parc des Sports CHF 250K

RAPPORT DES COMPTES 2025
COMPTES

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
96307	DOMAINE DES SOURCES	18'700.03	19'015.00	17'892.00	25'000.00	5'740.31	24'550.00
96307.3010.1	Traitement du concierge	2'971.90		3'970.00		1'556.95	
96307.3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais adm.	126.85		265.00		93.90	
96307.3052	Caisses de pensions et de prévoyance	194.20		615.00		206.89	
96307.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.83		42.00		12.05	
96307.3054	Cotisations patronales aux caisses allocations familiales	49.90		104.00			
96307.3055	Cotisations patronales aux assurances IJM	19.40		40.00		9.87	
96307.3431	Entretien des immeubles	12'597.20		10'000.00		1'242.45	
96307.3439.0	Assurances de choses	585.50		667.00		585.70	
96307.3439.3	Electricité	2'153.25		2'189.00		2'032.50	
96307.4430	Domaine Sources - locations		19'015.00		25'000.00		24'550.00
96308	MAISON DU TOURISME	53'013.84	72'180.00	26'705.00	72'180.00	18'533.86	72'180.00
96308.3431	Entretien des immeubles	35'861.40		10'000.00		2'047.00	
96308.3439.0	Assurances de choses	2'535.04		1'905.00		2'528.11	
96308.3439.3	Electricité	427.70		300.00		154.75	
96308.3439.4	Chauffage	14'189.70		14'500.00		13'804.00	
96308.4430	Maison du Tourisme - locations		72'180.00		72'180.00		72'180.00
96309	COLLEGE VERS L'EGLISE	35'003.36	52'260.00	33'822.00	52'260.00	47'930.81	50'960.00
96309.3010	Traitement du concierge	1'874.95		1'800.00		2'106.90	
96309.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	13.05				16.95	
96309.3431	Entretien du bâtiment	5'400.15		5'000.00		16'049.30	
96309.3439.0	Assurances de choses	2'866.66				2'856.71	
96309.3439.3	Electricité	-733.10		1'615.00		3'372.20	
96309.3439.4	Chauffage	8'774.65		8'800.00		9'988.75	
96309.3441	Amortissement collège VE – transformation appartement	13'000.00		13'000.00		13'000.00	
96309.3441.1	Amortissement assainissement chaufferie collège VE	2'500.00		2'500.00			
96309.3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières	1'307.00		1'107.00			
96309.4430	Collège VE - locations		52'260.00		52'260.00		50'960.00
969	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	3'707.12	7'611.70	4'000.00		63'632.21	
9690	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	3'707.12	7'611.70	4'000.00		63'632.21	
96900	PATRIMOINE FINANCIER NON MENTIONNE AILLEURS	3'707.12	7'611.70	4'000.00		63'632.21	
96900.3420	Taxes bancaires et CCP	3'707.12		4'000.00		3'616.21	
96900.3440	Amortissements du patrimoine financier					60'016.00	
96900.4419	Réévaluation de placements financiers		7'611.70				
97	Redistribution		1'200.00		1'200.00		1'402.40
971	Redistribution liées à la taxe sur le CO2		1'200.00		1'200.00		1'402.40
9710	Redistribution liées à la taxe sur le CO2		1'200.00		1'200.00		1'402.40
97100	REDISTRIBUTION TAXES CO2		1'200.00		1'200.00		1'402.40
97100.4699	Redistribution produit Taxe CO2		1'200.00		1'200.00		1'402.40
99900	CLOTURE	500'000.00					
99900.3893	Attributions et amortissements supplémentaires	500'000.00					

RAPPORT DES COMPTES 2025
BILAN - DÉTAIL ACTIF

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvements		Bilan au 31.12.2025
			Débit	Crédit	
1	ACTIF	24'764'700.61	51'553'836.83	50'349'185.37	25'969'352.07
10	PATRIMOINE FINANCIER	9'102'876.38	49'623'375.55	48'793'858.02	9'932'393.91
100	DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	1'989'956.05	27'392'916.48	26'449'892.76	2'932'979.77
1000	Caisse	5'449.50	31'071.00	30'399.90	6'120.60
1000.0	Caisse bourse	3'020.00	3'320.85	3'446.75	2'894.10
1000.1	Caisse Contrôle des habitants	2'429.50	27'750.15	26'953.15	3'226.50
1001	CCP	1'613'927.29	10'265'883.46	9'732'187.15	2'147'623.60
1001.0	CCP 18 871 6	50'289.44	8'322'254.66	8'261'601.98	110'942.12
1001.1	CCP 18 5660 3 Tourisme	1'563'637.85	1'943'628.80	1'470'585.17	2'036'681.48
1002	Banques	370'579.26	17'095'962.02	16'687'305.71	779'235.57
1002.1	Raiffeisen	3'774.80	4.55	58.50	3'720.85
1002.2	BCV - A5341 15 07	9'973.33	1'053'300.00	1'063'273.33	
1002.3	BCV c/c T 5524 83 59	4'934.65		4'031.10	903.55
1002.4	BCV c/c 892 21 10	2'890.33	15'998'256.03	15'566'188.83	434'957.53
1002.5	RAIF - Fonds de rénovation Aigremont	331'574.96		68.00	331'506.96
1002.6	BCV - Carte débit	5'798.59	44'401.44	42'053.35	8'146.68
1002.7	BCV - Carte de séjour	11'632.60		11'632.60	
101	CREANCES	2'134'816.03	12'734'859.83	12'890'975.36	1'978'700.50
1010	Débiteurs divers		285'142.23		285'142.23
1010.09	Réserve Débiteurs douteux sur taxes et prestations communales		-9'500.00		-9'500.00
1010.1	Débiteurs taxes et prestations communales		294'642.23		294'642.23
1012	Débiteurs impôts	2'126'892.30	12'344'712.17	12'780'590.15	1'691'014.32
1012.0	Débiteurs impôts ACI	1'503'832.88	6'536'538.58	6'508'262.50	1'532'108.96
1012.09	Réserve créances fiscales douteuses ACI	-240'000.00		75'453.00	-315'453.00
1012.1	Débiteurs impôt anticipé ACI	446'897.70	258'460.66	231'000.00	474'358.36
1012.2	Débiteurs	416'161.72	5'549'712.93	5'965'874.65	
1013	Débiteur avance d'affranchissement	599.84	8'386.40	8'986.24	
1019	Autres créances	7'323.89	96'619.03	101'398.97	2'543.95
1019.0	Débiteur impôt anticipé	7'323.89	2'543.95	7'323.89	2'543.95
1019.1	TVA à récupérer s Matériel et prestations de services - ordures		31'780.30	31'780.30	
1019.10	TVA à récupérer s Invest et FG - ordures		3'111.45	3'111.45	
1019.2	TVA à récupérer s Matériel et prestation de services - Egot Eputation		11'810.15	11'810.15	
1019.20	TVA à récupérer s Invest et FG Egot Eputation		25'777.60	25'777.60	
1019.3	TVA à récupérer s Matériel et prestations de services - Eaux		7'669.73	7'669.73	
1019.30	TVA à récupérer s Invest et FG Eaux		13'925.85	13'925.85	
104	ACTIFS DE REGULARISATION	493'572.30	9'479'437.54	9'435'489.90	537'519.94
1049	Actifs Transitoires	493'572.30	9'479'437.54	9'435'489.90	537'519.94
1049.0	Actifs Transitoires	488'592.30	537'519.94	488'592.30	537'519.94
1049.1	Compte de passage	4'980.00	8'941'917.60	8'946'897.60	
107	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	227'097.00	7'611.70		234'708.70
1070	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER	227'097.00	7'611.70		234'708.70
1070.0	Titres et placements	243'897.00	7'611.70		251'508.70
1070.09	Réserve - Dépréciation titres participations et prêts	-16'800.00			-16'800.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PF	4'257'435.00	8'550.00	17'500.00	4'248'485.00
1080	Terrains PF	242'435.00	8'550.00		250'985.00
1080.1	Terrains du patrimoine financier	242'435.00	8'550.00		250'985.00
1084	Bâtiments PF	4'015'000.00		17'500.00	3'997'500.00
1084.0	Auberge de l'Ours	1'822'500.00			1'822'500.00
1084.1	Maison du Tourisme	750'000.00			750'000.00
1084.1996.06	Collège VE - transformation appartements	141'000.00		13'000.00	128'000.00
1084.2004.06	Chauffage collectif VE	1.00			1.00
1084.2015.03	Beau-Séjour - réfection toiture	51'785.00		2'000.00	49'785.00
1084.2023.12	Assainissement chaufferie collège VE	52'931.36		2'500.00	50'431.36
1084.3	Autres bâtiments du patrimoine financier	1'196'782.64			1'196'782.64

RAPPORT DES COMPTES 2025
BILAN – DÉTAIL ACTIF

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvements		Bilan au 31.12.2025
			Débit	Crédit	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	15'661'824.23	1'930'461.28	1'555'327.35	16'036'958.16
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	14'256'493.88	1'621'951.28	1'453'927.35	14'424'517.81
1401	ROUTES / VOIES COMMUNICATION PA	4'128'967.95	209'441.00	224'600.00	4'113'808.95
1401.2003.04	Réfection chemin Retaud-Ayerne	481'176.45		26'500.00	454'676.45
1401.2006.08	Réfection ch. Nillettaz	62'790.20		9'000.00	53'790.20
1401.2006.23	Sécurité passages à niveaux	190'160.90		12'000.00	178'160.90
1401.2007.08	Mur de soutènement	350'269.95		20'000.00	330'269.95
1401.2007.14	Travaux réfection chemins communaux	901'000.00		45'000.00	856'000.00
1401.2012.03	Travaux réfection chemins 2012-2016	832'259.46		55'000.00	777'259.46
1401.2017.04	Réfection routes/canalizations 2016-2021	280'994.49		20'000.00	260'994.49
1401.2020.02	Réfection routes et réseaux SI	330'369.10		13'300.00	317'069.10
1401.2022.02	Réfection revêtement routes communales	192'213.70		6'700.00	185'513.70
1401.2023.05	Réfection routes communales 05/2023	270'166.20		9'000.00	261'166.20
1401.2023.11	Régularisation travaux indispensables	162'095.40		5'500.00	156'595.40
1401.2024.04	Réaménagement arrêt bus LHand	75'472.10		2'600.00	72'872.10
1401.2025.01	Réfection revêtement routes communales		209'441.00		209'441.00
1402	AMENAGEMENT COURS D'EAU PA	714'632.91	2'740.64	38'300.00	679'073.55
1402.2007.04	Corrections fluviales Grande Eau	450'000.00		25'000.00	425'000.00
1402.2008.07	Stabilisation berges Grande Eau	38'805.65		5'000.00	33'805.65
1402.2010.08	Stabilisation berges ligne ASD	36'547.65			36'547.65
1402.2012.06	Travaux Bay Dzoni	125'105.94		6'000.00	119'105.94
1402.2022.03	ECF Cacaïron-Aménagement du torrent	64'173.67	2'740.64	2'300.00	64'614.31
1403	AUTRES TRAVAUX DE GENIE CIVIL PA	1'810'759.84	438'426.10	110'300.00	2'138'885.94
1403.2004.05	Extension Eaux des Sources	1.00			1.00
1403.2008.08	Distribution Eau Sasset	146'275.20		8'200.00	138'075.20
1403.2010.01	Alimentation Eau – Vers-l'Eglise - Aviolats	259'022.03		16'100.00	242'922.03
1403.2011.01	Eclairage du Pillon, mise à terre	35'282.70		4'300.00	30'982.70
1403.2012.11	Eclairage public renouvellement luminaires	349'018.90	75'497.30	42'500.00	382'016.20
1403.2013.10	Travaux Rocher Jaune	66'645.60		3'000.00	63'645.60
1403.2014.15	Pont suspendu Léderrey	7'000.00		7'000.00	
1403.2018.04	Remplacement collecteur EC Loyettaz	158'014.60		6'100.00	151'914.60
1403.2018.10	Réfection paravalanches du Chaussy	232'408.86		8'600.00	223'808.86
1403.2021.13	Remplacement conduites EP Bourquin	182'074.40		6'500.00	175'574.40
1403.2022.01	Remplacement conduites EP Vuargnaz	152'179.90		5'500.00	146'679.90
1403.2022.07	Remplacement conduites EP Fromentin	70'048.50		2'500.00	67'548.50
1403.2023.07	Aménagement déchetterie et éco points	152'788.15	33'982.40		186'770.55
1403.2025.02	Remplacement de canalisations souterraines		328'946.40		328'946.40
1404	BATIMENTS PA	5'710'598.62		286'500.00	5'424'098.62
1404.1	Autres bâtiments du patrimoine administratif	590'000.00			590'000.00
1404.1991.06	Abri PC Emmenoux	1.00			1.00
1404.1994.05	Collège Diablerets - transformations	68'000.00		33'000.00	35'000.00
1404.2002.14	Collège Diablerets - salle classe suppl.	64'228.15		5'000.00	59'228.15
1404.2008.05	Réfection toits communaux	132'164.25		8'000.00	124'164.25
1404.2009.07	Création vestiaires hangar Aviolats	136'007.85		7'000.00	129'007.85
1404.2009.08	Centrale de chauffe	988'848.00		50'000.00	938'848.00
1404.2010.07	Maison de commune - Réf. rez	153'982.20		9'000.00	144'982.20
1404.2012.01	Réfection Maison Feu, Commune et Combremont	383'352.95		18'000.00	365'352.95
1404.2013.13	Réfection toiture Temple	76'000.00		4'000.00	72'000.00
1404.2014.06	Construction bâtiment scolaire Sépey	3'032'056.97		145'000.00	2'887'056.97
1404.2017.11	Collège Diablerets, Wifi et câblage	16'398.40		4'000.00	12'398.40
1404.2018.03	Rachat déchetterie	69'558.85		3'500.00	66'058.85
1405	ALPAGES PA	729'445.41			729'445.41
1405.1	Alpages communaux	729'445.41			729'445.41
1406	BIENS MEUBLES PA	356'957.85	53'477.10	68'600.00	341'834.95
1406.2012.09	Parc véhicules renouvellement législature	54'572.55		30'000.00	24'572.55
1406.2023.06	Achat véhicule 4 roues motrices MultiLift	198'685.00		22'100.00	176'585.00
1406.2024.08	Chargeuse Liebherr et équipements	103'700.30	53'477.10	16'500.00	140'677.40

RAPPORT DES COMPTES 2025
BILAN – DÉTAIL ACTIF

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvements		Bilan au 31.12.2025
			Débit	Crédit	
1407	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	805'131.30	917'866.44	725'627.35	997'370.39
1407.2023.02	Remplacement conduites eau potable 2023-2026	355'240.75	81'695.80	95'316.35	341'620.20
1407.2023.10	Réfection route des Voëttes	431'425.70	728'701.70	630'311.00	529'816.40
1407.2023.14	Mise en conformité alpages communaux	18'464.85	99'927.65		118'392.50
1407.2025.07	Aménagement Place du Village		7'541.29		7'541.29
142	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	589'727.15	119'819.55	59'100.00	650'446.70
1427	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	381'513.65	119'819.55		501'333.20
1427.2022.12	Crédit complémentaire PACom - PAIsenau	381'513.65	119'819.55		501'333.20
1429	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PA	208'213.50		59'100.00	149'113.50
1429.2015.01	PPA aux Isles	27'044.75		6'500.00	20'544.75
1429.2015.04	Extension du Léderrey	36'491.80		7'000.00	29'491.80
1429.2015.08	Etude révision PGA	101'480.45		40'000.00	61'480.45
1429.2016.02	Etude révision PPA du Meilleret	43'196.50		5'600.00	37'596.50
145	PARTICIPATIONS ET CAPITAL SOCIAL PA	628'896.15		35'000.00	593'896.15
1452	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	628'896.15		35'000.00	593'896.15
1452.0	SAF Chersaulaz	628'896.15		35'000.00	593'896.15
146	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	186'707.05	188'690.45	7'300.00	368'097.50
1465	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ENTREPRISES PRIVEES	186'707.05	188'690.45	7'300.00	368'097.50
1465.09	Dépréciation prêt et capitaux de dotation	-265'353.80			-265'353.80
1465.1	Participation Parc des Sports étude rénovation p 05 2015	85'352.80			85'352.80
1465.2	Participation Parc des Sports prêt subordonné p 08 2002	180'000.00			180'000.00
1465.3	Fondation Défense des intérêts d'Isenau p 12 2014	1.00			1.00
1465.4	Participation ciberie Abbaye Cordon Vert	72'999.40		7'300.00	65'699.40
1465.5	Crédit d'étude projet rénovation PDS	113'707.65	188'690.45		302'398.10

RAPPORT DES COMPTES 2025
BILAN - DÉTAIL PASSIF

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvements		Bilan au 31.12.2025
			Débit	Crédit	
2	PASSIF	-24'764'700.61	20'990'603.98	22'195'255.44	-25'969'352.07
20	ENGAGEMENTS COURANTS	-17'333'398.03	20'147'367.98	20'600'012.65	-17'786'042.70
200	CREANCIERS	-1'205'849.84	11'634'393.80	12'561'211.26	-2'132'667.30
2000	Créanciers	-1'148'376.64	11'370'129.73	12'344'926.29	-2'123'173.20
2000.1	c/c Commission scolaire	-9'476.70			-9'476.70
2000.2	c/c Taxe cantonale	-17.40			-17.40
2002	IMPOTS	-47'979.10	264'264.07	216'284.97	
2002.0	TVA décompte	-47'979.10	167'895.38	119'916.28	
2002.1	TVA due - Ordures		42'986.90	42'986.90	
2002.2	TVA due - Egouts Epuration		36'128.64	36'128.64	
2002.3	TVA due - Eaux taux réduit		17'039.60	17'039.60	
2002.4	TVA due - Eaux taux normal		213.55	213.55	
204	PASSIFS DE REGULARISATION	-696'048.19	3'777'474.18	3'538'801.39	-457'375.40
2040	Charges de personnel	-35'044.80	3'171'211.95	3'164'542.25	-28'375.10
2040.0	Salaires à payer	-35'044.80	2'024'788.14	2'018'118.44	-28'375.10
2040.1	Provision 13ème salaire		265'431.36	265'431.36	
2040.2	Créanciers AVS		328'584.40	328'584.40	
2040.3	Créancier LPP		481'554.05	481'554.05	
2040.4	Créancier LAA		47'738.85	47'738.85	
2040.5	Créancier Assurances Perte de Gain- maladie		23'115.15	23'115.15	
2049	Passifs transitoires	-661'003.39	606'262.23	374'259.14	-429'000.30
2049.0	Passifs transitoires	-558'938.39	604'092.23	368'032.19	-322'878.35
2049.1	PT Finances de garantie pour permis de construire	-61'968.00		4'066.95	-66'034.95
2049.2	PT Garantie de loyer	-12'400.00	1'500.00	2'000.00	-12'900.00
2049.3	PT SAF remboursement indivision et joux à croître	-20'077.00			-20'077.00
2049.4	PT Caution pour Télécommande Badges et Clés	-7'120.00	170.00	160.00	-7'110.00
2049.5	PT - Cautions locations domaines et bâtiments	-500.00	500.00		
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS A MOYEN ET LONG TERME	-15'431'500.00	4'735'500.00	4'500'000.00	-15'196'000.00
2064	PRÊTS - RECONNAISSANCES DE DETTES	-15'431'500.00	4'735'500.00	4'500'000.00	-15'196'000.00
2064.13	BCV - ATF 5356 30 75 - 01 15 01 25 - Collège d Aigremont	-612'000.00	612'000.00		
2064.14	BCV - ATF 5365 59 60 - 06 15 05 25 - Collège d Aigremont	-1'053'300.00	1'053'300.00		
2064.16	Prêt CPEV - 06.2027	-1'900'000.00			-1'900'000.00
2064.17	Prêt CIP - 06.2027	-900'000.00			-900'000.00
2064.2	BCV - ATF 5014 04 83 - CHF 1'000'000.00	-1'000'000.00	1'000'000.00		
2064.20	SUVA - ATF CHF 1'000'000.00 19.12.2019 - 19.12.2025	-1'000'000.00	1'000'000.00		
2064.21	Prêt Swissquote - 07.2027	-3'000'000.00			-3'000'000.00
2064.22	Prêt BCGe - 08.2029	-2'100'000.00			-2'100'000.00
2064.23	Prêt CPPFP - 01.2025			600'000.00	-600'000.00
2064.24	Prêt Postfinance - 02.2029			1'000'000.00	-1'000'000.00
2064.25	Prêt Postfinance - 06.2028			1'000'000.00	-1'000'000.00
2064.26	Prêt Postfinance - 12.2029			1'000'000.00	-1'000'000.00
2064.5	Prêt BCV - 03.2028	-1'966'200.00	170'200.00		-1'796'000.00
2064.8	Prêt Postfinance - 08.2027	-900'000.00	900'000.00	900'000.00	-900'000.00
2064.9	Prêt Postfinance - 02.2028	-1'000'000.00			-1'000'000.00
29	CAPITAL PROPRE	-7'431'302.58	843'236.00	1'595'242.79	-8'183'309.37
290	FINANCEMENTS SPECIAUX	-1'675'211.47	38'800.00	342'639.13	-1'979'050.60
2900	Financements spéciaux	-1'675'211.47	38'800.00	342'639.13	-1'979'050.60
2900.0	Réserve - Ordures et décharge	-51'458.74		8'978.13	-60'436.87
2900.1	Réserve - Service égout épuration	-1'162'016.47		81'484.26	-1'243'500.73
2900.2	Réserve - Service des Eaux	-461'736.26	38'800.00	252'176.74	-675'113.00
291	FONDS, LEGS ET FONDATIONS	-3'891'864.38	804'436.00	551'244.56	-3'638'672.94
2910	FONDS	-3'819'864.78	799'436.00	551'244.56	-3'571'773.34
2910.0	Réserve - Energétique durable	-304'463.16	69'067.05	26'567.05	-261'963.16
2910.1	Réserve - Abri PC	-718'551.45	718'551.45		
2910.10	Réserve - Fonds de rénovation Aigremont	-350'093.58		40'107.62	-390'201.20
2910.13	Réserve - Anniversaires 750ème	-100'000.00		50'000.00	-150'000.00

RAPPORT DES COMPTES 2025
BILAN – DÉTAIL PASSIF

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvements		Bilan au 31.12.2025
			Débit	Crédit	
2910.2	Réserve - Equipement	-187'962.10			-187'962.10
2910.4	Réserve - Cimetière	-500.00			-500.00
2910.5	Réserve - BDC belletrien	-5'000.00			-5'000.00
2910.7	Réserve - Tourisme (Bienvenue, Fidélité)	-199'168.11		21'823.80	-220'991.91
2910.8	Réserve Equipements touristiques	-1'932'039.65		402'902.34	-2'334'941.99
2910.9	c/c Commission nature	-22'186.73	11'817.50	9'843.75	-20'212.98
2911	Legs et fondations	-71'899.60	5'000.00		-66'899.60
2911.0	Leg M. Verrey	-10'000.00			-10'000.00
2911.1	Réserve Fonds de secours	-4'781.90			-4'781.90
2911.2	Réserve Achat chien aveugle	-5'247.70			-5'247.70
2911.3	Réserve Dons intempéries	-21'870.00	5'000.00		-16'870.00
2911.4	Leg Fondation Avenir Chapelle	-30'000.00			-30'000.00
293	PREFINANCEMENTS	-250'000.00		500'000.00	-750'000.00
2930.1	Préfinancement Rénovation Maison des Congrès	-250'000.00		250'000.00	-500'000.00
2930.2	Préfinancement Parc des Sports			250'000.00	-250'000.00
299	CAPITAL	-1'614'226.73		201'359.10	-1'815'585.83
2990	CAPITAL			201'359.10	-201'359.10
2990.0	Bénéfice de l' exercice			201'359.10	-201'359.10
2999	Capital	-1'614'226.73			-1'614'226.73
2999.0	Bénéfice reporté	-1'614'226.73			-1'614'226.73
1	ACTIF	24'764'700.61	51'553'836.83	50'349'185.37	25'969'352.07
2	PASSIF	-24'764'700.61	20'990'603.98	22'195'255.44	-25'969'352.07

RESULTAT ECHELONNE 2025

	<i>Comptes 2025</i>	<i>Budget 2025</i>
Charges d'exploitation		
30 Charges de personnel	2'719'419.35	2'737'155.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'102'643.74	3'121'634.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	805'900.00	785'300.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	887'974.94	648'827.00
36 Charges de transferts	6'828'818.48	5'988'719.70
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	-7'400'306.13	-6'967'500.00
41 Patentes et concessions	-20'042.15	-17'500.00
42 Taxes	-3'717'597.85	-3'535'000.00
43 Revenus divers	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-837'327.25	-67'300.00
46 Revenus de transferts	-2'038'583.12	-1'702'219.00
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	330'900.01	992'116.70
34 Charges financières	294'663.61	260'154.00
44 Revenus financiers	1'326'922.72-	1'277'830.00-
Résultat provenant des financements [RFI]	-1'032'259.11	-1'017'676.00
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	-701'359.10	-25'559.30
38 Charges extraordinaires	500'000.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00
Résultat extraordinaire [REO]	0.00	0.00
Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]	-201'359.10	-25'559.30

INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1'067'117.10	646'811.00	195'000.00	
61	Circulation routière	1'067'117.10	646'811.00	195'000.00	
615	Routes communales	1'067'117.10	646'811.00	195'000.00	
6150	Routes communales	1'067'117.10	646'811.00	195'000.00	
61502	RESEAU ROUTIER	991'619.80	646'811.00	195'000.00	
61502.5010	Réfection route des Voëttes 10-2023	728'701.70		195'000.00	
61502.5010.1	Réfection routes communales 01-2025	209'441.00			
61502.5060	Chargeuse Liebherr et équipements 08-2024	53'477.10			
61502.6060	Chargeuse Liebherr et équipements 08-2024		16'500.00		
61502.6310	Réfection route des Voëttes 10-2023-Subvention cantonale		630'311.00		
61503	ECLAIRAGE PUBLIC	75'497.30			
61503.5030	Eclairage public renouvellement luminaires 11-2012	75'497.30			
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	574'726.08	95'316.35	300'000.00	
71	Approvisionnement en eau	81'695.80	95'316.35	150'000.00	
710	Approvisionnement en eau	81'695.80	95'316.35	150'000.00	
7100	Approvisionnement en eau	81'695.80	95'316.35	150'000.00	
71000	SERVICE DES EAUX	81'695.80	95'316.35	150'000.00	
71000.5030	Remplacement conduites eau potable 2023 à 2026 02-2023	81'695.80		150'000.00	
71000.6340	Remplacement conduites eau potable 2023 à 2026-Subv.ECA		95'316.35		
72	Traitement des eaux usées	328'946.40			
720	Traitement des eaux usées	328'946.40			
7200	Traitement des eaux usées	328'946.40			
72000	EPURATION	328'946.40			
72000.5030	Remplacement de canalisations souterraines 02-2025	328'946.40			
73	Gestion des déchets	33'982.40			
730	Gestion des déchets	33'982.40			
7300	Gestion des déchets urbains	33'982.40			
73000	ELIMINATION DES DECHETS	33'982.40			
73000.5030	Aménagement déchetterie et éco points 07-2023	33'982.40			
74	Aménagements	2'740.64			
741	Correction de cours d'eau	2'740.64			
7410	Correction de cours d'eau	2'740.64			
74100	COURS D'EAU	2'740.64			
74100.5020	ECF Cacaïron	2'740.64			
79	Aménagement du territoire	127'360.84		150'000.00	
790	Aménagement du territoire	127'360.84		150'000.00	
7900	Aménagement du territoire	127'360.84		150'000.00	
79000	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7'541.29			
79000.5030	Aménagement Place du Village 07-2025	7'541.29			
79001	SERVICE TECHNIQUE	119'819.55		150'000.00	
79001.5290	Crédit complémentaire PACom-Isenau 12-2022	119'819.55		150'000.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	288'618.10		312'570.00	
81	Agriculture	99'927.65		150'000.00	
818	Economie alpestre	99'927.65		150'000.00	
8180	Economie alpestre	99'927.65		150'000.00	
81800	PATURAGES ET CHALETS	99'927.65		150'000.00	
81800.5050	Mise en conformité alpages communaux 14-2023	99'927.65		150'000.00	
84	Tourisme	188'690.45		162'570.00	
840	Tourisme	188'690.45		162'570.00	
8400	Tourisme	188'690.45		162'570.00	
84000	TOURISME	188'690.45		162'570.00	
84000.5650	Crédit d'étude projet rénovation PDS 02-2024	188'690.45		162'570.00	
		1'930'461.28	742'127.35	807'570.00	0.00
	Investissements net 2025	1'188'333.93		807'570.00	



Municipalité
d'Ormont-Dessus

Comptes 2025

Annexes MCH2

PRINCIPES REGISSANT L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Bases légales appliquées

NB : la loi et le règlement seront bientôt mis à jour pour refléter le contenu du présent Manuel.

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Régularisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la commune et lesdites associations de communes, organisations et sociétés.

Structure des comptes

Les comptes de la commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

Compte de résultats

A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

Bilan

La structure du bilan repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF :

Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des engagements hors bilan, le tableau des immobilisations, ainsi que le tableau des indicateurs financiers.

Patrimoine administratif

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.- par objet sont portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1)] Les immobilisations transférées du patrimoine financier au patrimoine administratif au 01.01.2025 (Bâtiments PA et Alpages PA) ne sont pas amorties.

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, dès l'aboutissement des études financés par le crédit, sur 10 ans

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Les prestations propres en lien avec les investissements du patrimoine administratif ne sont pas activées.

Patrimoine financier

Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté.

Les actifs du patrimoine financier peuvent faire l'objet d'un amortissement planifié via le compte 344 selon les mêmes méthodes et durées que les actifs du patrimoine administratif. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés. Les deux doivent reposer sur une base légale. Une base légale (règlement) doit être définie concernant les fonds suivants : 2910.0 Réserve énergétique durable, 2910.2 Equipement, . Les financements spéciaux sont équilibrés par le biais de prélèvements (4510) et attributions (3510) inscrits dans le compte de résultats. Ils ne font donc pas l'objet d'écritures de clôture séparées comme préconisé par le plan comptable MCH2 de la CDF.

De leur côté, les legs et les fondations sans personnalité juridique correspondent à des capitaux cédés à la commune par des tiers avec obligation de les affecter aux buts voulus par ces mêmes tiers.

Préfinancements et amortissements supplémentaires

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil communal, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

Réserve de politique budgétaire

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat annuel est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.

ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

Compte	Solde au 01.01.2025	Augmentation par le compte		Diminution par le compte		Solde au 31.12.2025
2900.0 Financement spécial déchets	51'459	3510 Attributions aux financements spéciaux	8'978	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux		60'437
2900.1 Financement spécial épuration	1'162'016	3510 Attributions aux financements spéciaux	81'484	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux		1'243'501
2900.2 Financement spécial eau	461'736	3510 Attributions aux financements spéciaux	252'177	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	38'800	675'113
2910 Fonds	4'069'965	3511 Attributions aux fonds	1'051'245	4511 Prélèvements sur les fonds	799'436	4'321'774
2911 Legs et fondations sans personnalité juridique	71'900	3512 Attributions aux legs et fondations sans personnalité juridique		4512 Prélèvements provenant de legs et fondations sans personnalité juridique	5'000	66'900
2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés		3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires		4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés		
2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés		3511 Attributions aux fonds		4511 Prélèvements sur les fonds		
2940 Réserve de politique budgétaire		3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire		4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire		
2980 Autres capitaux propres		3898 Attributions aux autres capitaux propres		4898 Prélèvements sur les autres capitaux propres		
2990 Résultat annuel de l'exercice N-1	237'045	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)		2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)		237'045
2999 Résultats cumulés des années précédentes	1'377'182	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de revenus)		2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de charges)		1'377'182
2990 Résultat annuel de l'exercice N		9000 Excédent de revenus	201'359	9001 Excédent de charges		201'359
29 Capital propre	7'431'303		1'595'243		843'236	8'183'310
Variation nette du capital propre			752'007			

TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES

Nom de l'association de communes	Quotes-parts communales de la dette nette (%)	Quote-part de la dette nette (CHF)	Contribution de l'année N (CHF)
AISOL	22.58	19'677	771'151
ARASAPE	1.92	-46'291	206'194
ORPC	2.9		22'730

TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS

<i>Nom et forme juridique de l'organisation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Nombre de titres au 31.12.2025</i>	<i>Valeur nominale du titre</i>	<i>Valeur au bilan au 01.01.2025</i>	<i>Valeur au bilan au 31.12.2025</i>	<i>Valeur de marché au 31.12.2025</i>	<i>Flux financiers importants</i>	<i>Commentaires</i>
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)								
Centre de ramassage et d'identification des déchets (CRIDEC)		2	1000	0.00	0.00	0		
LOGACOP- parts sociales sté coopérative		21	100	0.00	0.00	0		
Coop vaudoise de cautionnement hypothécaire		1	80	0.00	0.00	0		
Coop vaudoise de promotion du cautionnement		1	20	0.00	0.00	0		
Schweizer Zucker AG		28	10	644.00	529.20	529.2		
La Forestière		1	250	0.00	0.00	0		
Groupe CGN SA		12	25	24.00	36.00	36		
Transports publics du Chablais SA		11429	10	11'429.00	17'143.50	17143.5		
Golf des Alpes vaudoises SA		10	100	0.00	0.00	0		
BVA Holfing SA		1	100	0.00	0.00	0		
Club Alpin section Chaussy		35	100	0.00	0.00	0		
Radio Chablais SA		1	100	0.00	0.00	0		
Parc des Sports des Diablerets SA		2433	250	0.00	0.00	0		
Romande Energie Holding SA		5000	1	215'000.00	217'000.00	217000		
Télé Villars-Gryon-Diablerets SA		800	50					
TOTAL Actions et parts sociales PF				227'097	234'709	234'709		

TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Nom de l'entité bénéficiaire</i>	<i>Type de rapport juridique</i>	<i>Date de décision</i>	<i>Montant de l'engagement au 01.01.2025</i>	<i>Montant de l'engagement au 31.12.2025</i>	<i>Appréciation du risque en %</i>	<i>Commentaires</i>
Engagements de leasing						
MultiLease	Contrat	21.10.2022	18'769	9'223	0%	
Engagements hors bilan - Cautionnements						
CAS Section Chaussy -Prêt LIM CHF 27'200	Convention		15'440	11'580	0%	
TVGD SA - Prêt LPR Vioz Jorasse CHF 3'105'303	Convention		2'685'088	2'545'016	0%	
TVGD SA - Prêt LPR Lac Noir CHF 1'490'085	Convention		1'490'085	1'490'085	0%	
TOTAL			4'209'382	4'055'904		

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Bilan	Résultat	Libellé	Préavis N°	Crédits accordés	Coût de la construction au 01.01.2025	Amortissement cumulé au 01.01.2025	Subvention cumulée au 01.01.2025	Solde Comptable au 01.01.2025	Variation	Subvention	Autre	Investissement Dépenses 2025	Amortissement 2025 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2025	
1401.2003.04	61502 3300	Réfection chemin Retaud-Ayerne	04/2003	800'000.00	1'999'826.45	318'000.00	1'200'650.00	481'176.45	-26'500.00			0.00	26'500.00	454'676.45	
1401.2006.08	61502 3300 1	Réfection chemin Nilletaz	08/2006	472'000.00	323'188.30	178'064.75	82'333.35	62'790.20	-9'000.00			0.00	9'000.00	53'790.20	
1401.2006.23	61502 3300 2	Sécurité Passages à niveaux	23/2006	318'200.00	334'160.90	144'000.00	0.00	190'160.90	-12'000.00			0.00	12'000.00	178'160.90	
1401.2007.08	61502 3300 3	Mur de soutènement	08/2007	402'424.00	610'269.95	260'000.00	0.00	350'269.95	-20'000.00			0.00	20'000.00	330'269.95	
1401.2007.14	61502 3300 4	Travaux réfection chemins com. 2007-2012	14/2007	2'000'000.00	1'772'865.50	496'747.20	375'118.30	901'000.00	-45'000.00			0.00	45'000.00	856'000.00	
1401.2012.03	61502 3300 5	Travaux réfection chemins com. Législature 2012-2016	03/2012	2'000'000.00	1'333'931.91	501'672.45	0.00	832'259.46	-55'000.00			0.00	55'000.00	777'259.46	
1401.2017.04	61502 3300 7	Réfection des routes et/ou canalisations communales 2016-2021	04/2017	400'000.00	420'994.49	140'000.00	0.00	280'994.49	-20'000.00			0.00	20'000.00	260'994.49	
1401.2020.02	61502 3300 8	Réfection routes et réseaux des SI	02/2020	400'000.00	396'969.10	66'600.00	0.00	330'369.10	-13'300.00			0.00	13'300.00	317'069.10	
1401.2022.02	61502 3300 9	Réfection revêtements routes communales	02/2022	200'000.00	198'913.70	6'700.00	0.00	192'213.70	-6'700.00			0.00	6'700.00	185'513.70	
1401.2023.05	61502 3300 10	Réfection routes communales P 05/2023	05/2023	280'000.00	279'166.20	9'000.00	0.00	270'166.20	-9'000.00			0.00	9'000.00	261'166.20	
1401.2023.11	61502 3300 12	Régularisation travaux indispensables	11/2023	160'000.00	162'095.40	0.00	0.00	162'095.40	-5'500.00			0.00	5'500.00	156'595.40	
1401.2024.04	61502 3300 13	Réaménagement arrêt bus LHand	04/2024	125'000.00	75'472.10	0.00	0.00	75'472.10	-2'600.00			0.00	2'600.00	72'872.10	
1401.2025.01	61502 3300 14	Réfection revêtement routes communales	01/2025	210'000.00				0.00	209'441.00			209'441.00		209'441.00	
ROUTES / VOIES COMMUNICATION PA					7'907'854.00	2'120'784.40	1'658'101.65	4'128'967.95	-15'159.00	0.00	0.00	209'441.00	224'600.00	0.00	4'113'808.95
1402.2007.04	74100 3300	Corrections fluviales Grande Eau	05/2005	856'000.00	672'713.15	222'713.15	0.00	450'000.00	-25'000.00			0.00	25'000.00	425'000.00	
1402.2008.07	74100 3300 1	Stabilisation berges Grande-Eau	07/2008	150'000.00	159'290.55	32'500.00	87'984.90	38'805.65	-2'500.00			0.00	2'500.00	36'305.65	
1402.2010.08	74100 3300 2	Stabilisation berges-ligne ASD	08/2010	160'000.00	307'738.25	25'000.00	246'190.60	36'547.65	-2'500.00			0.00	2'500.00	34'047.65	
1402.2012.06	74100 3300 3	Travaux Bay Dzoni	06/2012 10/2014	83'025.00	465'780.79	42'000.00	298'674.85	125'105.94	-6'000.00			0.00	6'000.00	119'105.94	
1402.2022.03	74100 3300 4	ECF Cacaïron-Aménagement du torrent	03/2022	280'000.00	659'710.05	2'300.00	593'236.38	64'173.67	440.64			2'740.64	2'300.00	64'614.31	
AMENAGEMENT COURS D'EAU PA					2'265'232.79	324'513.15	1'226'086.73	714'632.91	-35'559.36	0.00	0.00	2'740.64	38'300.00	0.00	679'073.55
1403.2008.08	71000 3300	Distribution Eau Sasset	08/2008	353'000.00	253'166.00	74'465.45	32'424.35	146'276.20	-8'200.00			0.00	8'200.00	138'076.20	
1403.2010.01	71000 3300 1	Alimentation Eau Vers-l'Eglise-Aviolats	01/2010	422'400.00	411'778.98	64'393.95	88'363.00	259'022.03	-16'100.00			0.00	16'100.00	242'922.03	
1403.2011.01	61503 3300	Eclairage du Pillon, mise en terre	01/2011	129'000.00	86'882.70	51'600.00	0.00	35'282.70	-4'300.00			0.00	4'300.00	30'982.70	
1403.2012.11	61503 3300 1	Eclairage public renouvellement luminaires	11/2012	455'000.00	349'018.90	0.00	0.00	349'018.90	32'997.30			75'497.30	42'500.00	382'016.20	
1403.2013.10	34200 3300	Travaux Rocher Jaune	10/2013	110'000.00	106'645.60	30'000.00	10'000.00	66'645.60	-3'000.00			0.00	3'000.00	63'645.60	
1403.2014.15	34200 3300 1	Pont suspendu Léderrey	15/2014	72'954.00	75'276.00	58'276.00	10'000.00	7'000.00	-7'000.00			0.00	7'000.00	0.00	
1403.2018.04	72001 3300	Remplacement collecteurs eaux claires Loyettaz-Bay Dzoni	04/2018	200'000.00	259'387.65	24'400.00	76'973.05	158'014.60	-6'100.00			0.00	6'100.00	151'914.60	
1403.2018.10	74200 3300	Réfection paravalanches du Chaussy	10/2018	450'000.00	1'493'906.56	25'800.00	1'235'697.70	232'408.86	-8'600.00			0.00	8'600.00	223'808.86	
1403.2021.13	71000 3300 2	Remplacement conduites EP Bourquin	13/2021	180'000.00	195'074.40	13'000.00	0.00	182'074.40	-6'500.00			0.00	6'500.00	175'574.40	
1403.2022.01	71000 3300 3	Remplacement conduites EP Vuargnaz	01/2022	150'000.00	202'414.70	5'500.00	44'734.80	152'179.90	-5'500.00			0.00	5'500.00	146'679.90	
1403.2022.07	71000 3300 4	Remplacement conduites EP Fromentin	07/2022	100'000.00	72'548.50	2'500.00	0.00	70'048.50	-2'500.00			0.00	2'500.00	67'548.50	
1403.2023.07	73000 3300 3	Aménagement déchetterie et éco points	07/2023	200'000.00	162'052.25	0.00	9'264.10	152'788.15	33'982.40			33'982.40	0.00	186'770.55	
1403.2025.02	72000 3300 2	Remplacement canalisations Au Creux	02/2025	337'000.00	0.00			0.00	328'946.40			328'946.40	0.00	328'946.40	
AUTRES TRAVAUX DE GENIE CIVIL PA					3'668'152.24	349'935.40	1'507'457.00	1'810'759.84	328'126.10	0.00	0.00	438'426.10	110'300.00	0.00	2'138'885.94

RAPPORT DES COMPTES 2025
ANNEXES MCH2

Bilan	Résultat	Libellé	Préavis N°	Crédits accordés	Coût de la construction au 01.01.2025	Amortissement cumulé au 01.01.2025	Subvention cumulée au 01.01.2025	Solde Comptable au 01.01.2025	Variation	Subvention	Investissement Autre Dépenses 2025	Amortissement 2025 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2025		
1404.1		Autres bâtiments du patrimoine administratif			590'001.00	0.00	0.00	590'001.00	0.00		0.00	0.00	590'001.00		
1404.1994.05	21700 3300 2	Collège Diablerets - transformation	05/1994 07/1995		1'500'156.65	1'152'814.65	279'342.00	68'000.00	-33'000.00		0.00	33'000.00	35'000.00		
1404.2002.14	21700 3300	Création salle classe suppl. collège Diablerets	14/2002	245'000.00	209'666.60	112'132.45	33'306.00	64'228.15	-5'000.00		0.00	5'000.00	59'228.15		
1404.2008.05	02900 3300	Réfection toits communaux	05/2009	294'000.00	274'296.25	104'000.00	38'132.00	132'164.25	-8'000.00		0.00	8'000.00	124'164.25		
1404.2009.07	02901 3300	Création vestiaire Hangar Aviolats	07/2009	214'000.00	206'007.85	70'000.00	0.00	136'007.85	-7'000.00		0.00	7'000.00	129'007.85		
1404.2009.08	87900 3300	Centrale de chauffe	08/2009	1'535'000.00	1'717'844.85	550'000.00	178'996.85	988'848.00	-50'000.00		0.00	50'000.00	938'848.00		
1404.2010.07	02900 3300 1	Maison de Commune, réf. Rez	07/2010	260'500.00	270'462.20	108'000.00	8'480.00	153'982.20	-9'000.00		0.00	9'000.00	144'982.20		
1404.2012.01	02903 3300	Réfection Maison du Feu, Commune et Combremont	01/2012 02/2013	672'650.00	600'412.95	180'000.00	37'060.00	383'352.95	-18'000.00		0.00	18'000.00	365'352.95		
1404.2013.13	35000 3300 1	Réfection toiture Temple Vers-l'Eglise	13/2013	147'000.00	158'354.85	34'280.85	48'074.00	76'000.00	-4'000.00		0.00	4'000.00	72'000.00		
1404.2014.06	21701 3300	Construction bâtiment scolaire Sépey	06/2014	5'015'000.00	4'337'056.97	1'305'000.00	0.00	3'032'056.97	-145'000.00		0.00	145'000.00	2'887'056.97		
1404.2017.11	21700 3300 1	Collège Diablerets, WIFI et câblage informatique	11/2017	40'000.00	40'398.40	24'000.00	0.00	16'398.40	-4'000.00		0.00	4'000.00	12'398.40		
1404.2018.03	73000 3300	Rachat de la déchetterie	03/2018 07/2018	93'000.00	90'558.85	21'000.00	0.00	69'558.85	-3'500.00		0.00	3'500.00	66'058.85		
		BATIMENTS PA			9'995'217.42	3'661'227.95	623'390.85	5'710'598.62	-286'500.00	0.00	0.00	0.00	286'500.00	0.00	5'424'098.62
1405.1		Alpages communaux			729'445.41	0.00	0.00	729'445.41	0.00	0.00	0.00	0.00	729'445.41		
		ALPAGES PA			729'445.41	0.00	0.00	729'445.41	0.00	0.00	0.00	0.00	729'445.41		
1406.2012.09	61505 3300 1	Parc véhicules renouvellement législature	09/2012	600'000.00	384'572.55	330'000.00	0.00	54'572.55	-30'000.00		0.00	30'000.00	24'572.55		
1406.2023.06	61505 3300 3	Achat véhicule 4 roues motrices MultiLift	06/2023	221'000.00	220'785.00	22'100.00	0.00	198'685.00	-22'100.00		0.00	22'100.00	176'585.00		
1406.2024.08	61505 3300 3	Chargeuse Liebherr et équipements	08/2024	146'000.00	103'700.30	0.00	0.00	103'700.30	36'977.10	16'500.00	53'477.10	0.00	140'677.40		
		BIENS MEUBLES PA			709'057.85	352'100.00	0.00	356'957.85	-15'122.90	16'500.00	0.00	53'477.10	52'100.00	0.00	341'834.95
1407.2023.02	71000 3300 5	Remplacement conduite eau potable 2023-2026	02/2023	600'000.00	403'020.55	0.00	47'779.80	355'240.75	-13'620.55	95'316.35	81'695.80	0.00	341'620.20		
1407.2023.10	61502 3300 11	Réfection route des Voëttes	10/2023	1'300'000.00	431'425.70	0.00	0.00	431'425.70	98'390.70	630'311.00	728'701.70	0.00	529'816.40		
1407.2023.14	81800 3300	Mise en conformité alpages communaux	14/2023	500'000.00	18'464.85	0.00	0.00	18'464.85	99'927.65		99'927.65	0.00	118'392.50		
1407.2025.07		Aménagement place du Village	07/2025	259'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'541.29		7'541.29		7'541.29		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			852'911.10	0.00	47'779.80	805'131.30	192'239.09	725'627.35	0.00	917'866.44	0.00	0.00	997'370.39
1427.2022.12		Crédit PACom-PALsenau	12/2022	508'000.00	381'513.65	0.00	0.00	381'513.65	119'819.55	0.00	0.00	119'819.55	501'333.20		
		IMMOBILISATION INCORPORELLES EN COURS			381'513.65	0.00	0.00	381'513.65	119'819.55	0.00	0.00	119'819.55	0.00	0.00	501'333.20
1429.2015.01	79001 3320 3	PPA aux Isles	02/2015	65'000.00	66'044.75	39'000.00	0.00	27'044.75	-6'500.00		0.00	6'500.00	20'544.75		
1429.2015.04	79001 3320 4	Extension du Léderrey	05/2015	73'000.00	92'491.80	56'000.00	0.00	36'491.80	-7'000.00		0.00	7'000.00	29'491.80		
1429.2015.08	79001 3320 2	Etude révision PGA	08/2015 et 08/2017	360'127.00	358'680.45	240'000.00	17'200.00	101'480.45	-40'000.00		0.00	40'000.00	61'480.45		
1429.2016.02	84000 3320	Etude de révision PPA du Meilleret (JOJ2020)	02/2016	56'000.00	82'396.50	39'200.00	0.00	43'196.50	-5'600.00		0.00	5'600.00	37'596.50		
		AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PA			599'613.50	374'200.00	17'200.00	208'213.50	-59'100.00	0.00	0.00	0.00	59'100.00	0.00	149'113.50

RAPPORT DES COMPTES 2025
ANNEXES MCH2

Bilan	Résultat		Libellé	Préavis N°	Crédits accordés	Coût de la construction au 01.01.2025	Amortissement cumulé au 01.01.2025	Subvention cumulée au 01.01.2025	Solde Comptable au 01.01.2025	Variation	Subvention	Autre Investissement Dépenses 2025	Amortissement 2025 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2025	
1452.0	61502	3321	SAF Chersaulaz	04/1991 10/2008	1'655'000.00	2'836'896.15	678'000.00	1'530'000.00	628'896.15	-35'000.00		0.00	35'000.00	593'896.15	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS PA						2'836'896.15	678'000.00	1'530'000.00	628'896.15	-35'000.00	0.00	0.00	35'000.00	0.00	593'896.15
1465.0	84000	3660	0	Parc des Sports, prêt subordonné étude	05/2015	140'000.00	85'353.80	0.00	85'353.80	0.00		0.00		85'353.80	
1465.1	84000	3660	1	Parc des Sports, prêt subordonné étude	08/2002	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00	0.00		0.00		180'000.00	
1465.09				Dépréciation prêts et capitaux de dotation		-265'353.80			-265'353.80					-265'353.80	
1465.4	16100	3660		Participation ciblerie Abbaye Cordon Vert	09/2023	90'000.00	72'999.40	0.00	72'999.40	-7'300.00		0.00	7'300.00	65'699.40	
1465.5	84000	3660	2	Crédit d'étude projet rénovation PDS	02/2024 14/2025	355'000.00	113'707.65	0.00	113'707.65	188'690.45		188'690.45		302'398.10	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PA						186'707.05	0.00	0.00	186'707.05	181'390.45	0.00	0.00	7'300.00	0.00	368'097.50
TOTAL PA						30'132'601.16	7'860'760.90	6'610'016.03	15'661'824.23	375'133.93	742'127.35	1'930'461.28	813'200.00	16'036'958.16	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE FINANCIER) AU 31.12.2025

Immobilisations	N° parcelle	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en N (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements et réévaluations cumulées au 01.01.N (-)	Amortissements planifiés (si applicable) et réévaluations (moins-values) en N (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF												
1080 Terrains PF												
1080.1	5411 / 2920		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 2956		1'600.00			1'600.00			1'600.00		1'600.00	
1080.1	5411 / 2996		2'400.00			2'400.00			2'400.00		2'400.00	
1080.1	5411 / 3015		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3055		4'000.00			4'000.00			4'000.00		4'000.00	
1080.1	5411 / 3056		3'200.00			3'200.00			3'200.00		3'200.00	
1080.1	5411 / 3078		2'400.00			2'400.00			2'400.00		2'400.00	
1080.1	5411 / 3080		4'100.00			4'100.00			4'100.00		4'100.00	
1080.1	5411 / 3083		2'200.00			2'200.00			2'200.00		2'200.00	
1080.1	5411 / 3173		1'100.00			1'100.00			1'100.00		1'100.00	
1080.1	5411 / 3298		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3318		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6757		400.00			400.00			400.00		400.00	
1080.1	5411 / 6763		400.00			400.00			400.00		400.00	
1080.1	5411 / 7129		2'000.00			2'000.00			2'000.00		2'000.00	
1080.1	5411 / 6880		100.00			100.00			100.00		100.00	
1080.1	5411 / 6894		500.00			500.00			500.00		500.00	
1080.1	5411 / 6908		400.00			400.00			400.00		400.00	
1080.1	5411 / 6921		1'000.00			1'000.00			1'000.00		1'000.00	
1080.1	5411 / 2980		1'000.00			1'000.00			1'000.00		1'000.00	
1080.1	5411 / 6596		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 6067		7'000.00			7'000.00			7'000.00		7'000.00	
1080.1	5411 / 2113		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 2209		24'000.00			24'000.00			24'000.00		24'000.00	
1080.1	5411 / 2210		14'000.00			14'000.00			14'000.00		14'000.00	
1080.1	5411 / 2215		800.00			800.00			800.00		800.00	
1080.1	5411 / 2216		400.00			400.00			400.00		400.00	
1080.1	5411 / 4505		500.00			500.00			500.00		500.00	
1080.1	5411 / 4517		900.00			900.00			900.00		900.00	
1080.1	5411 / 6187		700.00			700.00			700.00		700.00	
1080.1	5411 / 3399		3'200.00			3'200.00			3'200.00		3'200.00	
1080.1	5411 / 6552		200.00			200.00			200.00		200.00	

Immobilisations	N° parcelle	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en N (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements et réévaluations cumulées au 01.01.N (-)	Amortissements planifiés (si applicable) et réévaluations (moins-values) en N (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025
1080.1	5411 / 6378		3'000.00			3'000.00			3'000.00		3'000.00	
1080.1	5411 / 7459		300.00			300.00			300.00		300.00	
1080.1	5411 / 7465		10'000.00			10'000.00			10'000.00		10'000.00	
1080.1	5411 / 7466		3'000.00			3'000.00			3'000.00		3'000.00	
1080.1	5411 / 7467		300.00			300.00			300.00		300.00	
1080.1	5411 / 7468		8'000.00			8'000.00			8'000.00		8'000.00	
1080.1	5411 / 7474		3'100.00			3'100.00			3'100.00		3'100.00	
1080.1	5411 / 4079		800.00			800.00			800.00		800.00	
1080.1	5411 / 3483		25'000.00			25'000.00			25'000.00		25'000.00	
1080.1	5411 / 3555		740.00			740.00			740.00		740.00	
1080.1	5411 / 3564		60'000.00			60'000.00			60'000.00		60'000.00	
1080.1	5411 / 3592		6'000.00			6'000.00			6'000.00		6'000.00	
1080.1	5411 / 2615		400.00			400.00			400.00		400.00	
1080.1	5411 / 3120		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3355		600.00			600.00			600.00		600.00	
1080.1	5411 / 2981		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3404		800.00			800.00			800.00		800.00	
1080.1	5411 / 7384		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3621		500.00			500.00			500.00		500.00	
1080.1	5411 / 873		500.00			500.00			500.00		500.00	
1080.1	5411 / 6156		1'600.00			1'600.00			1'600.00		1'600.00	
1080.1	5411 / 6778		1'200.00			1'200.00			1'200.00		1'200.00	
1080.1	5411 / 6793		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 6807		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 7003		400.00			400.00			400.00		400.00	
1080.1	5411 / 2904		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3374		150.00			150.00			150.00		150.00	
1080.1	5411 / 3059		80.00			80.00			80.00		80.00	
1080.1	5411 / 3074		390.00			390.00			390.00		390.00	
1080.1	5411 / 3075		425.00			425.00			425.00		425.00	
1080.1	5411 / 3058		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3060		130.00			130.00			130.00		130.00	
1080.1	5411 / 3061		20.00			20.00			20.00		20.00	
1080.1	5411 / 3062		700.00			700.00			700.00		700.00	
1080.1	5411 / 3612		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3620		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3623		7'000.00			7'000.00			7'000.00		7'000.00	
1080.1	5411 / 4027		0.00			0.00			0.00		0.00	

Immobilisations	N° parcelle	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en N (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements et réévaluations cumulées au 01.01.N (-)	Amortissements planifiés (si applicable) et réévaluations (moins-values) en N (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025
1080.1	5411 / 4519		10'000.00			10'000.00			10'000.00		10'000.00	
1080.1	5411 / 5394		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3001		3'200.00			3'200.00			3'200.00		3'200.00	
1080.1	5411 / 3481		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6512		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6679		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6829		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 7035		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6507		700.00			700.00			700.00		700.00	
1080.1	5411 / 6848		100.00			100.00			100.00		100.00	
1080.1	5411 / 7085		1'500.00			1'500.00			1'500.00		1'500.00	
1080.1	5411 / 6513		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 2824		900.00			900.00			900.00		900.00	
1080.1	5411 / 2632		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3558		500.00			500.00			500.00		500.00	
1080.1	5411 / 7081		1'200.00			1'200.00			1'200.00		1'200.00	
1080.1	5411 / 2637			1'440.00		1'440.00			1'440.00		1'000.00	
1080.1	5411 / 2643			144.00		144.00			144.00		100.00	
1080.1	5411 / 3383			2'880.00		2'880.00			2'880.00		2'000.00	
1080.1	5411 / 3389			144.00		144.00			144.00		100.00	
1080.1	5411 / 3546			1'008.00		1'008.00			1'008.00		700.00	
1080.1	5411 / 7009			720.00		720.00			720.00		500.00	
1080.1	5411 / 7014			1'728.00		1'728.00			1'728.00		1'200.00	
1080.1	5411 / 7472			486.00		486.00			486.00		300.00	
TOTAL Terrains PF			242'435	8'550		250'985			250'985		248'335	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE FINANCIER) AU 31.12.2025

No Bilan	Immobilisation	N° parcelle	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en 2025 (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements et réévaluations cumulées au 01.01.2025 (-)	Amortissements planifiés (si applicable) et réévaluations (moins-values) en 2025 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF													
1084.0	Auberge de l'Ours	5411/6810		1'822'500			1'822'500			1'822'500		1'823'000	36'000
1084.1	Maison du Tourisme	5411/ 2142		750'000			750'000			750'000		930'000	72'180
1084.1996.06	Collège VE - appartements	5411/ 6739	509'000	459'995			459'995	318'995	13'000	128'000	9.0	940'000	52'260
1084.2015.03	Beau-Séjour - réfection toiture	5411/ 2145	57'000	65'786			65'786	14'000	2'000	49'786	25.0	600'000	46'560
1084.203.12	Collège VE - chauffage	5411/ 6739	61'000	52'931			52'931			50'431	20.0		
1084.3	Habitation Gottrausaz 5	5411/6682		168'000			168'000			168'000		112'000	8'400
1084.3	Habitation et Musée Vers-l'Eglise 5	5411/6790		144'000			144'000			144'000		96'000	12'000
1084.3	Habitation Brison 4	5411/6809		228'000			228'000			228'000		120'000	13'200
1084.3	Domaine des Sources	5411/2221		174'183			174'183			174'183		80'000	25'000
1084.3	Habitation Pillon 101	5411/7029		228'000			228'000			228'000		120'000	7'692
1084.3	Beau-Séjour - Ormonts 11	5411/2145		254'600			254'600			254'600			
TOTAL Bâtiments PF				4'347'995			4'347'995	332'995	17'500	3'997'500		4'821'000	273'292

TABLEAU DES INDICATEURS FINANCIERS (ORMONT-DESSUS)

Taux d'endettement net (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
96%	86%	92%	107%	127%	101.0%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		<i>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</i>			
Commentaire: Le patrimoine financier ayant été partiellement retraité au 1er janvier 2025, cet indicateur ne peut pas être comparé avec N-1.					

Degré d'autofinancement (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
138.0%	119.0%	175.0%	243.0%	1'097.0%	203.0%
≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique		<i>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</i>			
Commentaire: Ce ratio indique que les recettes courantes ont couvert les investissements nets 2025 à raison de 1.38 fois.					

Degré de couverture de charges (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
105.5%	105.8%	106.5%	104.8%	108.7%	105.9%
≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique		<i>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</i>			
Commentaire: Ce ratio est très stable ces trois dernières années					

Taux d'autofinancement (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
11.4%	11.3%	14.4%	14.8%	17.3%	13.8%
> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais		<i>Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.</i>			
Commentaire: En moyenne des 5 dernières années, le 14% des revenus courants sont à disposition pour le financement des investissements, ce qui est qualifié de bon					

Proportion des investissements (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
13.1%	10.3%	10.2%	10.8%	3.5%	9.8%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.			
Commentaire: En légère hausse, l'effort d'investissements doit être maintenu. L'exercice est toutefois difficile en regard de notre dette brute qui reste trop élevée.					

Dette brute par rapport aux revenus (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
119%	108%	115%	135%	143%	124%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.			
Commentaire: La dette brute à fin 2025 représente le 119% des recettes courantes de l'exercice. Ce taux est acceptable mais notre dette brute doit encore être diminuée					

Part des charges d'intérêts (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
0.7%	0.4%	0.2%	0.4%	0.3%	0%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.			
Commentaire: Légère adaptation à la hausse des taux d'intérêts dans une mesure acceptable.					

Part du service de la dette (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
6.3%	6.2%	8.5%	10.5%	9.6%	8.2%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive		Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.			
Commentaire:					

PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025

Plafond brut fixé par le conseil communal	CHF	25'000'000
La commune dispose également d'un plafond pour les cautionnements et autres garanties de	CHF	12'500'000
Montant effectif de l'endettement de la commune	CHF	17'328'667
Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées)	CHF	19'677
Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé	CHF	4'055'904



**Municipalité
d'Ormont-Dessus**

Comptes 2025

Taxe de Séjour

et

Taxe sur les résidences secondaires

TAXE DE SEJOUR ET TAXE SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES 2025

COMPTES AU 31.12.2025

2025	<i>Hôtels et parahôtellerie</i>	<i>Résidences secondaires</i>	<i>Camping*</i>	<i>Total</i>
Taxes encaissées	480'120.55	1'217'600.70		1'697'721.25
Bienvenue - Fidélité	-91'356.00	-298'187.00		-389'543.00
Attribution au FET				-149'093.96
Frais banc. et CCP				
Total 2025				1'159'084.29
2024	<i>Hôtels Chalets</i>	<i>Résidences secondaires</i>	<i>Camping*</i>	<i>Total</i>
Taxes encaissées	424'097.11	1'239'106.05		1'663'203.16
Bienvenue - Fidélité	-88'405.60	-303'454.94		-391'860.54
Attribution au FET				-151'727.27
Frais banc. et CCP				
Total 2024				1'119'615.35
2023	<i>Hôtels Chalets</i>	<i>Résidences secondaires</i>	<i>Camping</i>	<i>Total</i>
Taxes encaissées	397'701.95	1'188'201.70	27'609.20	1'613'512.85
Bienvenue - Fidélité	-82'206.40	-290'988.17		-373'194.57
Attribution au FET				-145'494.08
Frais banc. et CCP				
Total 2023				1'094'824.20

*Les nuitées du camping sont intégrées aux nuitées de la parahôtellerie

RECAPITULATIF ANNUEL DES NUITEES 2025 PAR TYPE D'ETABLISSEMENT

Type	Adultes	Enfants	Exonérées	Soumises	2024	Différence 2024 - 2025
Hôtels	56'512	2'637	1'153	59'149	56'999	2'150
Logements de groupe	18'115	12'341	4'907	30'456	30'890	-434
B&B	1'157	104	20	1'261	2'154	-893
Locations	19'238	4'091	245	23'329	20'464	2'865
Total hors Airbnb	95'022	19'173	6'325	114'195	110'507	3'688
Airbnb	0	0	0	13'631	0	13'631
Total	95'022	19'173	6'325	127'826	110'507	17'319

RECAPITULATIF MENSUEL DES NUITEES 2025 – HORS AIRBNB

	Adultes	Enfants	Exonérées	Soumises
Janvier	10'487	1'900	1'093	12'387
Février	11'690	3'318	1'547	15'008
Mars	7'419	1'181	1'233	8'600
Avril	3'048	198	473	3'246
Mai	7'512	885	294	8'397
Juin	9'997	1'672	711	11'669
Juillet	14'162	3'544	88	17'706
Août	13'362	2'048	145	15'410
Septembre	5'135	2'173	37	7'308
Octobre	3'057	261	268	3'318
Novembre	1'945	275	79	2'220
Décembre	7'208	1'718	357	8'926
Total	95'022	19'173	6'325	114'195

RECAPITULATIF TRIMESTRIEL DES NUITEES AIRBNB 2025

	Soumises
Janvier – Mars	2'900
Avril – Juin	3'055
Juillet – Septembre	3'846
Octobre - Décembre	3'830
Total	13'631
Total annuel 2025 des nuitées	127'826
Nuitées soumises en 2024	110'507
Différence 2024 - 2025	+17'319

TAXE DE SÉJOUR ET TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

COMPTES 2025 DES CARTES DE SÉJOUR « BIENVENUE » ET « FIDÉLITÉ »

Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Budget 2026		Commentaires
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
Encaissements							
Taxe sur les résidences secondaires		298'187.00	299'000.00		297'000.00		0.6 % de l'estimation fiscale
Taxe de séjour (hôtellerie et parahôtellerie)		91'356.00	88'000.00		90'000.00		0.80 par taxe de séjour
Vente de cartes							
Cartes de séjour « Fidélité »		11'010.00	10'000.00		10'000.00		
Total des Produits		400'553.00	397'000.00		397'000.00		
Prestations							
TPC - Diablobus - Gare/Pillon/Retaud - Village	73'660.00		60'000.00		79'000.00		
TPC - ASD (Diablerets - Sur Le Buis)	15'400.00		26'400.00		15'400.00		
TPC - Bus Villars	15'000.00		15'000.00		15'000.00		
PostAuto - Pillon	13'390.00		13'390.00		13'390.00		
Parc des Sports S.A.	87'550.00		87'550.00		87'550.00		
Parc des Sports SA - Patinoire	40'000.00		40'000.00		40'000.00		
Hôtel Les Sources - Mini-Golf	8'755.00		8'755.00		8'755.00		
Musée des Ormonts	8'000.00		8'000.00		8'000.00		
Acrobranche	25'750.00		25'750.00		25'750.00		
Balade nature	2'325.00		3'100.00		3'100.00		
Horizon'thalle	25'000.00		25'000.00		25'000.00		
Spéléo découverte	5'430.00		7'000.00		7'000.00		
Diablerets Express	1'340.00		3'000.00		3'000.00		
DPM - trottinettes	6'000.00		6'000.00		6'000.00		
DPM - Trott & wine	3'000.00		3'000.00		3'000.00		
Parapente	1'000.00		3'000.00		3'000.00		
Coûts d'exploitation	331'600.00		334'945.00		342'945.00		
Gestion							
Frais de licence	9'934.70		10'885.90		10'885.90		
Formation, matériel informatique			592.30		592.30		
Frais administratifs	12'000.00		12'000.00		12'000.00		
Frais de digitalisation	194.50		6'521.80		5'576.80		
Publicité et création de brochure	25'000.00		25'000.00		25'000.00		
Frais de gestion	47'129.20		55'000.00		54'055.00		
Total des Charges	378'729.20		389'945.00		397'000.00		
Résultat	21'823.80		7'055.00		0.00		
Total	400'553.00	400'553.00	397'000.00	397'000.00	397'000.00	397'000.00	

Etat du Fond de réserve au 31.12.2024 : 199'168.11

Résultat 2025 : 21'823.80

Etat du Fond de réserve au 31.12.2025 : 220'991.91

VENTES 2025 DE LA CARTE « FIDELITE »

	Plateforme (nb. unités)	Commune (nb. unités)	Total (nb. unités)	Prix unitaire (CHF)	Montant (CHF)
Cartes "Fidélité" – tarif adulte dès 16 ans	56	12	68	95.00	6'460.00
Cartes "Fidélité" – tarif enfant dès 6 ans	68	23	91	50.00	4'550.00
Total des ventes de la carte "Fidélité"	124	35	159		11'010.00

Carte "Fidélité"	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Montant encaissé	11'010.00	10'000.00	10'780.00

RUE CENTRALE
CP 122
1884 VILLARS
TEL. +41 (024) 496 31 77
www.orfa.ch

COMMUNE D'ORMONT-DESSUS

R A P P O R T

de l'auditeur indépendant sur les comptes communaux
Au Conseil communal

Exercice 2025

Villars-sur-Ollon, le 11 mai 2026

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes communaux

Au Conseil communal de la

Commune d'Ormont-Dessus

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune d'Ormont-Dessus, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

L'établissement des comptes communaux conformément aux dispositions légales cantonales relève de la responsabilité de la Municipalité de la Commune d'Ormont-Dessus alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué un examen succinct et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956, au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et aux dispositions du manuel MCh42 édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

ORFA Audit SA, Villars/Ollon
Expert-réviseur agréé ASR N°501580


Anne-Laure RUCHET Réviseur agréé ASR


Alexandre FLÜCKIGER Associé

Réviseurs responsables

Villars-sur-Ollon, le 11 mai 2026

BILAN

Au 31 décembre

2025**2024**

(en CHF)

(en CHF)

ACTIF**ACTIFS CIRCULANTS***Patrimoine financier***5'449'200****4'618'344**

Disponibilités et placements à court terme

2'932'980

1'989'956

Créances

1'978'701

2'134'816

Créances brutes

2'303'654

2'374'816

Correction de valeurs créances douteuses

(324'953)

(240'000)

Actifs de régularisation

537'520

493'572

TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS**5'449'200****4'618'344****ACTIFS IMMOBILISES***Patrimoine financier***4'483'194****4'484'532**

Placements financiers

234'709

227'097

Immobilisations corporelles et incorporelles PF

4'248'485

4'257'435

*Patrimoine administratif***16'036'958****15'661'824**

Immobilisations corporelles PA

14'424'518

14'256'494

Immobilisations incorporelles PA

650'447

589'727

Prêts PA

0

0

Participations et capital social PA

593'896

628'896

Subventions d'investissement

368'098

186'707

TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES**20'520'152****20'146'356****TOTAL DE L'ACTIF****25'969'352****24'764'701**

BILAN

Au 31 décembre

2025**2024**

(en CHF)

(en CHF)

PASSIF**CAPITAUX DE TIERS A COURT TERME**

Engagements courants	2'132'667	1'205'850
Passifs de régularisation	457'375	696'048

TOTAL DES CAPITAUX DE TIERS A COURT TERME**2'590'043****1'901'898****CAPITAUX DE TIERS A LONG TERME**

Engagements financiers à moyen et long terme	15'196'000	15'431'500
--	------------	------------

TOTAL DES CAPITAUX DE TIERS A LONG TERME**15'196'000****15'431'500****CAPITAL PROPRE**

Financements spéciaux	1'979'051	1'675'211
Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	3'638'673	3'891'865
Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulé	750'000	250'000
Réserve de politique budgétaire	0	0
Excédent du bilan	1'815'586	1'614'227

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**8'183'309****7'431'303****TOTAL DU PASSIF****25'969'352****24'764'701**

COMPTE DE RESULTAT

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

2025

notes

(en CHF)

REVENUS D'EXPLOITATION	14'013'857
Revenus fiscaux	7'400'306
Revenus régaliens et de concessions	20'042
Prestations services et taxes redevances	3'717'598
Revenus divers	0
Prélèvements sur les fonds et financement spéciaux	837'327
Revenus de transferts	2'038'583
Subventions à redistribuer	0
CHARGES D'EXPLOITATION	(14'344'757)
Charges de personnel	(2'719'419)
Biens, services, autres charges d'exploitation	(3'102'644)
Amortissement du patrimoine administratif	(805'900)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	(887'975)
Charges de transfert	(6'828'818)
Subventions redistribuées	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	(330'900)
RESULTAT FINANCIER	1'032'259
Revenus financiers	1'326'923
Charges financières	(294'664)
RESULTAT OPERATIONEL	701'359
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	(500'000)
Charges extraordinaires	(500'000)
RESULTAT DE L'EXERCICE	201'359

COMPTE D'INVESTISSEMENTS

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

2025

notes

(en CHF)

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	2'672'589
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	16'500
Subventions d'investissements acquises	725'627
Report au bilan	1'930'461
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	(2'672'589)
Immobilisations corporelles	(1'621'951)
Immobilisations incorporelles	(119'820)
Subventions d'investissement	(188'690)
Report au bilan	(742'127)
RESULTAT DU COMPTE D'INVESTISSEMENTS	0

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice allant du 1er janvier au 31 décembre

2025

notes

(en CHF)

Résultat de l'exercice	201'359
Variation créances douteuses	84'953
Amortissements du PA	805'900
Amortissement des subventions d'investissements	7'300
Prélèvements aux fonds spéciaux	550'648
Marge d'autofinancement	1'650'160
Variation des Créances brutes	71'163
Variation des Actifs de régularisation	(43'948)
Variation des Engagements courants	926'817
Variation des Passifs de régularisation	(238'673)
FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELLE	2'365'519
<i>Flux de trésorerie d'investissements</i>	(1'188'334)
Dépenses d'investissements avec incidence sur les liquidités	(1'188'334)
<i>Flux de trésorerie de placements</i>	1'338
Achats de placement financier (groupe 107 / 108)	1'338
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PLACEMENTS	(1'186'996)
Remboursement d'emprunt	(235'500)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(235'500)
FLUX NET DE TRESORERIE DE L'EXERCICE	943'024
Disponibilités et placements à court terme 01.01	1'989'956
Disponibilités et placements à court terme 31.12	2'932'980
FLUX NET DE TRESORERIE DE L'EXERCICE	943'024

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025

1. Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1.1 Bases légales appliquées

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

1.2 Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

1.3 Régularisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

1.4 Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la Commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des Associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la Commune et lesdites Associations de communes, organisations et sociétés.

1.5 Structure des comptes

Les comptes de la Commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

1.5.1 Compte de résultat

A l'instar du budget, les natures du compte de résultat sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

1.5.2 Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025

1. Principes régissant l'établissement des comptes annuels (suite)

1.5.3 Bilan

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

- 1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).
- 2) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud et en partant du constat que les instruments relatifs aux passifs de régularisation et aux engagements conditionnels sont suffisants pour renseigner sur les engagements vis-à-vis de tiers, les Communes vaudoises ne peuvent pas constituer des provisions.
- 3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.
- 4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

1.5.4 Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des Associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des engagements hors bilan, le tableau des immobilisations, ainsi que le tableau des indicateurs financiers.

1.6 Patrimoine administratif

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.- par objet sont portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1)] Les immobilisations transférées du patrimoine financier au patrimoine administratif au 01.01.2025 (Bâtiments PA et Alpagnes PA) ne sont pas amorties. .

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude. Les frais de planification et de projection avant crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissements.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Les prestations propres en lien avec des investissements du patrimoine administratif ne sont pas activées.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025

1. Principes régissant l'établissement des comptes annuels (suite)

1.7 Patrimoine financier

Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté.

Les actifs du patrimoine financier font l'objet d'un amortissement planifié via le compte 344 selon les mêmes méthodes et durées que les actifs du patrimoine administratif. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction

1.8 Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés. Les deux doivent reposer sur une base légale. Les financements spéciaux sont équilibrés par le biais de prélèvements (4510) et attributions (3510) inscrits dans le compte de résultats. Ils ne font donc pas l'objet d'écritures de clôture séparées comme préconisé par le plan comptable MCH2 de la CDF.

De leur côté, les legs et les fondations sans personnalité juridique correspondent à des capitaux cédés à la commune par des tiers avec obligation de les affecter aux buts voulus par ces mêmes tiers.

1.9 Préfinancements et amortissements supplémentaires

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil communal, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

1.9 Réserve de politique budgétaire

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat annuel est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025

2. Etat du capital propre		Compte	Solde au 01.01.2025	Augmentation par le compte	Diminution par le compte	Solde au 31.12.2025
2900	Financements spéciaux		1'675'211	3510 Attributions aux financements spéciaux	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	1'979'050
2910	Fonds		3'819'965	3511 Attributions aux fonds	4511 Prélèvements sur les fonds	3'571'773
2911	Legs et fondations sans personnalité juridique		71'900	3512 Attributions aux legs et fondations sans personnalité juridique	4512 Prélèvements provenant de legs et fondations sans personnalité juridique	66'900
2930	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés		250'000	3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	750'000
2940	Réserve de politique budgétaire		-	3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire	4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	-
2980	Autres capitaux propres		-	3898 Attributions aux autres capitaux propres	4898 Prélèvements sur les autres capitaux propres	-
2990	Résultat annuel de l'exercice précédent		25'559	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)	2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)	25'559
2999	Résultats cumulés des années précédentes		1'588'667	2990 Résultat annuel de l'exercice précédent (si excédent de revenus)	2990 Résultat annuel de l'exercice précédent (si excédent de charges)	1'588'667
2990	Résultat annuel de l'exercice courant		-	9000 Excédent de revenus	9001 Excédent de charges	201'359
29	Capital propre		7'431'303	1'595'243	843'236	8'183'309
Variation nette du capital propre						752'007

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025

3. Tableau des Associations de communes non-autofinancées

Code association	Nom de l'association de Communes	Quotes-parts communales de la dette (%)		Contributions (CHF) année 2025	Quote-part de la dette brute 2025 (CHF)	Quote-part de la dette nette 2025 (CHF)
		2025				
ARASAPE	Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays d'Enhaut	1.90%		206'194.00	44'599.00	-46'291.00
AISOL	Association intercommunale scolaire Les Ormonts - Leysin	22.60%		771'151.00	81'262.00	19'677.00
ORPC Aigle	Association intercommunale de l'Organisation régionale de protection civile du district d'Aigle	2.90%		22'730.00	0.00	0.00
TOTAL				1'000'075.00	125'861.00	-26'614.00

3.1 Ententes intercommunales

Les ententes intercommunales sont uniquement listées

Nom de l'entente intercommunale	Réviseur
SDIS Alpin	ORFA Audit SA

3.2 Contrat de droit administratif

Les contrats de droits administratifs sont uniquement listés

Nom de l'entité	Réviseur
GFLO - Groupement Forestier Leysin - Les Ormonts	Hervest Fiduciaire SA

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025

(en CHF)

5. Prêts et engagements hors bilan

5.1 Tableau des engagements hors bilan

Nom de l'entité bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Risque d'activation	Montant de l'engagement au 01.01.2024	Montant de l'engagement au 31.12.2024	Commentaires
Engagements de leasing						
MultiLease	Contrat	21.10.2022	0%	18'769	9'223	
Engagements hors bilan - Cautionnements						
CAS Section Chaussy - Prêt LIM CHF 27'200	Convention		0%	15'440	11'580	
TVGD SA - Prêt LPR Vioz Jorasse CHF 3'105'303	Convention		0%	2'685'088	2'545'016	
TVGD SA - Prêt LPR Lac Noir CHF 1'490'085	Convention		0%	1'490'085	1'490'085	
TOTAL				4'209'382	4'055'904	
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN				4'209'382	4'055'904	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025

(en CHF)

6. Tableau des immobilisations

6.1 Immobilisation du patrimoine administratif

Bilan	Libellé compte	Préavis No	Credits accordés	Coût de la construction au 01.01.2025	Amortissement cumulé au 01.01.2025	Subvention cumulée au 01.01.2025	Solde Comptable au 01.01.2025	Variation	Subvention	Autre	Investissement / Dépenses 2025	Amortissement 2025 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2025
1070.0	Titres et papiers-valeurs			243'897.00	0.00	0.00	243'897.00	7'611.70			7'611.70		251'508.70
1070.09	Dépréciation titres et participations			-16'800.00			-16'800.00				0.00		-16'800.00
	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER			227'097.00	0.00	0.00	227'097.00	7'611.70	0.00	0.00	7'611.70	0.00	234'708.70
1080.1	Terrains			242'435.00	0.00	0.00	242'435.00				8'550.00		250'985.00
	TERRAINS PATRIMOINE FINANCIER			242'435.00	0.00	0.00	242'435.00	0.00	0.00	0.00	8'550.00	0.00	250'985.00
1084.0	Auberge de l'Ours			1'822'500.00	0.00	0.00	1'822'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'822'500.00
1084.1	Maison du Tourisme			750'000.00	0.00	0.00	750'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	750'000.00
1084.1996.06	Collège VE - transf. appart.	06/1996 et 07/2004	509'000.00	459'994.65	318'994.65	0.00	141'000.00	-13'000.00			0.00	13'000.00	128'000.00
1084.2015.03	Beau-Séjour, réfection toiture	03/2015	57'000.00	65'786.00	14'000.00	0.00	51'786.00	-2'000.00			0.00	2'000.00	49'786.00
1084.2023.12	Assainissement chaufferie collège VE	12/2023	61'000.00	52'931.36	0.00	0.00	52'931.36	-2'500.00			0.00	2'500.00	50'431.36
1084.3	Autres bâtiments du patrimoine financier			1'196'782.64	0.00	0.00	1'196'782.64					0.00	1'196'782.64
	BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER			4'347'994.65	332'994.65	0.00	4'015'000.00	-17'500.00	0.00	0.00	0.00	17'500.00	3'997'500.00
1401.2003.04	Réfection chemin Retaud-Ayerne	04/2003	800'000.00	1'999'826.45	318'000.00	1'200'650.00	481'176.45	-26'500.00			0.00	26'500.00	454'676.45
1401.2006.08	Réfection Ch. Nilletz	08/2006	472'000.00	323'188.30	178'064.75	82'333.35	62'790.20	-9'000.00			0.00	9'000.00	53'790.20
1401.2006.23	Sécurité Passages à niveaux	23/2006	318'200.00	334'160.90	144'000.00	0.00	190'160.90	-12'000.00			0.00	12'000.00	178'160.90
1401.2007.08	Mur de soutènement	08/2007	402'424.00	610'269.95	260'000.00	0.00	350'269.95	-20'000.00			0.00	20'000.00	330'269.95
1401.2007.14	Travaux réfection chemins com. 2007-2012	14/2007	2'000'000.00	1'772'865.50	496'747.20	375'118.30	901'000.00	-45'000.00			0.00	45'000.00	856'000.00
1401.2012.03	Travaux réfection chemins com. Législature 2012-2016	03/2012	2'000'000.00	1'333'931.91	501'672.45	0.00	832'259.46	-55'000.00			0.00	55'000.00	777'259.46
1401.2017.04	Réfection des routes et/ou canalisations communales 2016-2021	04/2017	400'000.00	420'994.49	140'000.00	0.00	280'994.49	-20'000.00			0.00	20'000.00	260'994.49
1401.2020.02	Réfection routes et réseaux des SI	02/2020	400'000.00	396'969.10	66'600.00	0.00	330'369.10	-13'300.00			0.00	13'300.00	317'069.10
1401.2022.02	Réfection revêtements routes communales	02/2022	200'000.00	198'913.70	6'700.00	0.00	192'213.70	-6'700.00			0.00	6'700.00	185'513.70
1401.2023.05	Réfection routes communales P.05/2023	05/2023	280'000.00	279'166.20	9'000.00	0.00	270'166.20	-9'000.00			0.00	9'000.00	261'166.20
1401.2023.11	Régularisation travaux indispensables	11/2023	160'000.00	162'095.40	0.00	0.00	162'095.40	-5'500.00			0.00	5'500.00	156'595.40
1401.2024.04	Réaménagement arrêt bus Lhand	04/2024	125'000.00	75'472.10	0.00	0.00	75'472.10	-2'600.00			0.00	2'600.00	72'872.10
1401.2025.01	Réfection revêtement routes communales	01/2025	210'000.00	790'785.40	2'120'784.40	1'658'101.65	4'128'967.95	-15'159.00	0.00	0.00	209'441.00	224'600.00	209'441.00
	ROUTES / VOIES COMMUNICATION PA			7'907'854.00	2'120'784.40	1'658'101.65	4'128'967.95	-15'159.00	0.00	0.00	209'441.00	224'600.00	4'113'808.95
1402.2007.04	Corrections fluviales Grande Eau	05/2005	856'000.00	672'713.15	222'713.15	0.00	450'000.00	-25'000.00			0.00	25'000.00	425'000.00
1402.2008.07	Stabilisation berges Grde-Eau	07/2008	150'000.00	159'290.55	32'500.00	87'984.90	38'805.65	-2'500.00			0.00	2'500.00	36'305.65
1402.2010.08	Stabilisation berges-ligne ASD	08/2010	160'000.00	307'738.25	25'000.00	246'190.60	36'547.65	-2'500.00			0.00	2'500.00	34'047.65
1402.2012.06	Travaux Bay Dzoni	06/2012 + 10/2014	83'025.00	465'780.79	42'000.00	298'674.85	125'105.94	-6'000.00			0.00	6'000.00	119'105.94
1402.2022.03	ECF Cacaïron-Aménagement du torrent	03/2022	280'000.00	659'710.05	2'300.00	593'236.38	64'173.67	440.64			2'740.64	2'300.00	64'614.31
	AMENAGEMENT COURTS D'EAU PA			2'265'232.79	324'513.15	1'226'086.73	714'632.91	-35'559.36	0.00	0.00	2'740.64	38'300.00	679'073.55
1403.2008.08	Distrib. Eau Sasset	08/2008	353'000.00	253'166.00	74'465.45	32'424.35	146'276.20	-8'200.00			0.00	8'200.00	138'076.20
1403.2010.01	Aliment. Eau Vers l'Eglise-Aviolats	01/2010	422'400.00	411'778.98	64'393.95	88'363.00	259'022.03	-16'100.00			0.00	16'100.00	242'922.03
1403.2011.01	Eclairage du Pilon, mise en terre	01/2011	129'000.00	86'882.70	51'600.00	0.00	35'282.70	-4'300.00			0.00	4'300.00	30'982.70
1403.2012.11	Eclairage public renouv. Luminaires	11/2012	455'000.00	349'018.90	0.00	0.00	349'018.90	32'997.30			75'497.30	42'500.00	382'016.20
1403.2013.10	Travaux Rocher Jaune	10/2013	110'000.00	106'645.60	30'000.00	10'000.00	66'645.60	-3'000.00			0.00	3'000.00	63'645.60
1403.2014.15	Pont suspendu Le Derrey	15/2014	72'954.00	75'276.00	58'276.00	10'000.00	7'000.00	-7'000.00			0.00	7'000.00	0.00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre 2025
(en CHF)

6. Tableau des immobilisations

6.2 Immobilisations du patrimoine financier

Bilan	Libellé compte	Préavis No	Crédits accordés	Coût de la construction au 01.01.2025	Amortissement cumulé au 01.01.2025	Subvention cumulée au 01.01.2025	Solde Comptable au 01.01.2025	Variation	Subvention	Autre	Investissement / Dépenses 2025	Amortissement 2025 Obligatoire / supplémentaire	Solde au 31.12.2025
1070.0	Titres et papiers-valeurs			243'897.00	0.00	0.00	243'897.00	7'611.70			7'611.70		251'508.70
1070.09	Dépréciation titres et participations			-16'800.00			-16'800.00	0.00			0.00		-16'800.00
	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANCIER			227'097.00	0.00	0.00	227'097.00	7'611.70	0.00	0.00	7'611.70	0.00	234'708.70
1080.1	Terrains			242'435.00	0.00	0.00	242'435.00				8'550.00		250'985.00
	TERRAINS PATRIMOINE FINANCIER			242'435.00	0.00	0.00	242'435.00	0.00	0.00	0.00	8'550.00	0.00	250'985.00
1084.0	Auberge de l'Ours			1'822'500.00	0.00	0.00	1'822'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'822'500.00
1084.1	Maison du Tourisme			750'000.00	0.00	0.00	750'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	750'000.00
1084.1996.06	Collège VE - transf. appart.	996 et 07/	509'000.00	459'394.65	318'994.65	0.00	141'000.00	-13'000.00			0.00	13'000.00	128'000.00
1084.2015.03	Beau-Séjour, réfection toiture	03/2015	57'000.00	65'786.00	14'000.00	0.00	51'786.00	-2'000.00			0.00	2'000.00	49'786.00
1084.2023.12	Assainissement chaufferie collège VE	12/2023	61'000.00	52'331.36	0.00	0.00	52'931.36	-2'500.00			0.00	2'500.00	50'431.36
1084.3	Autres bâtiments du patrimoine financier			1'196'782.64	0.00	0.00	1'196'782.64					0.00	1'196'782.64
	BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER			4'347'994.65	332'994.65	0.00	4'015'000.00	-17'500.00	0.00	0.00	0.00	17'500.00	3'997'500.00

Immobilisations	N° parcelle	Credit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2025	Dépenses nettes en 2025 (+/-)	Report des en cours, aliénations et sorties en N (+/-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2025	Amortissements et réévaluations cumulée au 01.01.N (-)	Amortissements planifiés (si applicable) et réévaluations (moins values) en N (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2025	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale	Revenus générés en 2025
108												
Immobilisations corporelles et incorporelles												
PF												
1080.1	5411 / 6793		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 6807		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 7003		400.00			400.00			400.00		400.00	
1080.1	5411 / 2904		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3374		150.00			150.00			150.00		150.00	
1080.1	5411 / 3059		80.00			80.00			80.00		80.00	
1080.1	5411 / 3074		390.00			390.00			390.00		390.00	
1080.1	5411 / 3075		425.00			425.00			425.00		425.00	
1080.1	5411 / 3058		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 3060		130.00			130.00			130.00		130.00	
1080.1	5411 / 3061		20.00			20.00			20.00		20.00	
1080.1	5411 / 3062		700.00			700.00			700.00		700.00	
1080.1	5411 / 3612		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3620		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3623		7'000.00			7'000.00			7'000.00		7'000.00	
1080.1	5411 / 4027		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 4519		10'000.00			10'000.00			10'000.00		10'000.00	
1080.1	5411 / 5394		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 3001		3'200.00			3'200.00			3'200.00		3'200.00	
1080.1	5411 / 3481		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6512		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6679		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6829		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 7035		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6507		700.00			700.00			700.00		700.00	
1080.1	5411 / 6848		100.00			100.00			100.00		100.00	
1080.1	5411 / 7085		1'500.00			1'500.00			1'500.00		1'500.00	
1080.1	5411 / 7085		0.00			0.00			0.00		0.00	
1080.1	5411 / 6513		900.00			900.00			900.00		900.00	
1080.1	5411 / 2824		200.00			200.00			200.00		200.00	
1080.1	5411 / 2632		500.00			500.00			500.00		500.00	
1080.1	5411 / 3556		1'200.00			1'200.00			1'200.00		1'200.00	
1080.1	5411 / 7081		1'440.00	-1'440.00		0.00			1'440.00		1'000.00	
1080.1	5411 / 2637		144.00	144.00		144.00			144.00		100.00	
1080.1	5411 / 2643		2'880.00	2'880.00		2'880.00			2'880.00		2'000.00	
1080.1	5411 / 3383		144.00	144.00		144.00			144.00		100.00	
1080.1	5411 / 3389		1'008.00	1'008.00		1'008.00			1'008.00		700.00	
1080.1	5411 / 3546		720.00	720.00		720.00			720.00		500.00	
1080.1	5411 / 7009		1'728.00	1'728.00		1'728.00			1'728.00		1'200.00	
1080.1	5411 / 7014		486.00	486.00		486.00			486.00		300.00	
1080.1	5411 / 7472											
TOTAL Terrains PF			242'435	6'550		250'985			250'985		248'335	

Tableau des indicateurs financiers (Ormont-Dessus)

7

7.1 Taux d'endettement net (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
96%	86%	92%	107%	127%	101.0%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		<i>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</i>			
Commentaire: Le patrimoine financier ayant été partiellement retraité au 1er janvier 2025, cet indicateur ne peut pas être comparé avec N-1.					

7.2 Degré d'autofinancement (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
138.0%	119.0%	175.0%	243.0%	1'097.0%	203.0%
≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique		<i>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</i>			
Commentaire: Ce ratio indique que les recettes courantes ont couvert les investissements nets 2025 à raison de 1.38 fois.					

7.3 Degré de couverture de charges (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
105.5%	105.8%	106.5%	104.8%	108.7%	105.9%
≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique		<i>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</i>			
Commentaire: Ce ratio est très stable ces trois dernières années					

7.4 Taux d'autofinancement (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
11.4%	11.3%	14.4%	14.8%	17.3%	13.8%
> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais		<i>Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.</i>			
Commentaire: En moyenne des 5 dernières années, le 14% des revenus courants sont à disposition pour le financement des investissements, ce qui est qualifié de bon					

7.5 Proportion des investissements (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
13.1%	10.3%	10.2%	10.8%	3.5%	9.8%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		<i>Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.</i>			
Commentaire: En légère hausse, l'effort d'investissements doit être maintenu. L'exercice est toutefois difficile en regard de notre dette brute qui reste trop élevée.					

7.6 Dette brute par rapport aux revenus (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
119%	108%	115%	135%	143%	124%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		<i>Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.</i>			
Commentaire: La dette brute à fin 2025 représente le 119% des recettes courantes de l'exercice. Ce taux est acceptable mais notre dette brute doit encore être diminuée					

7.7 Part des charges d'intérêts (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
0.7%	0.4%	0.2%	0.4%	0.3%	0%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		<i>Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.</i>			
Commentaire: Légère adaptation à la hausse des taux d'intérêts dans une mesure acceptable.					

7.8 Part du service de la dette (en %)

2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
6.3%	6.2%	8.5%	10.5%	9.6%	8.2%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive		<i>Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.</i>			
Commentaire:					

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice arrêté au 31 décembre

2025

(en CHF)

8. Plafond d'endettement

Plafond brut fixé par le Conseil communal	25'000'000
Plafond pour les cautionnements et autres garanties	12'500'000
Montant effectif de l'endettement	17'328'667
Quotes-parts communales de l'endettement des Associations de communes (hors Associations autofinancées)	19'677
Autres cautionnements accordés en tenant compte du degré de risque estimé	4'055'904
Total	21'404'248